

SURENDETTEMENT

RESSOURCES TAUX D'endettement

profil sociodémographique

dépôt de dossier

Moratoire ou plan classique ?

Commission PRP

JANVIER 2020

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2019
DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES



SOMMAIRE

REPÈRES	5
DONNÉES NATIONALES	7
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	9
1 Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles	10
2 Ressources, patrimoine et capacité de remboursement	12
3 Endettement	14
4 Répartition géographique des situations de surendettement et contexte socioéconomique	23
VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES	25
1 Caractéristiques des personnes et ménages surendettés	25
2 Caractéristiques de l'endettement	30
CARTOGRAPHIE DU SURENDETTEMENT	33
1 Surendettement et caractéristiques socioéconomiques régionales	33
2 Surendettement, illettrisme, diplômes et décisions d'expulsion locative	34
3 Évolution du surendettement de 2015 à 2019	35
4 Situations de surendettement par département	36
5 Nouvelles situations de surendettement par département	37
DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES	39
POUR CHACUNE DES 13 RÉGIONS : CARTE ET SYNTHÈSE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE	
1 Ménages surendettés et effacements de dettes	
2 Caractéristiques des personnes et ménages surendettés	
3 Caractéristiques de l'endettement	
ANNEXES	161
Annexe 1 Nomenclature de l'endettement, définitions et précisions méthodologiques concernant les dettes et les situations de surendettement	163
Annexe 2 Schéma de la procédure de traitement du surendettement en 2019	167
Annexe 3 Professions et catégories socioprofessionnelles	169
Annexe 4 Populations statistiques étudiées dans le cadre de la typologie du surendettement	171
Annexe 5 Définitions et modalités de calcul des indicateurs statistiques utilisés dans la typologie du surendettement	173
Annexe 6 Tableaux régionaux par thème	175

REPÈRES 2019

Dix données clés sur le surendettement des ménages



81 000

nouvelles situations de surendettement (primodépôts),
soit 152 nouvelles situations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus,
sur un total de 143 080 situations de surendettement soumises aux commissions en 2019. Le nombre de primodépôts, en baisse de 8% en un an, est largement inférieur désormais à son niveau de 1990

60 013

situations orientées vers un rétablissement personnel
sans liquidation judiciaire, représentant 44,4% des situations recevables,
pour un encours de dettes de 1,2 milliard d'euros (soit environ 20 % de l'endettement global)



Moins de 47 %

des personnes surendettées vivent en couple

20,9 %

des ménages surendettés sont des familles monoparentales, tandis que celles-ci représentent 9,3% des ménages résidant en France

Les femmes représentent 55 % des personnes surendettées

(parmi les débiteurs et codébiteurs) dans les tranches d'âge les plus touchées par le surendettement (de 25 à 54 ans)

Près de 56 % des personnes surendettées

(débiteurs, codébiteurs et personnes à charge) vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (ce qui est le cas de 14,1 % des résidents français)



6,1

milliards d'euros d'endettement global pour les 134 865 ménages dont les dettes sont prises en compte dans la typologie du surendettement

26,6 %

est le taux d'effacement des dettes en 2019, en baisse de 3,8 points par rapport à 2018

16 384

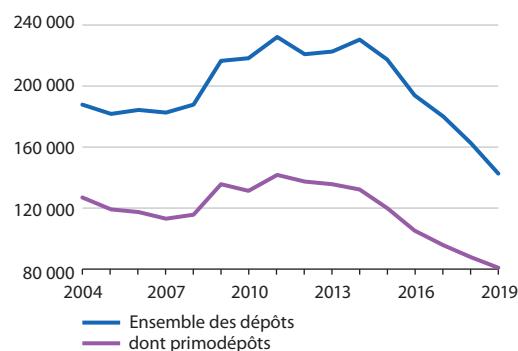
euros d'endettement médian, hors immobilier, par ménage surendetté. Concernant les crédits à la consommation, l'endettement médian s'élève à 12 684 euros. La part des dettes à la consommation dans la dette globale des ménages surendettés a baissé de plus de 21 points depuis 2011, passant de plus de 58 % à moins de 37 % du total

12,9 %

d'arriérés de charges courantes dans l'endettement total – dont près de la moitié pour des dettes de logement – ces arriérés figurant dans 81 % des situations de surendettement

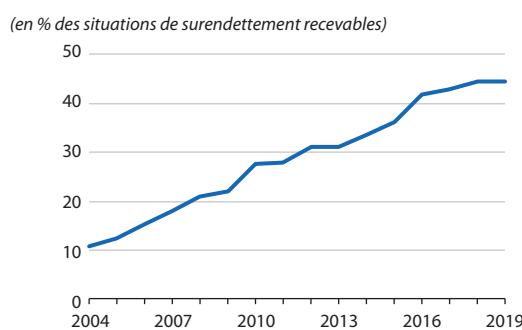


G1 Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions



Source : Banque de France.

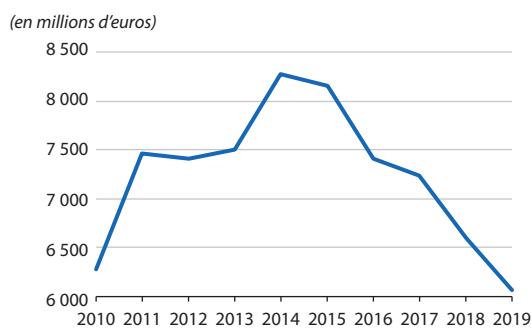
G2 Orientations vers le rétablissement personnel



Source : Banque de France.

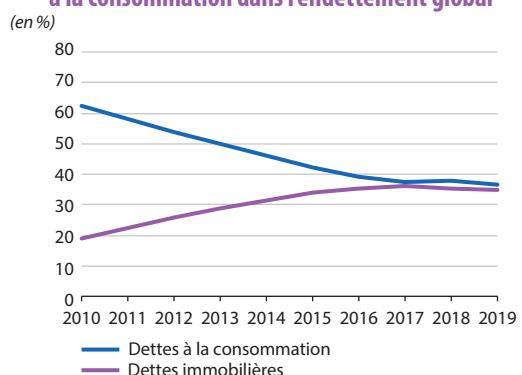


G3 Endettement global des ménages surendettés



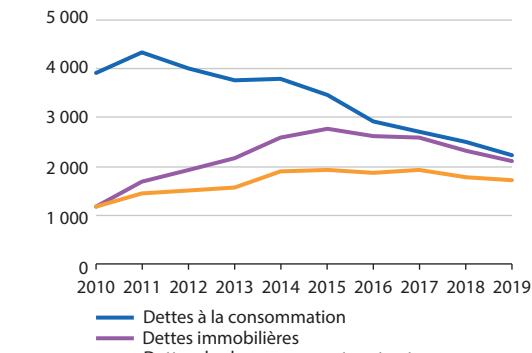
Source : Banque de France.

G4 Part des dettes immobilières et à la consommation dans l'endettement global



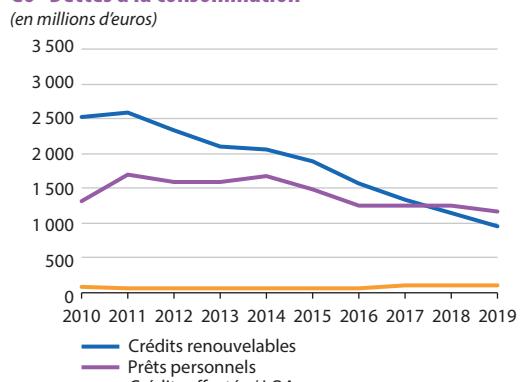
Source : Banque de France.

G5 Structure de l'endettement (en millions d'euros)



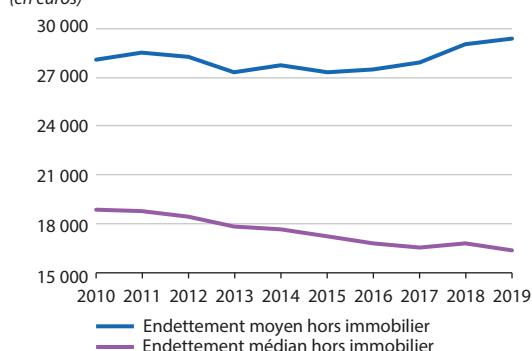
Source : Banque de France.

G6 Dettes à la consommation



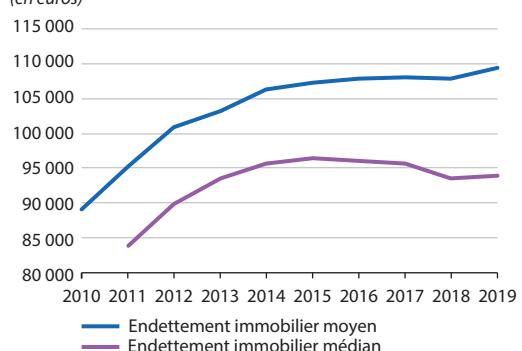
Source : Banque de France.

G7 Endettement moyen et médian hors immobilier (en euros)



Source : Banque de France.

G8 Endettement immobilier moyen et médian (en euros)



Source : Banque de France.

DONNÉES NATIONALES

Principaux enseignements

La typologie des personnes et ménages surendettés est réalisée principalement à partir de données extraites de l'ensemble des situations décidées recevables par les commissions de surendettement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Elle comprend une synthèse des principaux résultats au plan national et une déclinaison régionale¹ des données relatives à la situation individuelle, familiale, sociale, professionnelle et financière des personnes et ménages surendettés, mises en regard du niveau et de la structure de leur endettement. Lorsque cela est possible, les caractéristiques des personnes et ménages surendettés sont rapprochées de celles de la population française.

En 2019, 143 080 situations ont été soumises aux secrétariats des commissions de surendettement de France métropolitaine, dont un peu plus de 94% (135 014) ont été considérées recevables², soit directement par les commissions dans leur très grande majorité, soit suite à un recours devant le tribunal d'instance. Le nombre de dépôts de dossiers auprès des secrétariats diminue de 12% par rapport à l'année précédente et de 38% par rapport à 2014 (cf. graphique 1 en Repères). Le nombre de situations recevables recule de son côté de 9% en un an et de 34% en cinq ans. 47% des débiteurs dont la situation a été considérée recevable sont accompagnés par un travailleur social.

Essentiellement pour des raisons historiques tenant au partage des activités entre la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), la typologie du surendettement est effectuée sur la base des données établies par les commissions de France métropolitaine et centralisées par la Banque de France, tandis que les analyses sur le surendettement outre-mer relèvent de l'IEDOM³. En 2019, dans l'ensemble des départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, 2 446 situations ont été soumises aux commissions, soit 10% de plus qu'en 2018.

La baisse des primodépôts se poursuit en 2019

Les dépôts de dossiers de surendettement se partagent entre primodépôts et redépôts. Les primodépôts – ou nouvelles situations de surendettement – correspondent, par définition, aux nouveaux cas de surendettement, tandis que les redépôts relèvent parfois d'événements s'inscrivant dans le déroulement ordinaire de la procédure de traitement du surendettement¹, mais sont également dus pour partie aux difficultés de certains débiteurs à respecter les mensualités de remboursement mises en place par les commissions. Ce sont donc les primodépôts qui fournissent la véritable tendance en matière d'évolution du surendettement.

Le nombre de primodépôts, légèrement inférieur à 100 000 en 2001, a atteint 142 000 à son apogée en 2011, avant de décliner, d'abord modestement au cours des trois années suivantes (- 2,4 % l'an), puis de façon plus marquée depuis 2015, avec une baisse proche de 40% sur cinq ans. **Le nombre de primodépôts (81 000 environ en 2019²) est désormais largement inférieur à celui du début des années 2000** (cf. graphique 1 en Repères) **comme à celui de 1990**, année de mise en place de la procédure de traitement du surendettement³.

¹ Cela concerne notamment les redépôts intervenant suite à l'arrivée à terme d'une suspension d'exigibilité des créances ou d'une mesure d'attente (moratoire, etc.), qui sont prévus par le dispositif de traitement du surendettement et constituent l'issue vers laquelle peuvent se diriger les ménages endettés n'étant pas parvenus à rétablir leur situation financière lors de la période d'attente.

² Le nombre de primodépôts en 2019 présenté ici est estimé, l'identification des primodépôts et des redépôts étant disponible sous un délai de plus de trois mois. Il est donc provisoire et sera affiné en avril 2020.

³ Suite au vote de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dite loi Neiertz.

¹ Deux cartes, ainsi que les tableaux régionaux sur les caractéristiques des personnes et ménages surendettés fournissent des informations à l'échelle départementale. Des données détaillées sur l'endettement par département sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <https://particuliers.banque-france.fr/> surendettement/etudes-sur-le-surendettement

² Une situation est considérée recevable par la commission de surendettement lorsque le ou les déposants sont dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles exigibles ou à échoir et qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité à la procédure. La décision de recevabilité entraîne l'arrêt des poursuites, la suspension des pénalités financières et le gel des intérêts de retard.

³ Une analyse est disponible dans le Rapport annuel 2018 de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer : https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom-rapport_annuel_2018-planche_2.pdf

Parmi les situations recevables, 44,4% (60 013) ont fait l'objet d'une orientation vers le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, c'est-à-dire que si l'issue de la procédure est conforme à l'orientation, les ménages concernés voient leurs dettes intégralement effacées, hormis celles qui ne sont pas éligibles à la procédure de traitement du surendettement⁴. **La part des situations orientées vers le rétablissement personnel, en croissance constante de sa mise en place, en 2004⁵, à 2018, se stabilise en 2019** (cf. graphique 2 en Repères).

Les personnes surendettées sont souvent isolées et dans des situations sociales et financières difficiles : 53 % d'entre elles sont séparées, célibataires ou veuves ; un quart des débiteurs et codébiteurs sont au chômage et plus de 22 % sont sans profession, en congé maladie de longue durée ou invalides ; **plus de 55 % des personnes appartenant à un ménage surendetté** (débiteurs, conjoints éventuels et personnes à charge) **vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire – contre 14,1 % de la population française** (en 2017). En conséquence, près de la moitié des ménages surendettés, dont plus de 90 % de ceux orientés vers le rétablissement personnel, n'ont aucune capacité de remboursement⁶.

Les femmes sont particulièrement exposées au surendettement. Percevant des revenus généralement inférieurs à ceux des hommes, et quatre fois plus souvent chef de famille monoparentale, les femmes représentent 55 % des débiteurs et codébiteurs se situant dans les tranches d'âge les plus touchées par le surendettement, à savoir de 25 à 54 ans, alors qu'elles ne sont que légèrement plus nombreuses que les hommes dans ces tranches d'âge au sein de la population française.

L'endettement global contracté par l'ensemble des ménages surendettés dont la situation est considérée ou jugée recevable s'élève à 6,1 milliards d'euros, dont 5,9 milliards (96,8 %) sont éligibles au traitement du surendettement. **Cette dette globale, qui diminue légèrement moins vite que le nombre de situations recevables, est en recul de quelque 8 % sur un an et de 27 % depuis son pic de 2014** (cf. graphique 3 en Repères).

Dans l'endettement global, les dettes sur crédits à la consommation représentent 36,8 % du total et

les dettes immobilières 34,9 %. De 2010 à 2017, les parts respectives des dettes à la consommation et des dettes immobilières avaient convergé vers un même niveau, les premières reculant de plus de 62 % à 37,4 % du total sur la période, et les secondes s'accroissant de moins de 20 % à 36 %. En 2019, elles sont toutes deux en baisse par rapport à 2017 (cf. graphique 4 en Repères).

En 2019, près de 60 % des dossiers de surendettement clos dans l'année ont bénéficié d'un effacement de dette, intégral ou partiel. **Le montant effacé, 1,8 milliard d'euros, représente environ 27 % de l'encours total**, notamment en raison du faible taux d'effacement des dettes immobilières. Le taux d'effacement global des dettes est en baisse de près de 4 points par comparaison avec 2018.

Les dettes sont très concentrées entre les mains de quelques grands créanciers. Les dix premiers groupes de créanciers, dont huit sont des groupes financiers ou qui contrôlent un établissement bancaire, détiennent en effet 72 % de l'encours global, toutes dettes confondues. L'État et les autres créanciers publics sont détenteurs de plus de 10 % de l'ensemble des créances sur les ménages surendettés.

La forte réduction du nombre de situations de surendettement et des encours de dettes contractées par les ménages surendettés entre 2014 et 2019 est d'autant plus notable que, en France, les crédits à la consommation sont repartis à la hausse à partir du second semestre 2014 et la croissance des crédits immobiliers aux particuliers s'accélère presque sans interruption depuis le premier semestre 2015. En novembre 2019, les crédits à la consommation étaient ainsi en croissance annuelle de 5,4 %, le taux de croissance annuel des nouveaux crédits à l'habitat aux particuliers atteignant même 6,8 %.

1 | Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles

En 2019, 47 % des personnes surendettées, parmi les débiteurs et leurs conjoints éventuels, vivent en couple selon les déclarations recueillies au moment

4 Le rétablissement personnel est proposé aux débiteurs dont la situation est considérée comme irrémédiablement compromise. Voir l'annexe 1 pour une définition complète, ainsi que pour connaître la nature des dettes qui ne sont pas éligibles au traitement du surendettement des particuliers.

5 Par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite loi Borloo.

6 La définition de la capacité de remboursement est précisée en annexe 1. La capacité de remboursement est négative lorsque le budget de vie courante, c'est-à-dire les sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du foyer et aux charges courantes, excède les ressources disponibles avant toute prise en compte du service de la dette.

de la présentation de leur situation à la commission. Cette proportion est inférieure de 13 points à celle des personnes de 18 ans et plus vivant en couple dans la population française. En revanche, la part des personnes séparées ou divorcées parmi les surendettés est trois fois supérieure à celle observée dans la population française (cf. tableau « Situation matrimoniale » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*). Statistiquement, certaines de ces situations sont temporaires, le dépôt d'un dossier de surendettement étant souvent associé à la rupture d'une communauté de vie⁷.

59,5% des ménages surendettés n'ont pas d'enfant à charge ; ils sont 31% à compter un ou deux enfants à charge et 9,6% plus de deux enfants à charge. Dans la population spécifique des ménages surendettés dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel, les proportions respectives sont de 56,6%, 32,8% et 10,5%. Les ménages français dans leur ensemble ne sont que 26,2% à compter un ou deux enfants à charge en leur sein et seulement 5,8% trois enfants à charge et plus, ce qui montre que le fait d'avoir des enfants à charge augmente l'occurrence du surendettement (cf. tableau « Nombre d'enfants à charge » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*).

La composition des ménages surendettés, comparée à celle des ménages français établie par l'Insee, indique que les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables au risque de surendettement. Elles constituent en effet plus du cinquième des ménages surendettés, et même plus du quart des ménages dont les dossiers sont orientés vers le rétablissement personnel, alors qu'elles représentent 9,3% des ménages français (cf. tableau « Ménages selon la structure familiale » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*). Comme indiqué plus haut, nombre de ces familles monoparentales surendettées sont vraisemblablement d'apparition récente, puisque la séparation d'un couple est l'un des facteurs qui accentuent la survenance du surendettement.

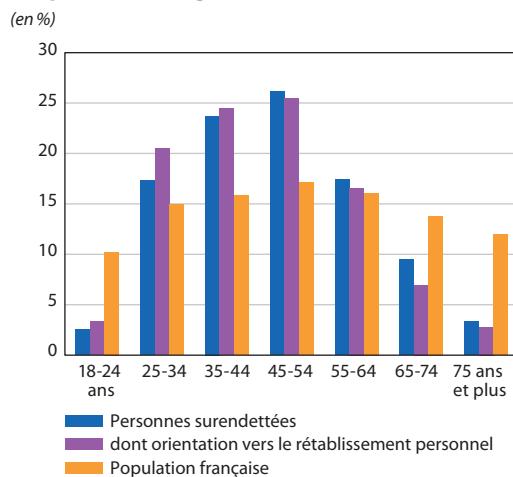
Par comparaison avec la population française de 18 ans et plus, les personnes surendettées sont largement surreprésentées dans les tranches d'âge 35-44 ans et 45-54 ans, dans lesquelles se trouvent respectivement 23,7% et 26,2% des surendettées, soit une différence de 8 à 9 points par rapport à la part de ces mêmes tranches d'âge dans la population française.

Au cours des dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus parmi les surendettés s'est accrue de plus de 4 points, passant de 8,3% en 2015 à 12,8% en 2019. Cette progression est plus rapide que celle de la part des personnes de 65 ans et plus dans la population des personnes majeures en France (+ 2 points en quatre ans). Mais si le « vieillissement » relatif des personnes surendettées est incontestable, la part de celles âgées de 65 ans ou plus reste inférieure de moitié à ce qu'elle est dans l'ensemble de la population, ce qui signifie que les **séniors restent beaucoup moins exposés au risque de surendettement que les autres classes d'âge** (cf. graphique 9).

Dans les tranches d'âge de 25 à 54 ans où la prévalence du surendettement est la plus élevée, avec les deux tiers des débiteurs et codébiteurs, la proportion de femmes parmi les personnes surendettées est de 55%, contre moins de 51% dans les mêmes tranches d'âge au sein de la population française. Cet écart de 4 points est stable depuis 2014. Pour leur part, les débiteurs et codébiteurs dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel sont 70% à avoir un âge compris entre 25 et 54 ans, dont plus de 58% de femmes (cf. tableau « Répartition par sexe et par âge » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*).

Les femmes sont donc visiblement plus vulnérables au risque de surendettement que les hommes.

G9 Répartition des personnes surendettées par tranche d'âge



Sources : Banque de France, Insee.

⁷ Selon les indications fournies dans les dossiers de surendettement en 2019, 21 % des débiteurs considèrent leur divorce ou leur séparation comme l'une des causes principales du dépôt de leur dossier.

Leur vulnérabilité peut s'expliquer par un salaire inférieur de 18 % en moyenne à celui des hommes⁸ et par le fait que, dans la population française, elles sont quatre à cinq fois plus souvent que les hommes chef d'une famille monoparentale (cf. tableau « Ménages selon la structure familiale » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*).

Les trois quarts des ménages surendettés sont locataires, proportion presque deux fois supérieure à celle des ménages français. Les ménages surendettés sont également près de cinq fois plus souvent hébergés ou occupants à titre gratuit que l'ensemble des ménages (11,3 %, contre 2,3 %). A contrario, ils sont moins fréquemment propriétaires accédants et, surtout, ne sont que très rarement pleinement propriétaires de leur résidence principale (3,6 %, contre 36,8 % des ménages français).

La part cumulée des propriétaires et des propriétaires accédants parmi les ménages surendettés s'était légèrement accrue entre 2010 et 2017 (de 7,5 % à 11,7 %), en raison notamment de l'évolution des pratiques des commissions de surendettement concernant la recevabilité et le traitement des situations dans lesquelles le débiteur est propriétaire de sa résidence principale. Elle a toutefois cessé d'augmenter depuis deux ans (cf. tableau « Situation au regard du logement » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*).

Plus souvent actives que l'ensemble des résidents français (à plus de 60 %, contre 56 %), les personnes surendettées sont néanmoins proportionnellement moins nombreuses à occuper effectivement un emploi (35,4 %, contre 50,7 %), *a fortiori* lorsque l'emploi occupé est un emploi non salarié (artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale) ou un emploi salarié en contrat à durée indéterminée. En soumettant leur situation aux commissions de surendettement en 2019, 25 % des personnes surendettées déclaraient être au chômage, contre 5,1 % de la population française âgée de 15 ans et plus (ce qui correspond à un taux de chômage de 8,3 % au troisième trimestre 2019). Bien que la proportion de chômeurs parmi les surendettées ait baissé de près de 4 points depuis 2014 (de 28,7 % à 25 %), sous l'effet de l'amélioration de la situation économique et de la croissance de l'emploi, elle reste donc cinq fois plus élevée que celle des

chômeurs dans la population des résidents français (actifs et inactifs) de 15 ans et plus.

Les personnes surendettées dont les dossiers sont orientés vers le rétablissement personnel sont pour leur part majoritairement au chômage (36,2 %) ou sans profession (22 %), et peu nombreuses (18 %) à occuper un emploi (cf. tableau « Situation professionnelle » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*).

Parmi les personnes surendettées, les employés (31,5 %), les ouvriers (21,4 %) et les « autres personnes sans activité professionnelle » (27,8 %) sont nettement surreprésentés par rapport à leur poids dans la population française. En revanche, les « inactifs ayant déjà travaillé », les professions intermédiaires, et plus encore les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés.

2 | Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

Dans les ressources cumulées des situations de surendettement recevables en 2019, les revenus d'activité comptent pour 53,7 % du total, ce qui représente un écart négatif de près de 8 points par rapport à leur part dans les revenus de l'ensemble de la population française. La part des pensions et, surtout, des revenus du patrimoine dans les ressources des ménages surendettés (respectivement 18,9 % et 0,3 %) est également plus faible que pour les ménages français considérés globalement. En revanche, chez les ménages surendettés, les prestations familiales et les allocations logement constituent une partie importante des revenus (près de 13 %, contre 4 % des revenus des ménages français), de même que les minima sociaux (plus de 11 %, contre 2 % des revenus des ménages français). Chez les ménages surendettés dont la situation est orientée vers le rétablissement personnel, les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux représentent environ 45 % des ressources, soit davantage que les revenus d'activité (36 % des ressources) ou les pensions (environ 15 % des ressources) – cf. tableau « Structure des ressources » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*.

⁸ Cf. Insee (2017), Insee Première, n° 1669, octobre : « Hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net en équivalent temps plein des femmes travaillant dans le secteur privé est inférieur de 18,4 % en moyenne à celui des hommes » – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3135908>. En comparant les situations réelles, quels que soient les diplômes, l'âge, l'expérience, le temps de travail et le secteur d'activité, le salaire moyen des femmes était même inférieur de 24 % à celui des hommes en 2014.

En 2019, 6,5% des personnes vivant au sein d'un ménage surendetté disposent de ressources mensuelles inférieures au RSA⁹. La proportion varie en fonction de la taille et de la composition du ménage. Elle atteint ainsi 10% pour les hommes seuls et 6,2% pour les mères de famille monoparentale et leurs enfants, contre 4,1% pour les couples sans enfant (cf. tableau 1). Dans la mesure où le RSA est accessible à tous les résidents français de 25 ans et plus, le fait qu'il y ait une proportion significative de personnes surendettées dont les ressources sont inférieures à celui-ci illustre la question de l'accès aux droits.

36 % des ménages surendettés disposent de ressources mensuelles nettes – y compris pensions, allocations, prestations, indemnités et primes de toute nature – inférieures au SMIC net mensuel (1 204 euros pour 35 heures de travail hebdomadaire¹⁰).

10% des ménages français ont un revenu disponible inférieur ou égal à 1 148 euros par mois¹¹, seuil en

dessous duquel se situent les ressources mensuelles nettes de près de 33 % des ménages surendettés. À l'autre extrémité de la distribution, 50 % des ménages de France métropolitaine perçoivent un revenu supérieur ou égal à 2 519 euros par mois – qui est donc le revenu médian¹² –, contre 11,5 % des ménages surendettés. Pour leur part, les trois quarts des ménages surendettés dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel ont des ressources mensuelles nettes inférieures à 1 468 euros¹³, et moins de 2 % d'entre eux ont des revenus supérieurs à 2 519 euros (cf. tableau « Niveau des ressources mensuelles nettes » en *Vue d'ensemble des principales données nationales*, et graphique 10).

En France métropolitaine, selon l'Insee, 14,1 % de la population – soit 8,9 millions de personnes – vit au sein d'un ménage dont le niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire de 1 041 euros par mois¹⁴. Parmi les personnes surendettées, débiteurs, conjoints éventuels et enfants à charge, la proportion de ceux qui ont un niveau

T1 Indicateurs de pauvreté des ménages surendettés (en %)

	Composition du ménage							Ensemble
	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Homme seul avec enfant(s)	Femme seule avec enfant(s)	Autre type de ménage	
Ménages	26,7	21,8	10,4	18,0	2,1	18,8	2,1	100,0
Personnes	12,8	10,5	10,0	35,7	2,5	25,2	3,4	100,0
Personnes dont le revenu est inférieur au RSA ^{a)}	10,0	6,4	5,4	4,1	7,2	6,2	24,5	6,5
Taux de pauvreté	42,9	40,0	35,7	57,6	58,2	69,1	93,7	55,8
Ménages dont les revenus sont constitués à plus de 50 % de minima sociaux	20,1	17,5	7,9	10,6	16,8	29,9	27,1	18,5
Ménages dont les revenus sont inférieurs au SMIC	55,9	54,4	17,6	6,3	27,2	26,5	25,7	35,9

a) Sans déduction du forfait aide au logement, et sans prise en compte de la majoration temporaire pour les parents isolés.

Lecture : Les couples sans enfant représentent 10,4 % des ménages surendettés ; 25,2 % des personnes surendettées (adultes, enfants et autres personnes à charge) vivent dans un ménage constitué d'une femme seule et de ses enfants ; 4,1 % des personnes surendettées (enfants et adultes) vivant au sein d'un couple avec enfant(s) ont des ressources nettes inférieures au RSA ; 69,1 % des personnes vivant dans un ménage surendetté constitué d'une femme seule et de ses enfants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ; 29,9 % des ménages surendettés constitués d'une femme seule et de ses enfants perçoivent des minima sociaux qui représentent plus de la moitié de leurs revenus ; 55,9 % des hommes surendettés vivant seuls ont des revenus inférieurs au SMIC.

Source : Banque de France.

9 Le RSA, ou revenu de solidarité active, est une allocation différentielle complétant les ressources et destinée à permettre aux ménages d'atteindre un revenu minimum garanti, en fonction de leur taille et de leur composition. Voir l'annexe 5, détaillant le montant du RSA en 2019 selon la composition des ménages.

10 Prime d'activité non comprise. Le montant du SMIC net est une estimation (en déduisant 20,8 % de charges du SMIC brut) car il dépend des cotisations sociales qui varient en fonction de la localisation géographique, du type d'entreprise ou du secteur d'activité de l'employeur.

11 Ce montant, qui correspond à un revenu annuel de 13 780 euros, renvoie au premier décile de la distribution du revenu disponible des ménages français. Dans une distribution statistique ordonnée, les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties égales.

12 La médiane, qui correspond au cinquième décile, est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, concernant le revenu ou la dette des ménages, la médiane est le montant en dessous duquel se situent 50 % des situations. C'est, de manière équivalente, le montant au-dessus duquel se situent 50 % des situations.

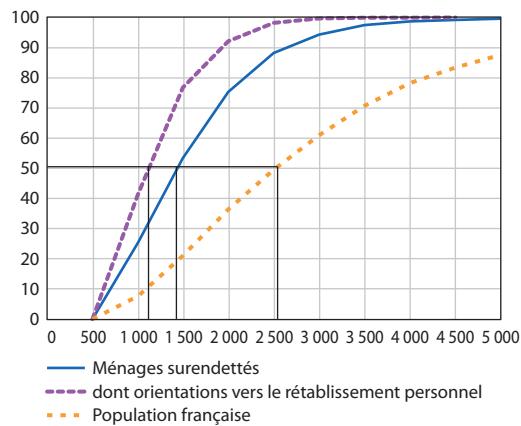
13 Deuxième décile de la distribution du revenu disponible des ménages français.

14 Cf. Insee (2019), « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », Insee Première, n° 1772, septembre : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956>

1 041 euros par mois correspond au seuil de pauvreté pour les ménages composés d'une personne seule. Le montant varie en fonction de la taille du ménage et de l'âge des enfants, par exemple pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans le seuil de pauvreté correspond à un revenu disponible de 2 186 euros par mois. La définition du niveau de vie et les modalités de calcul du seuil de pauvreté monétaire sont précisées en annexe 5.

G10 Répartition du revenu disponible mensuel des ménages

(revenu en euros, part en %)



Lecture : La moitié des ménages français dispose d'un revenu mensuel inférieur à 2 519 euros ; la moitié des ménages surendettés a des ressources mensuelles inférieures à 1 436 euros. Le revenu médian des ménages dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel est de 1 104 euros.

Sources : Banque de France, Insee.

de vie inférieur au seuil de pauvreté est quatre fois supérieure. Le taux de pauvreté monte à 69% chez les mères de famille monoparentale et leurs enfants, près de 30% de ces familles percevant des ressources constituées pour plus de moitié de minima sociaux.

Le taux de pauvreté approche même 85% pour les personnes surendettées vivant dans un ménage dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel. Ce taux, ajouté aux précédents, confirme bien que le phénomène du surendettement touche principalement une population aux ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses courantes du ménage, et non des personnes incapables de gérer un budget ou faisant montre d'une prodigalité excessive.

Le patrimoine immobilier et financier brut (c'est-à-dire dettes non déduites) des ménages surendettés est concentré à 82,5% en dessous de 2 000 euros et à 13,6% au-dessus de 50 000 euros. À l'exception de biens immobiliers – constitués souvent d'une résidence principale en cours d'acquisition –, les ménages surendettés ne possèdent quasiment ni épargne ni patrimoine. Ceux dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel, et qui ne possèdent par définition presque jamais de bien immobilier, sont moins de 1% à détenir un patrimoine supérieur à 2 000 euros.

En 2019, 48,9% des ménages surendettés ne disposent d'aucune capacité de remboursement. Cette proportion décroît par rapport à l'année 2014 où 53,5% des ménages surendettés étaient dans le même cas. Sachant que plus de 29% des ménages surendettés ont une capacité de remboursement positive mais inférieure à 450 euros, cela signifie néanmoins que plus de 78% d'entre eux ont une capacité de remboursement négative ou faible (cf. tableau « Capacité de remboursement » en Vue d'ensemble des principales données nationales).

3 | Endettement

La dette globale des ménages surendettés (6,062 milliards d'euros) comprend des dettes financières (73,3% du total), des dettes ou arriérés de charges courantes (12,9%) et d'autres dettes¹⁵ (13,8%). En 2019, la part des dettes financières est inférieure de presque 6 points à celle de 2014, après avoir reculé sans interruption au cours des cinq dernières années ; la part des dettes de charges courantes est en hausse continue depuis 2014 (+ 2 points en cinq ans) ; enfin, la part des autres dettes est supérieure de près de 4 points à son niveau de 2014.

Si le montant total de l'endettement par situation va de quelques centaines à plus de 15 millions d'euros, les situations ne sont pas équiréparties entre les deux bornes de la distribution. Ainsi, 30,3% des ménages surendettés ont un endettement global inférieur à 10 000 euros, 2,2% sont endettés de plus de 250 000 euros, et l'endettement médian s'élève à 18 952 euros (cf. graphique 11a). L'endettement médian, hors dettes immobilières, s'établit à 16 384 euros par ménage en 2019, en baisse de 2,5% par rapport à l'année précédente et de 7,3% par rapport à 2014¹⁶ (cf. graphique 7 en Repères).

Le nombre total de dettes figurant dans les situations de surendettement recevables s'élève à plus de 1,118 million en 2019, ce qui représente 8,3 dettes par dossier en moyenne. Par comparaison avec l'année 2013, où les dossiers recevables comptaient en moyenne 9 dettes chacun, la différence ne semble pas flagrante. Cependant, la proportion des dossiers comportant de 1 à 5 dettes

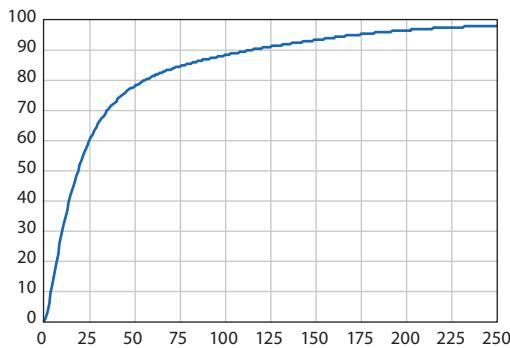
15 Ces-ci comprennent notamment des dettes sociales, des dettes professionnelles, des dettes pénales et des dettes diverses – cf. annexe 1 pour une liste détaillée.

16 L'endettement global médian ou moyen hors dettes immobilières est calculé sur la base des situations qui comprennent au moins une dette non immobilière, soit 99,5% des situations recevables.

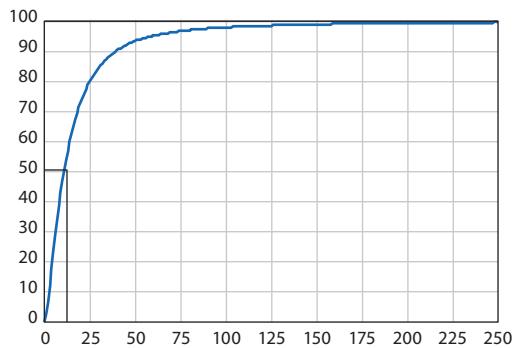
G11 Niveau d'endettement cumulé des ménages surendettés

(en abscisses, endettement en milliers d'euros; en ordonnées, part des situations en %)

a) Ensemble des situations recevables



b) Situations orientées vers le rétablissement personnel



Lecture : 50 % des situations orientées vers le rétablissement personnel en 2019 (graphique b) ont un niveau d'endettement inférieur ou égal à 11 291 euros.

Note : Pour faciliter la lecture des graphiques, les dossiers dont l'endettement est supérieur à 250 000 euros ne sont pas représentés.

Source : Banque de France.

est sensiblement plus élevée en 2019 (41 %) qu'en 2013 (32,4%)¹⁷. À l'inverse, 57,8 % des dossiers comptent de 6 à 22 dettes en 2019, contre 66,3 % des dossiers en 2013, la proportion des dossiers contenant plus de 22 dettes étant presque identique les deux années (1,3 % – cf. graphique 12). De leur côté, les situations

orientées vers le rétablissement personnel en 2019 comptent en moyenne 7,3 dettes chacune.

3|1 Dettes financières

De 2010 à 2019, la structure de l'endettement financier s'est profondément modifiée. La part des dettes à la consommation a diminué de plus de 25 points de pourcentage, passant des trois quarts à la moitié du total, tandis que celle de l'endettement immobilier a plus que doublé, passant de 22 % à 48 % de l'encours.

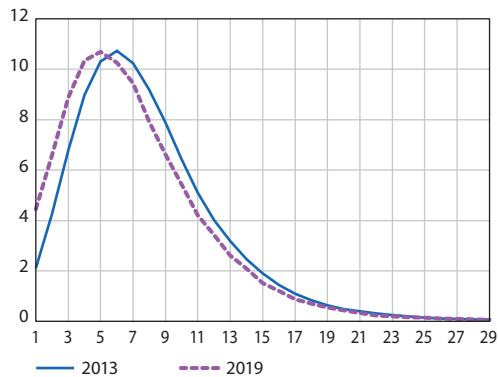
Sous l'effet d'une baisse du nombre de situations avec dettes immobilières, la part de l'endettement immobilier recule légèrement en 2019

Le nombre de dossiers recevables comportant au moins une dette immobilière diminue de 10 % en 2019, à 19 343, tandis que l'encours de dette immobilière baisse de 8,7 %. La part des dettes immobilières dans l'endettement global recule de 0,3 point, à 34,9 %, et la proportion de situations concernées s'établit à 14,3 %, en baisse de 0,2 point par rapport à 2018.

L'endettement médian¹⁸ sous forme de dette immobilière est quasiment stable en 2019,

G12 Répartition des situations de surendettement recevables en 2013 et 2019, en fonction du nombre de dettes

(en abscisses, nombre de dettes; en ordonnées, part des situations en %)



Lecture : En 2013, 4,2 % des situations de surendettement recevables comprenaient deux dettes de plus de 150 euros; en 2019, 6,6 % des situations recevables sont dans le même cas.

Note : Pour faciliter la lecture du graphique, les dossiers comportant plus de 30 dettes ne sont pas représentés.

Source : Banque de France.

17 Compte non tenu des dettes inférieures à 150 euros, considérées comme non significatives.

18 Pour une catégorie de dettes, l'endettement médian est la valeur qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales, la première comprenant les dossiers dont les dettes cumulées de la catégorie sont inférieures ou égales à la médiane, la seconde les dossiers dont les dettes cumulées de la catégorie sont supérieures ou égales au montant médian (cf. annexe 1).

à 93 930 euros ; l'endettement immobilier moyen¹⁹ s'accroît de 1 582 euros en un an, soit de 1,5 %, à 109 518 euros. Ces deux évolutions, comme les précédentes, montrent qu'en 2019, il n'y a pas eu d'aggravation de la dette immobilière chez les ménages surendettés (cf. graphique 8 en Repères).

Dans un contexte caractérisé par une hausse du prix des logements neufs ou anciens en France depuis 2016, selon l'Insee, et par un fort accroissement des nouveaux crédits à l'habitat depuis 2015, la baisse marquée de l'encours de dette immobilière des ménages surendettés et la progression très limitée des valeurs médiane et moyenne de l'endettement immobilier par situation tiennent aussi au niveau très favorable des taux d'intérêt sur les crédits à l'habitat aux particuliers (cf. graphique 14)²⁰.

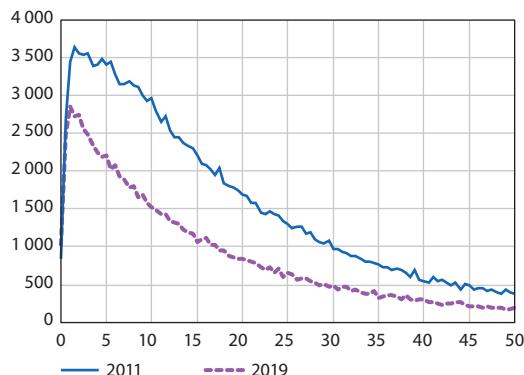
Les dettes à la consommation diminuent presque sans interruption depuis 2011

Plusieurs indicateurs témoignent de la forte réduction des dettes sur crédits à la consommation au cours des huit dernières années :

- l'encours des crédits à la consommation baisse de 47 % entre 2011 et 2019, le nombre de situations comportant au moins une dette à la consommation est en repli de 43 % et le nombre total de dettes à la consommation diminue de plus de moitié ;
- sur l'ensemble des situations concernées, la médiane de l'endettement à la consommation se situe à 12 684 euros, en baisse de 17 % en huit ans, tandis que la dette à la consommation moyenne par dossier s'établit à 21 957 euros, en recul de 8,3 % par rapport à 2011. L'écart important entre médiane et moyenne signifie que la majorité des situations présente un encours de dettes modeste, un nombre significatif de situations affichant à l'inverse un endettement à la consommation très supérieur au niveau médian ;

G13 Répartition des situations de surendettement recevables en 2011 et 2019, en fonction du montant des dettes à la consommation

(en abscisses, montant en milliers d'euros ; en ordonnées, nombre de situations)



Lecture : En 2011, 3 642 situations de surendettement recevables comportaient des dettes sur crédits à la consommation d'un montant cumulé compris entre 1 500 et 2 000 euros ; en 2019, il n'y a plus que 2 856 situations qui présentent le même endettement.

Notes : Situations de surendettement recevables comportant au moins une dette à la consommation. Pour faciliter la lecture du graphique, les situations comportant des dettes à la consommation d'un montant cumulé supérieur à 50 000 euros ne sont pas représentées.

Source : Banque de France.

- la proportion des situations de surendettement contenant au moins une dette à la consommation diminue de 14 points par rapport à 2011, mais demeure toutefois élevée, à plus de 75 % ;
- le nombre médian de dettes à la consommation est en diminution, passant de 4 à 3 dettes par situation concernée entre 2011 et 2019.

À l'exception de la location avec option d'achat (LOA), méthode de financement employée surtout pour les acquisitions d'automobiles, dont l'encours progresse légèrement en 2019, à 105 millions d'euros²¹, les grandes catégories de dettes à la consommation voient leurs encours et leur fréquence diminuer depuis plusieurs années. La baisse est nettement plus prononcée pour les crédits renouvelables que pour les prêts personnels :

19 Pour une catégorie de dettes, l'endettement moyen est le rapport entre l'encours total des dettes de la catégorie et le nombre de situations comportant au moins un prêt de la même catégorie (cf. annexe 1).

20 Pour disposer d'éléments plus complets sur le traitement des situations de surendettement avec bien immobilier et/ou dette immobilière, voir l'Enquête typologique 2018 – Dettes et biens immobiliers dans la procédure de surendettement à l'adresse Internet suivante : <https://particuliers.banque-france.fr/> surendettement/études-sur-le-surendettement

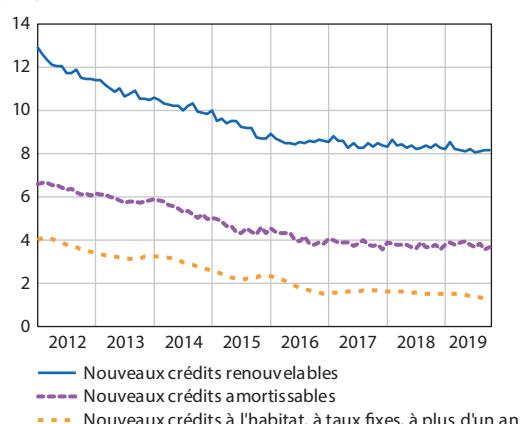
21 Il peut sembler étonnant que l'encours des dettes impayées sur LOA et crédits affectés ne progresse que légèrement en 2019, alors que ces formes de crédit augmentent fortement depuis quelques années, contribuant au dynamisme des crédits à la consommation. Cela tient à ce qu'un contrat de LOA est plus proche d'un contrat de location que de prêt. En cas de mensualités impayées, l'organisme financier, qui est propriétaire du bien, peut prononcer la résiliation anticipée du contrat, récupérer et vendre le bien, réduisant ainsi ses pertes, même lorsque le débiteur est protégé par l'ouverture d'une procédure de traitement du surendettement.

- l'encours des crédits renouvelables recule de 63% (1,6 milliard d'euros) par rapport à 2011, le nombre de situations concernées par ce type de dettes de 47% et l'endettement médian par dossier de 40% (à 5 927 euros);
- de leur côté, les prêts personnels – ou crédits amortissables – affichent un encours global en repli de 31% par rapport à 2011, un nombre de situations concernées en baisse de 30% et une dette médiane en recul de 6% (à 10 164 euros).

La présence de crédits renouvelables dans les situations de surendettement reste toutefois supérieure de 13 points environ à celle des prêts personnels : plus de 62% des situations contiennent un ou plusieurs crédits renouvelables, alors qu'elles sont moins de 50% à comprendre au moins un prêt personnel. Pour autant, la part des prêts personnels dans l'endettement global dépasse désormais, depuis deux ans, celle des crédits renouvelables (cf. graphique 6 en Repères). La substitution de crédits amortissables aux crédits renouvelables concerne les crédits accordés à l'ensemble des ménages et pas seulement ceux octroyés aux ménages qui se retrouvent en situation de surendettement. Elle a été fortement encouragée par les pouvoirs publics depuis une dizaine d'années, notamment par les lois Lagarde (2010) et Hamon (2014)²², et est en elle-même un facteur de limitation du surendettement en raison du différentiel de taux d'intérêt entre les deux formes de crédit (cf. graphique 14).

G14 Taux d'intérêt moyens annuels sur les crédits aux particuliers en France

(en %)



Source : Banque de France.

22 Cf. la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, dite loi Lagarde, portant réforme du crédit à la consommation, et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, dite loi Hamon, relative à la consommation.

3|2 Dettes de charges courantes

Les arriérés de charges courantes représentent 12,9% de l'endettement global des ménages surendettés et affectent 80,9% des situations de surendettement. Depuis 2014, leur montant moyen s'est accru de 1 801 euros, pour s'établir à 7 149 euros en 2019. La médiane se situe à un niveau bien inférieur (3 611 euros), ce qui signifie que la distribution comporte des dettes parfois élevées, notamment en matière de logement.

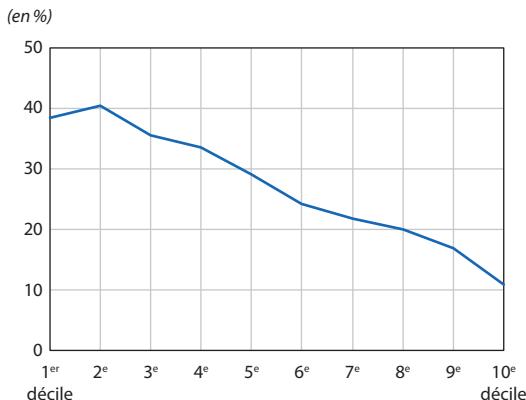
Les dettes de charges courantes sont constituées notamment :

- des dettes de logement, pour 46% du total, présentes dans près d'une situation sur deux, et d'un montant médian de 2 889 euros par ménage (en hausse de 32% par rapport à 2014);
- des dettes fiscales, pour un peu plus de 29% du total, présentes dans 36,4% des situations, d'un montant médian de 1 066 euros et d'un montant moyen de 4 672 euros par ménage (la moyenne ayant augmenté de 124% depuis 2014);
- des dettes d'énergie et de communication, représentant 13,3% du total, présentes dans plus de la moitié des situations, dont les montants médian et moyen sont respectivement de 938 euros et 1 472 euros par ménage.

Les ménages dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel sont davantage concernés que les autres ménages surendettés par les dettes de charges courantes, hormis les dettes fiscales : 59% d'entre eux ont une dette de logement (contre 42% des autres ménages surendettés); 61% ont une dette d'énergie ou de communication (contre 45% des autres ménages surendettés); 30% ont une dette de santé ou d'éducation (contre 21% des autres ménages surendettés).

De manière générale, il apparaît que, quelle que soit l'orientation des dossiers, moins le revenu des ménages surendettés est élevé, plus la part des arriérés de charges courantes, hors dettes fiscales, dans l'endettement total est importante. Ainsi, les ménages dont les ressources nettes se situent dans les deux premiers déciles de revenus des ménages surendettés présentent des dettes de charges courantes, hors dettes fiscales, proches

G15 Part des dettes de charges courantes (hors dettes fiscales) en fonction du revenu des ménages surendettés



Lecture : Les 10 % de ménages qui ont les revenus les plus faibles parmi les ménages surendettés ont des dettes de charges courantes, hors dettes fiscales, qui représentent en moyenne 38 % de leurs revenus.

Source : Banque de France.

de 40% de leurs revenus, tandis que les 10% de ménages surendettés dont les revenus sont les plus élevés ont des dettes de charges courantes, hors dettes fiscales, tout juste supérieures à 10% de leurs revenus (cf. graphique 15).

3|3 Autres dettes

Les autres dettes, dont le nombre médian est de deux par situation concernée, représentent 13,8% du montant global des dettes et figurent dans plus de 55% des situations. Le montant médian de dette par situation ressort à 1 791 euros, s'accroissant de 29% par rapport à 2014 (1 387 euros), tandis que le montant moyen atteint 11 162 euros, en hausse de 50% par rapport à 2014 (7 459 euros). Quelques dettes très élevées (de plusieurs millions ou plusieurs centaines de milliers d'euros), principalement suite à caution actionnée sur dette professionnelle, ou relevant de dettes pénales, d'amendes et de réparations pécuniaires suite à condamnation, et souvent non éligibles au traitement du surendettement, expliquent la grande différence entre médiane et moyenne.

3|4 Principaux créanciers

La dette immobilière des ménages surendettés dont les dossiers ont été décidés ou jugés recevables

en 2019 s'élève à 2,1 milliards d'euros. Les dix principaux groupes créanciers en détiennent plus de 96 % à eux seuls. Les autres créances financières sur les ménages surendettés, composées essentiellement de crédits à la consommation, atteignent 2,3 milliards d'euros. Les six grandes banques généralistes à réseau et leurs filiales figurent également parmi les dix premiers groupes créanciers à ce titre, rejoints par trois établissements de crédit appartenant à un groupe automobile ou de distribution (cf. tableau 2). Ensemble, les dix premiers groupes détiennent près de 90 % du total des créances financières non immobilières. Ces données révèlent la très forte concentration de l'activité de crédit aux particuliers en France.

Les créances de charges courantes hors logement (421 millions d'euros) sont détenues aux deux tiers par l'État et les administrations publiques, puis par des groupes, sociétés et autres entités privés (à hauteur de 30%), et enfin par des particuliers (3%). Les dix premiers groupes privés sont des fournisseurs d'eau et d'énergie, des assureurs et des opérateurs téléphoniques ; ils détiennent 75 millions d'euros de créances sur les ménages surendettés, soit environ 18 % de l'ensemble des créances de charges courantes hors logement.

Les 359 millions d'euros de créances de logement sont détenus à hauteur de 48 % par des organismes de logement social, au sein desquels les opérateurs publics (offices publics de l'habitat, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixte et coopératives HLM) devancent légèrement les entreprises sociales pour l'habitat, de statut privé. La seconde moitié des créances de logement est détenue à parts presque égales par des opérateurs privés (groupes immobiliers, cabinets de gestion, promoteurs, syndicats de copropriétaires, etc.) et par des particuliers.

Les autres dettes (835 millions d'euros) sont très hétérogènes. Les créanciers publics – Trésor public, caisses d'allocations familiales, Pôle emploi, Urssaf, caisses de sécurité sociale, Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI) et autres – détiennent près de 29 % de l'encours, les particuliers 15 %, les autres créanciers privés 56 %.

Les sociétés de recouvrement de créances²³, en grande partie sous contrôle étranger, détiennent 134 millions d'euros de créances toutes catégories

23 En général, les sociétés de recouvrement sont mandatées par des créanciers pour recouvrer des sommes impayées et n'apparaissent donc pas parmi les créanciers. Dans certains cas toutefois, elles acquièrent des créances, à un prix inférieur à leur valeur faciale, auprès des créanciers initiaux, et deviennent ainsi elles-mêmes directement créancières des ménages surendettés.

confondues, leur part dans le total des créances s'accroissant rapidement depuis quelques années. La tendance est similaire pour les fonds communs de titrisation (FCT), dont le poids relatif reste toutefois plus réduit (27 millions d'euros de créances en 2019).

Toutes catégories réunies, les particuliers détiennent des créances à hauteur de 231 millions d'euros sur les ménages surendettés. 5 160 d'entre eux

possèdent au moins une créance de valeur unitaire supérieure à 10 000 euros, susceptible de représenter une perte significative si elle faisait l'objet d'un effacement intégral. Parmi ces créances de plus de 10 000 euros, figurent notamment des créances de logement (au nombre de 2 391), des prêts à des amis ou à des membres de la famille (1 597), des prêts divers (487) et des pensions alimentaires impayées (220).

T2 Les grandes catégories de créanciers des ménages surendettés

(montant en millions d'euros, part en % du total de chaque catégorie de créances)

	2018		2019	
	Montant	Part	Montant	Part
Créances immobilières	2 321	35,2	2 118	34,9
Créanciers publics	7	0,3	7	0,3
Particuliers	4	0,2	3	0,2
Créanciers privés hors particuliers	2 310	99,5	2 108	99,5
<i>dont : 10 premiers</i>	2 239	96,5	2 041	96,3
Créances financières hors immobilier	2 604	39,5	2 328	38,4
Créanciers publics	14	0,6	11	0,5
Particuliers	2	0,1	1	0,0
Créanciers privés hors particuliers	2 587	99,4	2 316	99,5
<i>dont : 10 premiers</i>	2 355	90,4	2 088	89,7
<i>10 suivants</i>	146	5,6	146	6,3
Créances de charges courantes hors logement	450	6,8	421	7,0
Créanciers publics	292	65,0	280	66,3
<i>Caisse d'allocations familiales (CAF)</i>	6	1,2	5	1,2
<i>Trésoreries, services des impôts, pôles de recouvrement spécialisés</i>	279	62,1	267	63,3
<i>Autres créanciers publics</i>	7	1,6	8	1,8
Particuliers	14	3,0	13	3,0
Créanciers privés hors particuliers	144	32,0	129	30,6
<i>dont : 10 premiers</i>	83	18,5	75	17,8
Créances de logement	369	5,6	359	5,9
Organismes de logement social	178	48,3	173	48,1
<i>OPH, EPL, SEM et coopératives HLM^{a)}</i>	92	24,9	92	25,7
<i>ESH^{b)}</i>	86	23,4	80	22,4
Autres créanciers publics	4	1,2	6	1,6
Particuliers	86	23,4	85	23,7
Autres créanciers privés	100	27,1	95	26,5
<i>dont : 10 premiers</i>	19	5,2	17	4,9
Autres créances	855	13,0	835	13,8
Créanciers publics	226	26,5	239	28,7
<i>Caisse d'allocations familiales (CAF)</i>	44	5,2	42	5,0
<i>Trésoreries, services des impôts, pôles de recouvrement spécialisés</i>	65	7,6	62	7,5
<i>Pôle emploi</i>	35	4,1	38	4,5
<i>Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI)</i>	29	3,4	24	2,8
<i>Autres créanciers publics (CPAM, URSSAF, OPHLM...)</i>	54	6,3	74	8,8
Particuliers	137	16,0	129	15,4
Créanciers privés hors particuliers	492	57,5	467	55,9
<i>dont : 10 premiers</i>	333	39,0	330	39,5
France métropolitaine	6 598	100,0	6 062	100,0

a) Offices publics de l'habitat, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixte, sociétés coopératives de HLM.

b) Entreprises sociales pour l'habitat, i. e. les sociétés anonymes de HLM.

Source : Banque de France.

Les effacements de dettes en 2019

Données globales et tendances

Pour que la mesure en soit significative, les effacements de dettes¹ doivent être évalués en toute fin de procédure de surendettement. C'est pourquoi la population de référence retenue ici pour le calcul des effacements n'est pas constituée des dossiers recevables, comme pour le reste de la typologie du surendettement, mais des dossiers clos – hormis les clôtures avant examen de recevabilité ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité, exclus avant d'entrer dans la procédure. 147 440 situations enregistrées comme closes au titre de l'année 2019 correspondent à cette définition. Sur ce total, 61 642 (41,8 %) ont bénéficié de mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 26 496 (18 %) sont closes après avoir bénéficié de mesures d'effacement partiel.

Ta Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	2018		2019	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	173 304	100,0	147 440	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	77 928	45,0	61 642	41,8
mesures avec effacement partiel ^{c)}	34 764	20,1	26 496	18,0
autres situations closes ^{d)}	60 612	35,0	59 302	40,2

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures imposées sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

Au total, en 2019, 88 138 dossiers (59,8 % des dossiers clos) ont bénéficié d'une remise de dettes, partielle ou portant sur l'intégralité de la dette éligible. Le montant effacé, 1,781 milliard d'euros, représente 26,6 % de la dette globale des situations closes au cours de l'année. L'écart entre la proportion de dossiers bénéficiant d'un effacement et le taux d'effacement tient, d'une part, à ce que les dossiers dont les dettes sont entièrement effacées sont également ceux dont l'endettement est le plus faible et, d'autre part, au fait que les dettes immobilières, de montant unitaire élevé, ne peuvent être effacées, même partiellement, qu'après la vente des biens immobiliers.

Tb Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	2018		2019	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	7 214	100,0	6 699	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 602	22,2	1 309	19,5
dont dettes éligibles	1 480	20,5	1 194	17,8
mesures avec effacement partiel – montant effacé	714	9,9	587	8,8
autres situations closes ^{c)}	4 228	58,6	4 161	62,1
Montant total effacé^{d)}	2 194	30,4	1 781	26,6

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures imposées sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

1 Le montant des effacements comprend l'ensemble des dettes éligibles au traitement du surendettement figurant dans les dossiers clos ayant bénéficié de mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, ainsi que les effacements partiels de dettes des dossiers clos dans le cadre de mesures imposées par les commissions. Il ne prend pas en compte les effacements prononcés par les tribunaux dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, les montants restant éventuellement dus après liquidation des biens et dédommagement des créanciers n'étant pas connus des commissions de surendettement. L'effet des étalements de dettes et des réductions de taux d'intérêt pour les échéances futures n'est pas comptabilisé.

... / ...

Les dossiers clos après une mesure de rétablissement personnel, dont la totalité de la dette éligible est effacée, bénéficient en moyenne d'une remise de 19 368 euros, tandis que les dossiers clos après des mesures d'effacement partiel voient leurs dettes effacées à hauteur de 22 159 euros, ce qui correspond à un taux moyen d'effacement de 48%.

Tc Effacement moyen de dettes (en euros)

	2018	2019
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	18 996	19 368
Mesures avec effacement partiel	20 534	22 159
Montant moyen effacé^{b)}	19 470	20 207

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

Le montant des dettes effacées en 2019, 1,781 milliard d'euros, est en baisse de 18,8% par rapport à 2018 et de 13% environ par rapport à 2015. Rapporté à la dette globale des situations closes en cours d'année, le taux d'effacement diminue de près de 4 points par comparaison avec 2018, après plusieurs années de progression (cf. graphique).

La baisse du taux d'effacement en 2019 est principalement un contre coup de la hausse circonstancielle du taux observée en 2018 et décrite dans l'Enquête typologique du surendettement en 2018. Elle avait d'ailleurs été annoncée dès le début de l'année 2019. Au-delà de 2019, si le recul du nombre de situations de surendettement soumises aux commissions se poursuit, et toutes choses égales par ailleurs, il est probable que le taux d'effacement des dettes reparte à la hausse. En effet, comme c'est le cas depuis plusieurs années, la baisse du nombre de dossiers de surendettement concentre toujours plus le surendettement sur des populations en situation de fragilité et aux ressources insuffisantes ou ayant de faibles capacités de remboursement. Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que la proportion de mesures de rétablissement personnel s'accroisse, et, avec elle, la part des dettes effacées.

Répartition par type de dette et par région

Le tableau ci-après détaillant les taux d'effacement en fonction des catégories de dettes et des régions met en évidence quelques résultats significatifs. Les effacements de dettes à la consommation (879 millions d'euros) représentent près de la moitié du total des effacements et les effacements de dettes immobilières (224 millions) un peu moins de 13%, alors que les encours de ces deux catégories de dettes sont proches. Les dettes de logement connaissent le taux d'effacement le plus élevé (près de 52%), loin devant celui des dettes fiscales (36%) et plus encore devant celui des dettes immobilières (moins de 10%). Concernant les dettes immobilières, seules les dettes résiduelles subsistant après la vente de la résidence principale ou d'un bien immobilier peuvent faire l'objet d'un effacement. Chez les ménages surendettés, la part des dettes de logement dans l'ensemble des dettes est une fonction décroissante des revenus, de sorte que nombreux sont les dossiers avec dette de logement bénéficiant d'un effacement total des dettes.

.../...

Td Taux d'effacement des dettes en 2019 – Dossiers clos, toutes procédures

(montant en millions d'euros, taux en %)

	Dettes immobilières	Dettes à la consommation	Dettes de logement	Dettes fiscales	Autres dettes^{a)}	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	9,7	39,3	56,2	42,6	34,3	29,0
Bourgogne-Franche-Comté	9,5	29,6	52,6	26,0	32,1	23,2
Bretagne	14,5	34,6	50,4	33,8	31,3	26,6
Centre-Val de Loire	8,2	28,8	50,7	32,4	32,3	21,7
Corse	13,5	42,5	63,5	18,8	36,3	32,2
Grand Est	9,9	33,0	55,2	38,8	35,0	26,5
Hauts-de-France	9,6	36,3	56,3	38,5	21,3	25,6
Île-de-France	7,0	34,6	42,8	34,1	27,7	25,6
Normandie	8,2	32,4	49,1	36,0	34,2	25,3
Nouvelle-Aquitaine	9,2	35,5	56,2	34,5	36,9	26,6
Occitanie	13,4	41,5	61,1	43,2	37,9	31,8
Pays de la Loire	9,3	29,4	51,5	25,5	27,2	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,0	41,3	54,9	37,5	31,5	30,0
France métropolitaine	9,6	35,5	51,6	36,2	30,9	26,6
France métropolitaine – Montant effacé	224	879	195	88	396	1 781

a) Autres dettes, y compris dettes financières hors dettes immobilières et hors dettes à la consommation, et y compris dettes de charges courantes hors dettes de logement et hors dettes fiscales.

Source : Banque de France.

Par région, les écarts de taux d'effacement des dettes sont également importants, notamment entre les valeurs extrêmes observées pour, d'une part, le Centre-Val de Loire (21,7%) et les Pays de la Loire (21,9%), et, d'autre part, Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%), l'Occitanie (31,8%) et la Corse (32,2%). Ces écarts tiennent pour partie à la structure différente des dettes selon les régions. Ainsi, les ménages surendettés de Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire ont davantage de dettes immobilières que les ménages surendettés des autres régions (respectivement + 5,5 points et + 2,4 points); à l'inverse, chez les ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il y a moins de dettes immobilières qu'ailleurs (- 4 points). Les écarts peuvent également provenir de taux d'effacement apparents différents pour une même catégorie de dettes. Par exemple, l'Occitanie et la Corse ont un taux d'effacement des dettes immobilières supérieur de 4 points au taux national, un taux d'effacement des dettes à la consommation supérieur de 6 et 7 points au taux national et un taux d'effacement des dettes de logement supérieur de 9 et 12 points au taux national. Inversement, le Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire ont un taux d'effacement des dettes à la consommation inférieur respectivement de 7 et 6 points au taux national.

4| Répartition géographique des situations de surendettement et contexte socioéconomique

Afin de fournir des éclairages complémentaires, le présent rapport propose, d'une part, une cartographie régionale de la répartition des situations de surendettement, mise en regard d'indicateurs caractérisant le contexte socioéconomique des régions, et, d'autre part, des cartes permettant d'apprécier l'ampleur du surendettement à l'échelle départementale. Les indicateurs retenus dans le cadre des régions²⁴ sont :

- le nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ;
- le taux de chômage selon la définition du Bureau international du travail (BIT) ;
- la part de la population couverte par le revenu de solidarité active (RSA) ;
- le taux de pauvreté monétaire ;
- le revenu disponible des ménages par habitant ;
- le taux d'illettrisme des jeunes âgés de 18 à 25 ans, parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015 ;
- le taux de personnes âgées de 25 ans et plus titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ;
- le nombre de décisions d'expulsion pour loyer impayé prises par les tribunaux.

Les 143 080 situations de surendettement soumises aux commissions de surendettement de France métropolitaine en 2019 représentent 268 situations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. En dépit de la grande taille et du nombre important d'habitants des nouvelles régions administratives françaises créées en 2016, des écarts significatifs en matière de surendettement persistent entre les régions. Ainsi, les Hauts-de-France affichent un taux de 419 situations de surendettement pour 100 000 habitants, supérieur de 21 % à celui de la Normandie, seconde région pour le nombre

de situations pour 100 000 habitants. Outre la Normandie, deux régions se trouvent dans une situation intermédiaire, avec un taux compris entre 300 et 350 situations pour 100 000 habitants : la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire. Toutes les autres régions ont un taux inférieur à 300 situations pour 100 000 habitants, les plus faibles étant ceux de Corse (180), Île-de-France (206) et Bretagne (225).

Les écarts de taux de situations de surendettement entre régions sont généralement en adéquation avec les différences relatives aux indicateurs retenus pour caractériser le contexte socioéconomique régional. La Normandie et surtout les Hauts-de-France cumulent des caractéristiques susceptibles d'être liées au surendettement : taux de chômage élevé ou de niveau intermédiaire, revenu disponible par habitant inférieur à la moyenne nationale, part de la population couverte par le RSA supérieure à la moyenne nationale, faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, taux d'illettrisme des jeunes et taux de pauvreté élevés. À l'inverse, Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France se caractérisent par de faibles taux de situations de surendettement et des indicateurs favorables en matière de chômage, de revenu par habitant, de part de la population couverte par le RSA, de pauvreté monétaire et d'illettrisme des jeunes.

Dans certains cas cependant, le taux de situations de surendettement paraît moins corrélu avec les indicateurs socioéconomiques régionaux. Le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté, avec des taux intermédiaires de 309 dépôts pour 100 000 habitants, présentent pourtant des indicateurs majoritairement bien orientés, tandis que la Corse, qui affiche le taux régional de situations de surendettement le plus faible de France, est l'une des régions les moins bien placées sur le plan du revenu disponible par habitant, de la pauvreté monétaire et du taux de personnes de plus de 25 ans diplômées de l'enseignement supérieur (cf. cartes 1 et 2 en *Cartographie du surendettement*).

L'analyse de la répartition des situations de surendettement par département permet de mettre en évidence des disparités parfois importantes. Parmi les départements les plus touchés figurent des départements d'ancienne industrialisation, tels que la Seine-Maritime et l'Eure, le Nord,

²⁴ Ces indicateurs statistiques sont définis en annexe 5.

le Pas-de-Calais, l'Aisne et le Territoire de Belfort, ainsi que les départements périurbains situés hors de l'Île-de-France et à la périphérie immédiate de celle-ci, qui ont tous un taux de situations de surendettement pour 100 000 habitants supérieur à la moyenne nationale et à celui des départements franciliens, quelle que soit leur région d'appartenance. Sont également très touchés cinq départements contigus du centre de la France, Allier, Creuse, Indre, Cher et Nièvre, qui affichent des taux de situations de surendettement parmi les plus élevés de France, révélateurs de difficultés économiques et sociales dans la zone géographique qui les rassemble. Cette situation n'est cependant pas visible à l'échelle régionale, puisque les cinq départements considérés appartiennent à quatre régions différentes (cf. carte 4 en *Cartographie du surendettement*).

En quatre ans, de 2015 à 2019, le taux de situations de surendettement pour 100 000 habitants a diminué de 35 % en France métropolitaine, passant de 414 à 268. Si le mouvement de recul du surendettement est général et concerne aussi les régions qui conservent un taux élevé en 2019, les évolutions ne sont pas tout à fait identiques sur l'ensemble du territoire métropolitain : les Pays de la Loire (- 40 %) et le Grand Est (- 39 %) sont les deux régions dans lesquelles la réduction du taux de situations de surendettement a été la plus prononcée au cours des quatre dernières années, tandis que les évolutions ont été plus modérées dans les Hauts-de-France (- 31 %), ainsi qu'en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 32 %) – cf. cartes 3 en *Cartographie du surendettement*).

**

L'examen des indicateurs relatifs aux ménages et aux personnes surendettés révèle que le surendettement est fréquemment associé à des situations de fragilité individuelle, familiale, sociale, économique

La répartition géographique des primodépôts diffère peu de celle de l'ensemble des dépôts

En France métropolitaine, le nombre de nouvelles situations de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus s'établit à 152 en 2019¹. Ce taux, qui a atteint un point haut de 276 en 2011, n'était plus descendu aussi bas depuis les années 1991 à 1997.

La cartographie propre aux primodépôts recoupe largement celle de l'ensemble des dépôts. Elle renforce l'impression de fragilité dégagée par les Hauts-de-France, par les départements situés aux confins de l'Île-de-France, et confirme qu'une partie de la population résidant sur la côte méditerranéenne et dans les départements ouest-pyrénéens rencontre de sérieuses difficultés financières. À l'inverse, en Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France, Corse et Auvergne-Rhône-Alpes, le surendettement semble désormais un phénomène contenu (cf. carte 5 en *Cartographie du surendettement*).

1 Données provisoires sur 12 mois glissants à fin septembre 2019.

et géographique. Si plusieurs facteurs spécifiques de vulnérabilité peuvent être identifiés, ceux ci engendrent généralement une situation de pauvreté monétaire ou une situation financière précaire, qui est la cause directe du surendettement. De surcroît, le surendettement affecte également des ménages aux ressources moins contraintes qui ne sont pas d'emblée en situation de fragilité, mais dont les équilibres budgétaires et financiers sont remis en cause par des événements et des circonstances non anticipés, parfois dramatiques : accident, maladie, décès d'un proche, séparation, licenciement, retraite ou autre.

Vue d'ensemble des principales données nationales

1| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

(Statistiques basées sur les situations de surendettement recevables)

1|1 Profil sociodémographique

Situation matrimoniale

(en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2016
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	36,6	59,6
Divorcés/séparés	28,1	32,9	8,9
Célibataires	20,2	26,1	24,0
Veufs(ves)	4,7	4,4	7,5

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

RP désigne la procédure de rétablissement personnel (cf. annexe 1).

b) Personnes majeures vivant en France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Banque de France; Insee, enquêtes annuelles de recensement 2016.

Nombre de personnes à charge

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés 2019	dont situations orientées vers le RP 2019
0	58,1	55,0
1	17,6	18,4
2	13,8	14,8
3	6,9	7,4
4 et plus	3,6	4,4

Source : Banque de France.

Nombre d'enfants à charge

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2016
0	59,5	56,6	68,0
1	17,4	18,4	13,7
2	13,4	14,4	12,5
3	6,4	6,7	4,4
4 et plus	3,2	3,8	1,4

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Sources : Banque de France; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2016
Hommes seuls	26,6	27,5	15,4
Femmes seules	21,7	22,7	20,5
Couples sans enfant	10,6	5,6	26,5
Familles monoparentales	20,9	27,3	9,3
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,2	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	25,1	7,6
Couples avec enfant(s)	18,2	14,1	26,0
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	2,8	2,3

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Répartition par sexe et par âge

(en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2019		dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 18 à 24 ans	0,9	1,7	1,0	2,4	5,2	5,0
De 25 à 34 ans	7,1	10,2	7,4	13,1	7,3	7,6
De 35 à 44 ans	10,9	12,8	10,7	13,8	7,8	8,1
De 45 à 54 ans	12,3	13,9	11,2	14,2	8,5	8,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,8	7,8	8,8	7,7	8,3
De 65 à 74 ans	4,5	5,0	3,3	3,7	6,5	7,3
75 ans et plus	1,4	1,9	1,0	1,8	4,7	7,3
Ensemble	45,7	54,3	42,3	57,7	47,6	52,4

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France métropolitaine ; personnes de 18 ans et plus.

Sources : Banque de France ; Insee, bilan démographique de la France au 1^{er} janvier 2019.

Situation au regard du logement

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2019
Locataires	74,5	86,4	39,0
Propriétaires accédants	7,9	0,0	19,6
Propriétaires	3,6	0,1	36,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	9,9	2,3
Autres ^{c)}	2,6	3,6	2,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) France hors Mayotte ; répartition des résidences principales selon le statut d'occupation.

c) Individus vivant en communauté (monastère, prison, caserne, résidence scolaire ou universitaire, maison de retraite) et individus vivant hors logement (habitation mobile, mariniers, sans-abris).

Sources : Banque de France ; Insee et SDES, estimation annuelle du parc de logements au 1^{er} janvier 2019.

1|2 Caractéristiques professionnelles

Situation professionnelle

(en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2018
Actifs	60,5	54,3	55,8
Salariés en CDI ^{c)}	27,5	11,6	38,0
Salariés en CDD ^{c)}	5,1	4,2	4,7
Salariés intérimaires	2,4	2,1	1,3
Apprentis	nd	nd	0,8
Congé maternité	0,1	0,1	nd
Non-salariés	nd	nd	5,9
Professions libérales	0,0	0,0	nd
Artisans, commerçants	0,1	0,1	nd
Chômeurs	25,0	36,2	5,1
Inactifs	39,5	45,7	44,2
Sans profession	12,8	22,0	nd
Retraités	15,9	12,0	28,2
Elèves, étudiants, stagiaires en formation	0,3	0,3	8,1
Congé maladie longue durée	4,0	3,9	nd
Congé parental	0,8	0,9	nd
Invalides	5,7	6,6	nd

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

c) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

Sources : Banque de France ; Insee, enquête emploi 2018.

Professions et catégories socioprofessionnelles

(en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2018
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,4	4,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,3	9,6
Professions intermédiaires	3,1	1,4	13,8
Employés	31,5	24,8	15,3
Ouvriers	21,4	19,8	11,9
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	10,9	32,6
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	42,4	12,6

a) Personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Note : Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Sources : Banque de France ; Insee, enquête emploi 2018.

1|3 Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

Structure des ressources

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2015
Revenus d'activité ^{c)}	53,7	35,7	61,6
Pensions	18,9	15,4	24,4
Revenus du patrimoine	0,3	0,0	8,0
Prestations familiales et de logement	12,9	23,5	4,0
Minima sociaux ^{d)}	11,1	22,0	2,0
Autres ressources	3,1	3,4	—

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement recevables – en % du total des ressources.

b) France métropolitaine. Ménages dont le revenu disponible est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante – en % du revenu disponible global.

c) Y compris allocations chômage et indemnités journalières.

d) Y compris prime d'activité.

Sources : Banque de France; Insee, « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, édition 2018.

Niveau des ressources mensuelles nettes

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019	Population française ^{b)} 2016
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	53,7	10,0
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	21,8	10,0
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	11,9	10,0
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	7,3	10,0
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	3,5	10,0
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	1,3	10,0
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	0,4	10,0
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	0,1	10,0
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,0	10,0
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,0	10,0

a) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

b) France métropolitaine. Revenu disponible des ménages dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante – en % du nombre des ménages.

Sources : Banque de France; Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav et CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

Patrimoine immobilier et financier

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	99,5
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	0,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	0,1
P ≥ 50 000 euros	13,6	0,1

a) Patrimoine immobilier et financier du débiteur et du codébiteur.

Source : Banque de France.

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES

Capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2019
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	90,8
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	8,6
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	6,6
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	1,2
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	0,8
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	0,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	0,2
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	0,0

a) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables^{a)}
 (montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515 200	113 432	520 669	73,4	84,1	14 810	4,0
Dettes immobilières	2 118 403 313	19 343	33 139	34,9	14,3	93 930	1,0
Prêts immobiliers	1 900 032 696	16 324	27 845	31,3	12,1	102 398	1,0
Arriérés	27 128 728	1 053	1 327	0,4	0,8	5 350	1,0
Solde après vente de la résidence principale	191 241 889	3 047	3 967	3,2	2,3	46 098	1,0
Dettes à la consommation	2 228 868 640	101 509	411 606	36,8	75,3	12 684	3,0
Crédits renouvelables	954 439 936	83 887	253 727	15,7	62,2	5 927	2,0
Prêts personnels	1 169 224 720	66 700	144 799	19,3	49,5	10 164	1,0
Crédits affectés/LOA	105 203 984	10 425	13 080	1,7	7,7	6 800	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	1 351 529	558	690	0,0	0,4	1 400	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	97 891 719	60 291	75 234	1,6	44,7	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240 020	109 141	430 773	12,9	80,9	3 611	3,0
Dettes de logement	358 760 937	66 516	82 863	5,9	49,3	2 889	1,0
Loyer et charges locatives	322 244 551	62 051	73 880	5,3	46,0	2 814	1,0
Charges de copropriété	18 791 504	2 584	2 802	0,3	1,9	3 915	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	10 981 613	1 059	1 140	0,2	0,8	5 576	1,0
Dépôts de garantie	6 743 269	4 695	5 041	0,1	3,5	500	1,0
Dettes d'énergie et de communication	104 117 563	70 755	148 793	1,7	52,5	938	2,0
Électricité, gaz, chauffage	63 162 188	52 394	72 390	1,0	38,8	798	1,0
Eau	28 550 778	34 140	41 631	0,5	25,3	506	1,0
Téléphonie, Internet	12 404 597	24 563	34 772	0,2	18,2	283	1,0
Dettes de transport	508 745	1 535	1 717	0,0	1,1	153	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	34 357 787	40 560	64 414	0,6	30,1	484	1,0
Dettes d'assurance	26 957 460	34 547	51 469	0,4	25,6	430	1,0
Dettes de mutuelle	7 400 327	11 111	12 944	0,1	8,2	398	1,0
Dettes de santé/d'éducation	36 245 651	33 550	54 772	0,6	24,9	404	1,0
Dettes de santé	18 952 402	21 194	31 556	0,3	15,7	222	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	17 293 249	17 735	23 216	0,3	13,2	471	1,0
Dettes alimentaires	16 811 510	3 503	3 751	0,3	2,6	2 132	1,0
Dettes fiscales	229 437 827	49 106	74 464	3,8	36,4	1 066	1,0
Impôt sur le revenu	161 260 415	18 192	20 497	2,7	13,5	1 727	1,0
Taxe d'habitation	38 331 635	38 319	42 666	0,6	28,4	612	1,0
Taxe foncière	19 472 434	9 340	10 615	0,3	6,9	1 096	1,0
Dettes fiscales indirectes	10 373 342	624	686	0,2	0,5	1 262	1,0
Autres dettes	835 060 944	74 814	166 686	13,8	55,5	1791	2,0
Dettes diverses	535 303 411	41 792	75 252	8,8	31,0	1 315	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	171 531 615	37 848	66 603	2,8	28,1	1 004	1,0
Dettes auprès d'une caution	65 403 307	2 680	2 978	1,1	2,0	2 788	1,0
Dettes en tant que caution	298 368 488	3 528	5 671	4,9	2,6	25 159	1,0
Dettes sociales	155 821 896	39 474	56 675	2,6	29,3	1 181	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	40 604 952	25 259	32 698	0,7	18,7	558	1,0
Employeur et comité d'entreprise	13 411 954	3 066	3 409	0,2	2,3	1 382	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	64 402 293	12 892	14 264	1,1	9,6	1 711	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	37 402 698	4 311	6 304	0,6	3,2	5 137	1,0
Dettes professionnelles	38 981 293	1 502	2 039	0,6	1,1	5 322	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	104 954 344	22 848	32 720	1,7	16,9	631	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	3 943 412 851	134 191	1 084 989	65,1	99,5	16 384	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	5 866 211 523	134 727	1 073 361	96,8	99,9	18 068	7,0
Endettement global	6 061 816 164	134 865	1 118 128	100,0	100,0	18 952	7,0

a) Voir nomenclature de l'endettement en annexe 1.

Source : Banque de France.

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES

Caractéristiques de l'endettement pour les situations orientées vers le rétablissement personnel^{a)} (montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

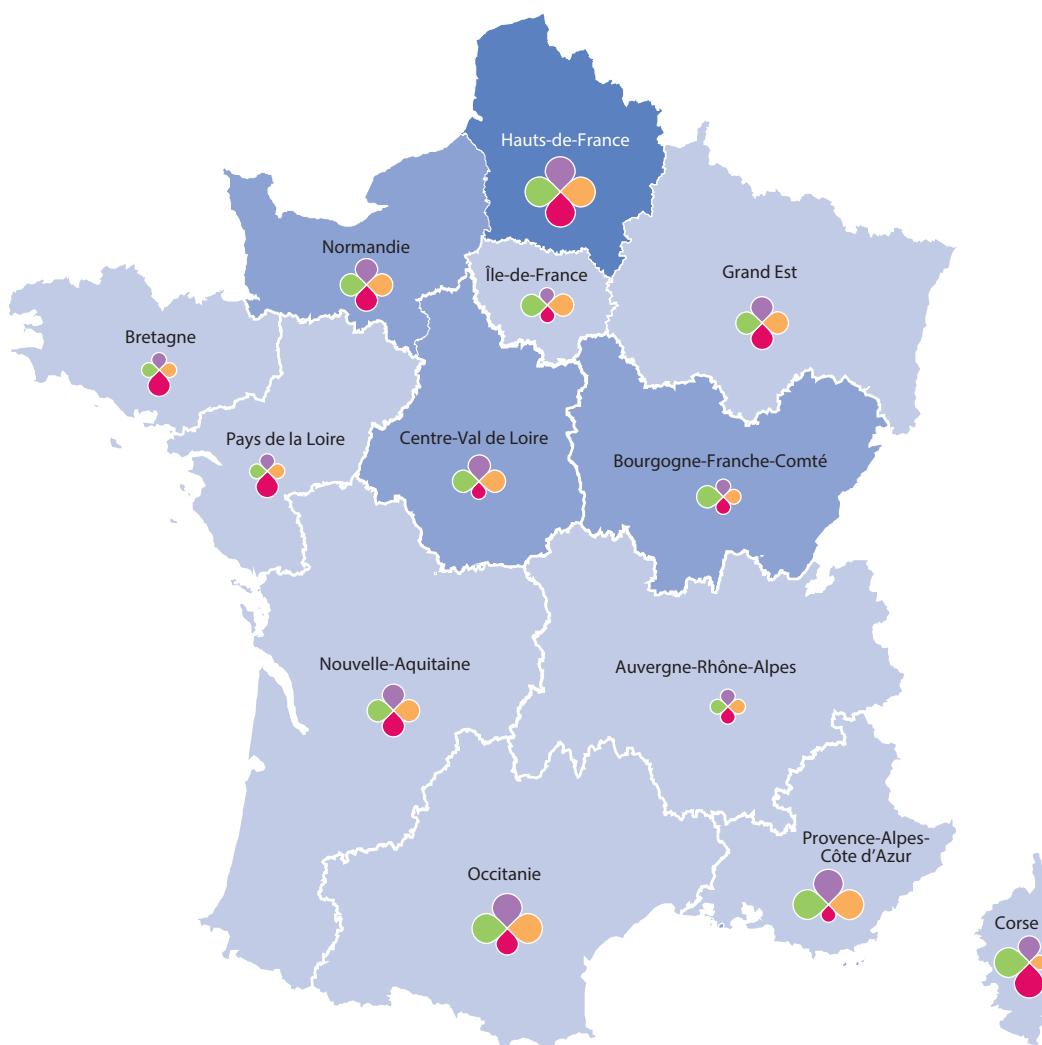
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	614 722 912	44 274	143 718	50,1	73,8	6 814	3,0
Dettes immobilières	108 331 471	1 654	2 278	8,8	2,8	47 086	1,0
Prêts immobiliers	41 115 489	616	824	3,3	1,0	44 630	1,0
Arriérés	3 467 681	68	84	0,3	0,1	28 486	1,0
Solde après vente de la résidence principale	63 748 302	1 046	1 370	5,2	1,7	46 536	1,0
Dettes à la consommation	474 163 098	37 795	112 807	38,6	63,0	7 510	2,0
Crédits renouvelables	235 359 736	30 725	74 682	19,2	51,2	4 346	2,0
Prêts personnels	217 443 177	20 521	34 901	17,7	34,2	6 525	1,0
Crédits affectés/LOA	21 360 186	2 661	3 224	1,7	4,4	5 224	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	541 159	282	335	0,0	0,5	1 336	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	31 687 184	23 728	28 298	2,6	39,5	669	1,0
Dettes de charges courantes	343 273 200	51 871	214 608	28,0	86,4	3 744	3,0
Dettes de logement	183 362 483	35 145	43 844	14,9	58,6	2 875	1,0
Loyer et charges locatives	172 984 994	34 043	40 575	14,1	56,7	2 830	1,0
Charges de copropriété	928 067	111	116	0,1	0,2	4 091	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	6 131 283	577	619	0,5	1,0	5 905	1,0
Dépôts de garantie	3 318 139	2 354	2 534	0,3	3,9	495	1,0
Dettes d'énergie et de communication	57 029 479	36 757	81 562	4,6	61,2	1 035	2,0
Électricité, gaz, chauffage	34 477 120	28 318	40 053	2,8	47,2	834	1,0
Eau	15 555 737	18 024	22 171	1,3	30,0	536	1,0
Téléphonie, Internet	6 996 622	13 467	19 338	0,6	22,4	297	1,0
Dettes de transport	207 215	687	770	0,0	1,1	146	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	15 339 099	19 787	31 551	1,2	33,0	427	1,0
Dettes d'assurance	12 501 354	17 281	25 930	1,0	28,8	390	1,0
Dettes de mutuelle	2 837 745	4 829	5 621	0,2	8,0	338	1,0
Dettes de santé/d'éducation	19 757 748	17 871	29 859	1,6	29,8	392	1,0
Dettes de santé	11 163 945	11 670	17 646	0,9	19,4	211	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	8 593 803	9 239	12 213	0,7	15,4	468	1,0
Dettes alimentaires	6 621 380	1 650	1 772	0,5	2,7	2 114	1,0
Dettes fiscales	60 955 796	19 130	25 250	5,0	31,9	728	1,0
Impôt sur le revenu	43 689 985	5 199	5 832	3,6	8,7	1 450	1,0
Taxe d'habitation	14 587 637	16 510	18 402	1,2	27,5	554	1,0
Taxe foncière	1 605 842	763	844	0,1	1,3	1 177	1,0
Dettes fiscales indirectes	1 072 331	163	172	0,1	0,3	578	1,0
Autres dettes	270 093 396	36 074	82 392	22,0	60,1	1 521	2,0
Dettes diverses	119 406 700	17 798	32 125	9,7	29,7	932	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	45 400 100	16 365	29 342	3,7	27,3	778	1,0
Dettes auprès d'une caution	8 588 361	1 127	1 233	0,7	1,9	2 037	1,0
Dettes en tant que caution	65 418 239	1 048	1 550	5,3	1,7	19 812	1,0
Dettes sociales	75 578 642	21 435	31 569	6,2	35,7	1 037	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	22 531 784	14 985	19 717	1,8	25,0	530	1,0
Employeur et comité d'entreprise	3 602 205	1 025	1 132	0,3	1,7	1 187	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	27 235 392	6 349	6 954	2,2	10,6	1 559	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	22 209 260	2 522	3 766	1,8	4,2	5 157	1,0
Dettes professionnelles	8 672 270	522	680	0,7	0,9	2 969	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	66 435 784	12 459	18 018	5,4	20,8	683	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	1 119 758 037	59 912	438 440	91,2	99,8	11 013	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	1 126 783 380	59 939	416 561	91,8	99,9	10 487	6,0
Endettement global	1 228 089 509	60 013	440 718	100,0	100,0	11 291	6,0

a) Voir définition de la procédure de rétablissement personnel en annexe 1.

Source : Banque de France.

Cartographie du surendettement

1| Surendettement et caractéristiques socioéconomiques régionales



Taux de chômage
Données 2019
(2^e trimestre provisoire)

- < 7,5 %
- [7,5 % – 9 %[
- ≥ 9 %

Part de la population couverte par le RSA
Données 2018

- < 4,5 %
- [4,5 % – 5,5 %[
- ≥ 5,5 %

Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus *

- Moins de 300
- Entre 300 et 350
- Plus de 350

Taux de pauvreté monétaire
Données 2016

- < 13 %
- [13 % – 16 %[
- ≥ 16 %

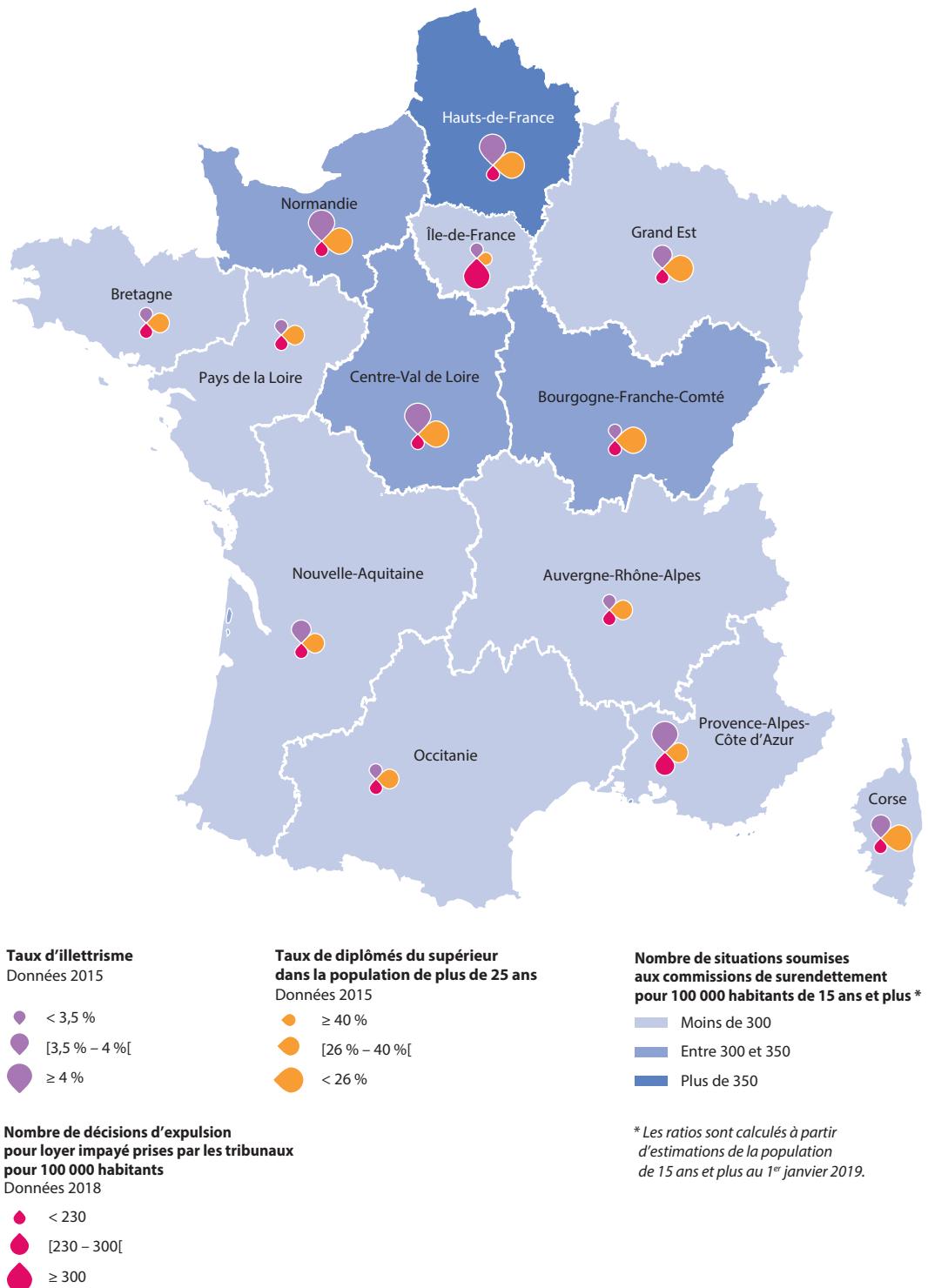
Revenu disponible brut/habitant
Données 2016 semi-définitives

- > 20 000 €
-]19 000 € – 20 000 €[
- ≤ 19 000 €

* Les ratios sont calculés à partir d'estimations de la population de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2019.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA.

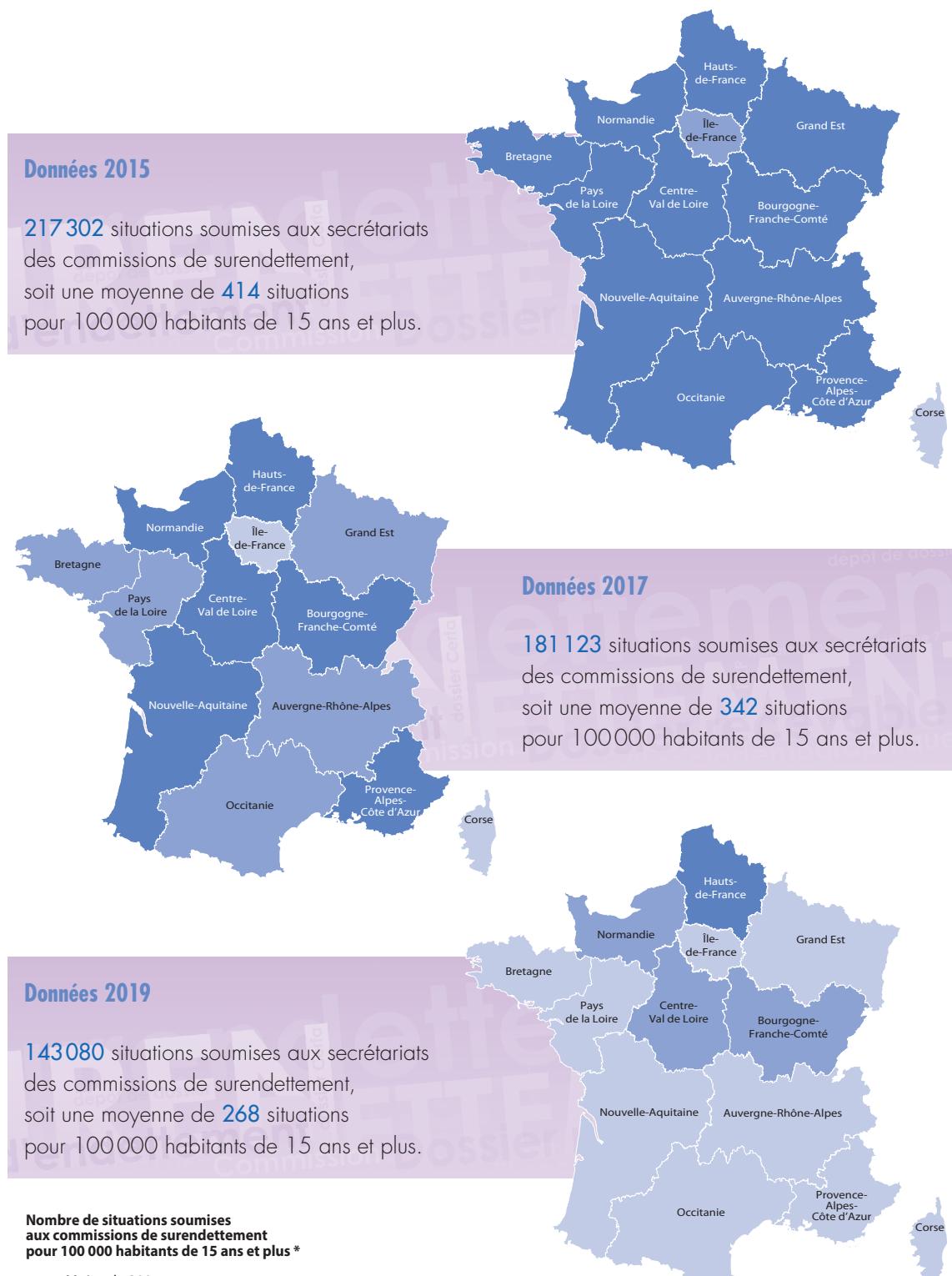
2| Surendettement, illettrisme, diplômes et décisions d'expulsion locative



Sources : Banque de France, Insee, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ministères des Armées et de la Justice.

3| Évolution du surendettement de 2015 à 2019

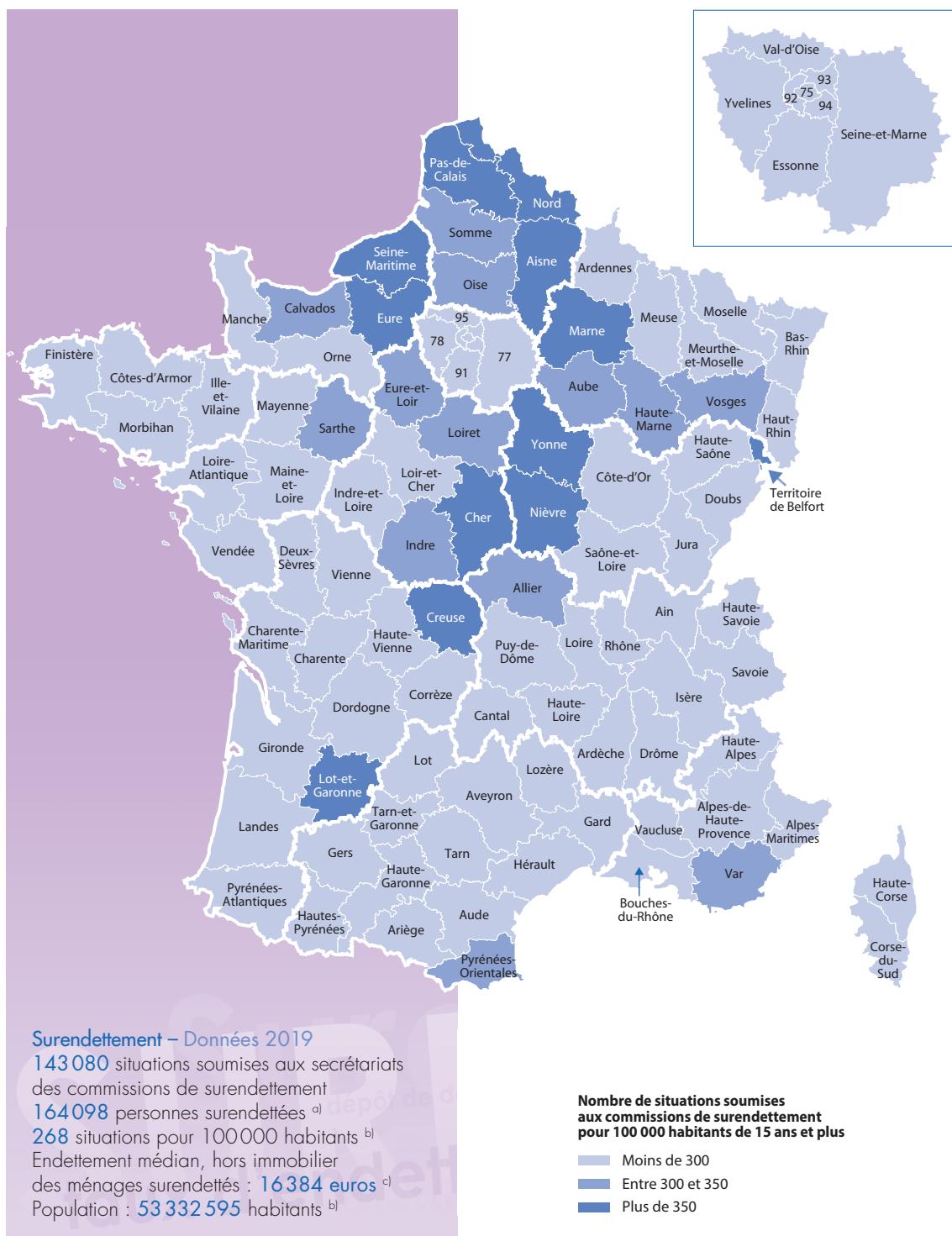
Nombre de situations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus



* Les ratios sont calculés à partir d'estimations de la population de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2015, 2017 et 2019 respectivement.

Sources : Banque de France, Insee.

4| Situations de surendettement par département



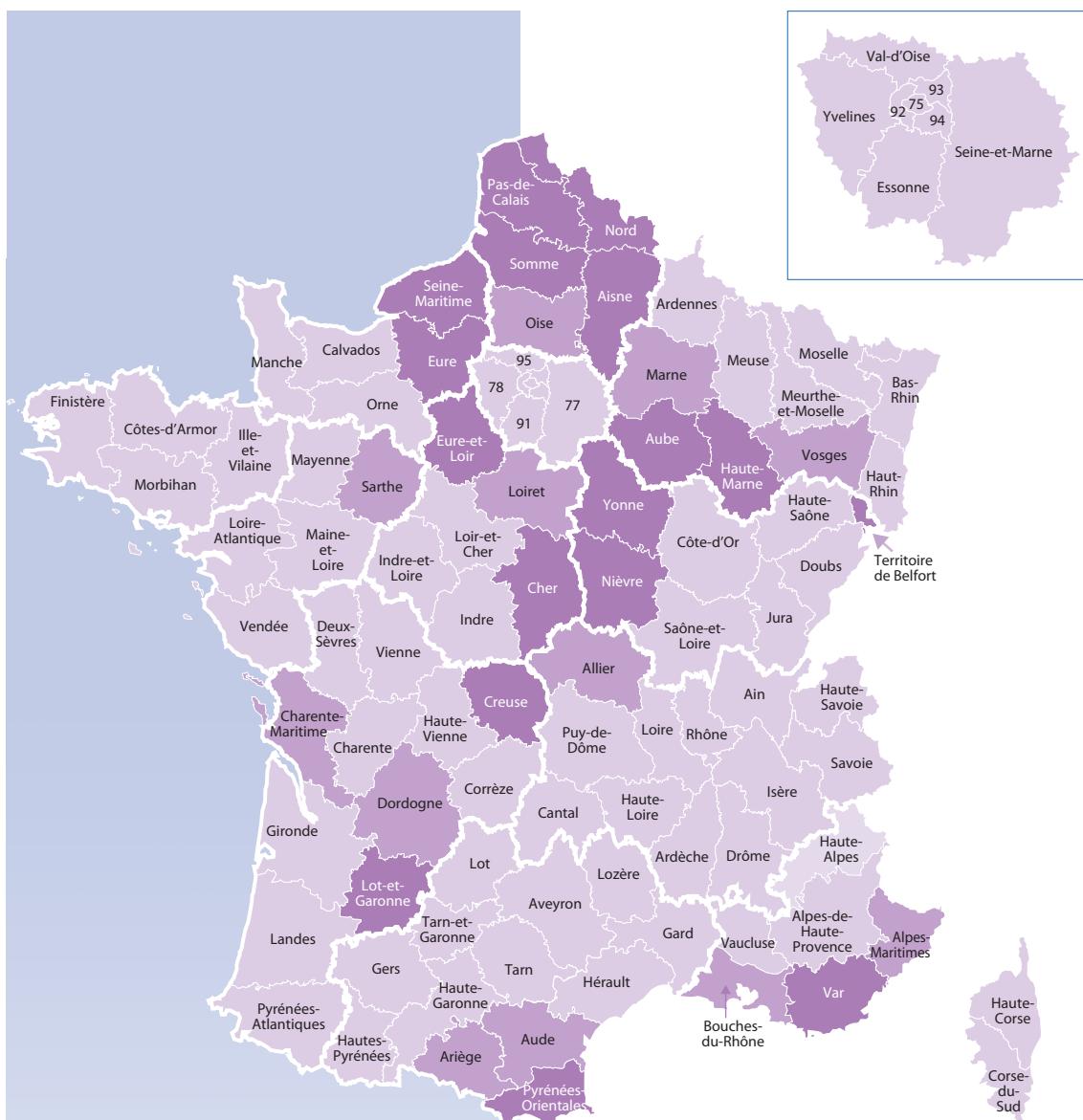
a) Données 2019, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Population de 15 ans et plus (estimations de population au 1^{er} janvier 2019).

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés inclut les arriérés de charges courantes.

Sources : Banque de France, Insee.

5| Nouvelles situations de surendettement par département



Surendettement – Données 2019

82 437 nouvelles situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement^{a)}
155 nouvelles situations pour 100 000 habitants^{b)}
Population : **53 332 595** habitants^{b)}

Nombre de primodépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 170
- Entre 170 et 190
- Plus de 190

a) Données sur 12 mois glissants à fin septembre 2019.

b) Population de 15 ans et plus (estimations de population au 1^{er} janvier 2019).

Sources : Banque de France, Insee.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

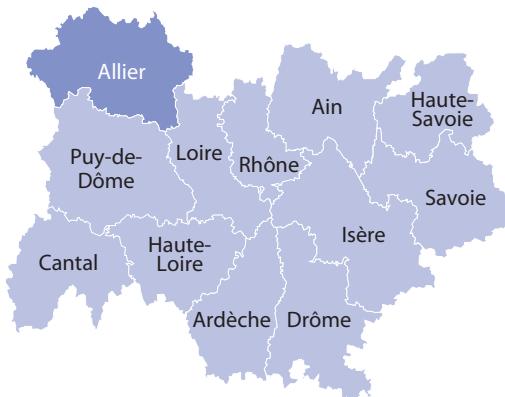
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Surendettement – Données 2019

15 228 situations soumises aux commissions de surendettement
16 825 personnes surendettées^{a)}
232 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 429 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **55,3 %**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **6 572 816** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **7,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,0 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **20 664 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **12,7 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,2 %**ⁱ⁾
206 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

■ Moins de 300
 ■ Entre 300 et 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Ain

1 216 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 457 personnes surendettées^{a)}
231 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 425 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **6,1 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,3 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **10,7 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Allier

951 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 105 personnes surendettées ^{a)}
336 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 203 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,1 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,1 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,5 %** ^{h)}

Ardèche

464 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
508 personnes surendettées ^{a)}
170 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 657 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,9 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,4 %** ^{h)}

Cantal

253 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
317 personnes surendettées ^{a)}
204 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 768 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **5,0 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,2 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,4 %** ^{h)}

Drôme

895 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
966 personnes surendettées ^{a)}
212 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 402 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,3 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,6 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,2 %** ^{h)}

Haute-Loire

541 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
634 personnes surendettées ^{a)}
286 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **12 233 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,6 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,7 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,3 %** ^{h)}

Haute-Savoie

1 238 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 296 personnes surendettées ^{a)}
185 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **20 230 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **1,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **9,2 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Isère

2 610 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 778 personnes surendettées ^{a)}
255 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 468 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,9 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,5 %** ^{h)}

Loire

1 519 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 789 personnes surendettées ^{a)}
243 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 700 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,9 %** ^{h)}

Puy-de-Dôme

1 301 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 409 personnes surendettées ^{a)}
236 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 442 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,9 %** ^{h)}

Rhône

3 504 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
3 780 personnes surendettées ^{a)}
229 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 922 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,5 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,9 %** ^{h)}

Savoie

736 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
786 personnes surendettées ^{a)}
205 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **18 106 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,3 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,4 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **10,1 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	28,4	15,4	15,7
Femmes seules	21,7	21,5	20,5	20,3
Couples sans enfant	10,6	10,2	26,5	26,6
Familles monoparentales	20,9	20,0	9,3	8,6
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	1,9	1,7	1,6
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	18,1	7,6	7,0
Couples avec enfant(s)	18,2	17,9	26,0	26,5
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	2,1	2,3	2,3

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	15 362	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	7 050	45,9
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	2 844	18,5
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	5 468	35,6

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	674	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	146	21,7
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	135	20,1
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	61	9,0
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	400	59,4
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	196	29,0

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	19 187
Mesures avec effacement partiel	22 159	21 306
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	19 796

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	46,1	49,9	44,3	45,8	47,3	47,9	48,1
Divorcés/séparés	28,1	29,7	29,9	27,7	28,4	24,9	28,8	27,6
Célibataires	20,2	19,8	15,2	22,0	20,3	22,2	18,1	20,2
Veufs(ves)	4,7	4,4	5,0	6,0	5,5	5,6	5,2	4,1
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	59,3	56,9	61,4	63,6	66,7	60,0	58,8
1	17,6	16,9	17,5	18,0	15,8	15,9	17,3	16,1
2	13,8	13,5	14,5	11,6	12,4	9,7	13,8	14,2
3	6,9	6,7	7,1	5,7	4,8	4,7	5,8	6,6
4 et plus	3,6	3,5	3,9	3,4	3,3	3,1	3,1	4,3
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	46,6	46,1	46,8	46,5	46,4	46,7	47,2
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	1,4	1,0	0,6	2,2	0,6	2,1
De 25 à 34 ans	7,1	7,7	8,4	8,3	7,9	6,6	6,7	7,4
De 35 à 44 ans	10,9	11,2	12,5	10,7	12,8	6,0	13,0	11,2
De 45 à 54 ans	12,3	12,2	10,2	10,6	9,8	14,5	12,6	11,0
De 55 à 64 ans	8,6	8,8	8,1	9,7	8,3	8,8	7,2	7,9
De 65 à 74 ans	4,5	4,4	4,3	5,6	4,7	7,3	4,7	5,0
75 ans et plus	1,4	1,4	1,2	0,9	2,4	0,9	1,8	2,5
Femmes	54,3	53,4	53,9	53,2	53,5	53,6	53,3	52,8
De 18 à 24 ans	1,7	1,7	2,3	2,2	1,6	2,2	0,8	1,9
De 25 à 34 ans	10,2	10,5	11,3	11,0	10,6	11,0	8,3	9,8
De 35 à 44 ans	12,8	12,5	14,1	12,0	10,2	8,8	13,0	11,5
De 45 à 54 ans	13,9	13,7	12,1	12,1	13,0	11,7	14,0	13,6
De 55 à 64 ans	8,8	8,6	7,7	8,0	9,4	9,8	9,3	8,7
De 65 à 74 ans	5,0	4,5	4,6	5,3	6,9	8,2	5,6	5,7
75 ans et plus	1,9	1,9	1,9	2,5	1,8	1,9	2,3	1,7

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Locataires	74,5	75,8	76,8	70,7	67,9	73,3	71,8	74,6
Propriétaires accédants	7,9	6,5	5,9	9,8	8,6	8,9	9,3	8,9
Propriétaires	3,6	3,6	3,0	7,1	8,6	7,0	4,5	4,3
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,6	12,1	10,5	11,7	8,5	11,4	9,9
Autres	2,6	2,6	2,3	1,9	3,1	2,3	3,0	2,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Profil sociodémographique (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	46,1	46,1	47,3	46,0	45,4	43,5	47,7
Divorcés/séparés	28,1	29,7	30,7	29,8	31,4	28,0	31,2	28,2
Célibataires	20,2	19,8	20,0	18,7	18,3	22,2	21,3	20,4
Veufs(ves)	4,7	4,4	3,2	4,2	4,2	4,4	3,9	3,6
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	59,3	61,5	58,0	59,5	60,6	58,4	57,4
1	17,6	16,9	15,8	16,7	17,0	17,6	16,4	20,2
2	13,8	13,5	14,2	15,0	12,5	13,4	13,3	13,4
3	6,9	6,7	6,3	7,1	7,3	5,7	7,6	5,7
4 et plus	3,6	3,5	2,2	3,2	3,7	2,7	4,3	3,2
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	46,6	46,9	48,1	46,1	46,6	45,5	48,0
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	0,6	0,8	0,9	1,1	0,8	1,1
De 25 à 34 ans	7,1	7,7	7,1	8,0	7,8	10,6	6,7	5,9
De 35 à 44 ans	10,9	11,2	12,1	10,4	10,5	11,2	10,8	13,4
De 45 à 54 ans	12,3	12,2	13,0	14,4	11,9	10,5	12,6	11,3
De 55 à 64 ans	8,6	8,8	8,6	8,4	9,8	8,3	9,0	11,5
De 65 à 74 ans	4,5	4,4	4,1	4,6	4,1	4,4	3,9	3,4
75 ans et plus	1,4	1,4	1,4	1,5	1,0	0,5	1,6	1,4
Femmes	54,3	53,4	53,1	51,9	53,9	53,4	54,5	52,0
De 18 à 24 ans	1,7	1,7	1,2	1,7	2,7	2,2	1,1	1,7
De 25 à 34 ans	10,2	10,5	9,9	11,2	11,2	10,6	10,2	9,7
De 35 à 44 ans	12,8	12,5	14,9	12,2	11,2	12,6	12,6	12,2
De 45 à 54 ans	13,9	13,7	14,2	13,6	13,5	12,1	15,2	15,5
De 55 à 64 ans	8,8	8,6	7,7	7,5	9,6	8,7	9,2	8,3
De 65 à 74 ans	5,0	4,5	3,3	4,1	3,8	4,7	4,4	3,4
75 ans et plus	1,9	1,9	1,9	1,7	2,0	2,6	1,8	1,3

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie
Locataires	74,5	75,8	73,5	75,5	77,3	74,7	79,8	76,2
Propriétaires accédants	7,9	6,5	7,4	6,7	6,7	7,0	3,6	5,4
Propriétaires	3,6	3,6	2,8	3,2	2,4	4,6	2,3	3,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,6	13,9	12,2	10,8	10,9	11,6	12,5
Autres	2,6	2,6	2,4	2,4	2,8	2,8	2,8	2,8

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	58,7	63,1	51,4	62,0	54,6	58,3	44,8
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	26,7	29,2	19,9	21,1	21,5	26,9	19,9
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,3	5,6	4,7	4,9	9,5	4,6	6,6
Salariés intérimaires	2,4	2,6	3,0	2,1	2,4	1,9	2,8	1,9
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Professions libérales	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	0,0
Chômeurs	25,0	23,8	25,1	24,4	33,5	21,5	23,9	16,4
Inactifs	39,5	41,3	36,9	48,6	38,0	45,4	41,7	55,2
Sans profession	12,8	13,8	12,4	17,2	9,8	10,1	13,1	20,8
Retraités	15,9	15,1	14,6	18,8	19,1	21,1	16,8	19,1
Élèves ou étudiants	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,3	0,2	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	4,4	4,1	2,7	2,6	4,1	3,1	4,6
Congé parental	0,8	1,0	1,4	0,5	0,8	0,3	0,6	0,9
Invalides	5,7	6,7	4,3	9,2	5,7	9,5	7,9	9,5
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,5	0,6	0,2	1,2	0,3	0,4	0,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,1	0,8	0,9	0,6	0,0	0,9	0,8
Professions intermédiaires	3,1	3,5	2,8	2,1	3,0	1,3	3,1	1,4
Employés	31,5	27,9	28,4	22,6	23,2	22,4	26,2	20,8
Ouvriers	21,4	21,0	22,1	17,3	17,7	13,9	21,7	14,7
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,2	13,5	17,1	18,3	21,1	15,7	18,5
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	32,0	31,7	39,8	36,0	41,0	31,9	43,8

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	58,7	68,0	61,4	54,6	53,5	59,8	61,2
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	26,7	34,1	27,3	22,2	24,1	30,5	25,3
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,3	6,5	5,6	4,9	5,6	4,2	6,7
Salariés intérimaires	2,4	2,6	3,3	3,0	2,3	2,8	2,4	2,8
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2	0,1
Professions libérales	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Chômeurs	25,0	23,8	23,7	25,2	25,2	20,6	22,4	26,1
Inactifs	39,5	41,3	32,0	38,6	45,4	46,5	40,2	38,8
Sans profession	12,8	13,8	9,9	11,3	16,2	20,1	13,6	9,8
Retraités	15,9	15,1	12,3	14,4	14,0	15,9	14,3	13,4
Élèves ou étudiants	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1
Congé maladie longue durée	4,0	4,4	3,3	5,7	5,8	4,5	4,1	5,5
Congé parental	0,8	1,0	1,2	0,7	1,4	0,6	0,8	2,2
Invalides	5,7	6,7	5,1	6,2	7,8	5,1	7,0	7,9
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,6	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,1	1,8	1,5	1,3	0,4	1,1	0,5
Professions intermédiaires	3,1	3,5	9,5	3,7	3,1	1,1	3,4	4,7
Employés	31,5	27,9	32,0	30,5	24,6	26,4	30,1	30,5
Ouvriers	21,4	21,0	22,1	25,1	27,4	16,0	18,4	23,9
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,2	12,0	14,0	11,3	15,1	13,6	11,8
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	32,0	22,1	24,8	32,0	40,6	32,8	28,0

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	54,3	58,3	43,9	50,9	47,0	52,0	43,0
Pensions	18,9	18,9	17,5	23,6	23,8	25,5	21,2	22,6
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,4	0,4	0,1
Prestations familiales et de logement	12,9	12,6	12,0	14,5	12,1	12,0	11,9	17,0
Minima sociaux	11,1	10,6	8,2	14,0	10,6	12,5	10,8	14,4
Autres ressources	3,1	3,4	3,9	3,8	2,4	2,7	3,8	2,9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,6	28,5	38,4	40,4	31,8	35,1	38,7
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,5	19,0	21,6	17,8	22,5	20,3	22,7
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,2	16,0	14,9	14,4	17,1	13,6	13,1
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,0	13,5	10,5	12,0	13,6	10,0	9,2
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,4	10,5	6,6	6,0	9,3	9,5	7,8
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,4	6,0	4,0	4,3	3,9	5,8	4,1
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	3,0	2,5	3,6	0,8	3,5	3,5
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,7	2,3	1,0	1,0	1,2	1,8	0,4
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,7	0,9	0,3	0,5	0,0	0,4	0,4
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	84,4	85,5	77,2	74,9	74,4	81,5	80,0
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,3	0,9	1,7	0,5	3,5	0,8	1,2
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,3	1,5	5,9	2,4	5,8	1,1	4,7
P ≥ 50 000 euros	13,6	12,0	12,1	15,2	22,2	16,3	16,7	14,2
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	49,3	46,0	51,2	50,5	43,8	49,7	54,8
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,3	31,5	29,7	30,9	35,3	30,8	29,3
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,5	8,7	8,5	8,1	10,9	8,6	8,3
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,9	10,9	10,9	10,3	12,4	11,4	11,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,9	12,0	10,3	12,4	12,0	10,8	9,5
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,6	11,0	10,2	10,3	12,8	8,9	10,1
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,1	7,8	6,8	5,5	6,6	8,3	4,5
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,7	3,7	2,2	2,9	1,6	2,3	1,4

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	54,3	68,1	55,7	49,7	51,0	55,2	56,5
Pensions	18,9	18,9	14,4	18,4	18,4	20,3	17,9	18,2
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,0	0,2	0,3
Prestations familiales et de logement	12,9	12,6	7,7	12,3	15,9	12,7	12,7	12,0
Minima sociaux	11,1	10,6	5,8	9,9	12,8	12,4	10,7	9,6
Autres ressources	3,1	3,4	3,5	3,3	2,9	3,4	3,3	3,4
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,6	30,7	32,7	37,4	36,8	30,6	35,1
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,5	13,7	19,6	19,9	20,7	19,6	18,8
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,2	14,5	15,2	15,2	15,0	15,6	16,4
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,0	11,6	12,1	11,4	10,7	13,6	12,4
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,4	9,2	8,5	6,7	6,6	9,4	7,7
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,4	7,3	5,9	5,0	5,5	5,2	5,5
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	5,4	3,4	2,7	2,7	3,2	2,3
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,7	3,3	1,8	1,1	1,4	1,7	1,4
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,7	2,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,3
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,3	1,8	0,2	0,1	0,0	0,3	0,2
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	84,4	83,3	84,2	85,9	83,2	89,4	87,2
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,3	1,2	1,4	1,3	1,5	1,4	1,1
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,3	1,2	1,4	2,9	3,8	1,4	1,5
P ≥ 50 000 euros	13,6	12,0	14,3	13,1	9,9	11,5	7,9	10,2
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	49,3	40,0	51,2	53,8	48,1	49,6	48,9
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,3	29,8	28,5	28,8	32,7	30,1	33,0
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,5	7,7	8,3	8,8	10,0	7,7	10,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,9	10,6	9,5	11,2	11,7	11,1	11,6
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,9	11,5	10,7	8,8	11,0	11,3	11,4
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,6	13,8	10,1	9,5	11,1	10,5	11,3
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,1	9,5	7,4	6,3	6,1	7,5	4,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,7	6,9	2,8	1,6	2,0	2,3	2,0

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	444 004 113	11 799	53 229	72,1	84,9	13 813	3,0
Dettes immobilières	213 200 425	1 831	3 110	34,6	13,2	93 711	1,0
Prêts immobiliers	187 128 056	1 513	2 592	30,4	10,9	105 021	1,0
Arriérés	3 999 672	82	110	0,6	0,6	7 289	1,0
Solde après vente de la résidence principale	22 072 697	323	408	3,6	2,3	48 924	1,0
Dettes à la consommation	219 408 179	10 427	41 425	35,6	75,0	12 188	3,0
Crédits renouvelables	90 840 167	8 429	24 975	14,7	60,6	5 680	2,0
Prêts personnels	119 769 322	7 104	15 350	19,4	51,1	9 718	1,0
Crédits affectés/LOA	8 798 690	923	1 100	1,4	6,6	6 522	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	117 418	58	65	0,0	0,4	1 288	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	11 278 090	6 816	8 629	1,8	49,0	834	1,0
Dettes de charges courantes	78 690 431	11 494	46 600	12,8	82,7	3 747	3,0
Dettes de logement	35 962 972	7 433	9 346	5,8	53,5	2 852	1,0
Loyer et charges locatives	32 468 564	6 885	8 231	5,3	49,5	2 814	1,0
Charges de copropriété	1 863 646	326	344	0,3	2,3	3 313	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	1 021 531	108	111	0,2	0,8	5 943	1,0
Dépôts de garantie	609 231	625	660	0,1	4,5	399	1,0
Dettes d'énergie et de communication	10 362 063	7 572	15 592	1,7	54,5	865	2,0
Électricité, gaz, chauffage	5 911 823	5 254	6 876	1,0	37,8	742	1,0
Eau	3 136 098	4 072	5 026	0,5	29,3	471	1,0
Téléphonie, Internet	1 314 142	2 648	3 690	0,2	19,1	281	1,0
Dettes de transport	106 357	235	280	0,0	1,7	214	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	3 808 290	4 258	6 589	0,6	30,6	483	1,0
Dettes d'assurance	2 958 172	3 525	5 146	0,5	25,4	420	1,0
Dettes de mutuelle	850 118	1 275	1 443	0,1	9,2	423	1,0
Dettes de santé/d'éducation	3 746 689	3 656	6 126	0,6	26,3	377	1,0
Dettes de santé	2 281 174	2 560	3 916	0,4	18,4	248	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 465 515	1 697	2 210	0,2	12,2	390	1,0
Dettes alimentaires	2 218 110	418	441	0,4	3,0	2 415	1,0
Dettes fiscales	22 485 949	5 419	8 226	3,6	39,0	1 030	1,0
Impôt sur le revenu	15 635 209	2 109	2 384	2,5	15,2	1 585	1,0
Taxe d'habitation	3 826 652	4 183	4 689	0,6	30,1	594	1,0
Taxe foncière	1 837 202	949	1 068	0,3	6,8	1 088	1,0
Dettes fiscales indirectes	1 186 885	72	85	0,2	0,5	2 083	1,0
Autres dettes	93 539 078	8 137	18 543	15,2	58,5	2 093	2,0
Dettes diverses	60 942 419	4 557	8 087	9,9	32,8	1 588	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	21 187 161	3 886	6 811	3,4	28,0	1 098	1,0
Dettes auprès d'une caution	10 121 519	653	702	1,6	4,7	2 481	1,0
Dettes en tant que caution	29 633 739	380	574	4,8	2,7	19 962	1,0
Dettes sociales	18 960 235	4 427	6 372	3,1	31,8	1 344	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	4 512 394	2 758	3 512	0,7	19,8	596	1,0
Employeur et comité d'entreprise	1 029 968	351	382	0,2	2,5	1 010	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	8 610 176	1 555	1 747	1,4	11,2	2 081	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	4 807 698	491	732	0,8	3,5	5 022	1,0
Dettes professionnelles	5 514 462	183	246	0,9	1,3	4 706	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	8 121 962	2 644	3 838	1,3	19,0	701	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	403 033 196	13 842	115 262	65,4	99,6	16 429	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	596 203 956	13 891	113 124	96,7	99,9	17 677	7,0
Endettement global	616 233 622	13 901	118 372	100,0	100,0	18 762	8,0

Source : Banque de France.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

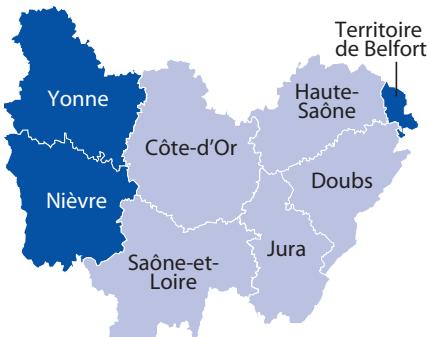
Région Bourgogne-Franche-Comté

Surendettement – Données 2019

7 197 situations soumises aux commissions de surendettement
8 561 personnes surendettées^{a)}
309 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 788 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **53,9%**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **2 327 047** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **7,3%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,3%**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **20 194 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **13,1%**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,2%**ⁱ⁾
181 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350
- Plus de 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1%**^{h)}

Côte-d'Or

1 307 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 562 personnes surendettées^{a)}
293 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 934 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **6,8%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,5%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,6%**^{h)}

Doubs

1 216 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 484 personnes surendettées^{a)}
276 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 782 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **7,5%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,5%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,2%**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Haute-Saône

438 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
539 personnes surendettées ^{a)}
226 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 805 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,8 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **3,8 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,0 %** ^{h)}

Jura

610 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
749 personnes surendettées ^{a)}
284 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 065 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **6,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **2,9 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **11,7 %** ^{h)}

Nièvre

775 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
846 personnes surendettées ^{a)}
448 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 014 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,7 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,8 %** ^{h)}

Saône-et-Loire

1 381 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 690 personnes surendettées ^{a)}
299 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 204 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,5 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **3,8 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **13,0 %** ^{h)}

Territoire de Belfort

413 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
480 personnes surendettées ^{a)}
351 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 756 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,8 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,7 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,6 %** ^{h)}

Yonne

1 057 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 211 personnes surendettées ^{a)}
379 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 987 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,8 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,6 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,7 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	28,6	15,4	16,3
Femmes seules	21,7	21,5	20,5	20,9
Couples sans enfant	10,6	11,4	26,5	28,9
Familles monoparentales	20,9	18,9	9,3	8,2
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,0	1,7	1,6
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	16,9	7,6	6,6
Couples avec enfant(s)	18,2	18,0	26,0	23,9
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,6	2,3	1,8

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	7 636	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	2 899	38,0
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 324	17,3
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	3 413	44,7

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	349	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	59	16,8
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	54	15,5
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	27	7,7
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	234	66,9
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	81	23,2

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	18 665
Mesures avec effacement partiel	22 159	20 362
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	19 197

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Situation matrimoniale^{a)}										
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	47,3	47,0	45,8	52,1	44,4	50,2	47,8	44,7	47,4
Divorcés/séparés	28,1	30,2	29,0	30,4	32,6	30,5	24,1	31,9	31,1	31,6
Célibataires	20,2	17,6	18,2	19,7	10,5	19,8	19,2	16,0	20,0	16,0
Veufs(ves)	4,7	5,0	5,8	4,1	4,8	5,2	6,5	4,4	4,3	5,0
Nombre de personnes à charge^{b)}										
0	58,1	61,0	60,9	59,0	62,3	62,7	64,4	61,8	57,8	59,9
1	17,6	17,1	17,3	17,9	17,0	18,1	15,3	16,4	17,0	17,5
2	13,8	12,6	12,6	13,3	13,3	13,0	11,3	11,6	14,8	12,8
3	6,9	6,0	5,4	6,9	4,4	3,7	5,9	6,8	7,3	6,6
4 et plus	3,6	3,2	3,8	2,9	3,0	2,6	3,1	3,3	3,3	3,2
Répartition par sexe et par âge^{c)}										
Hommes	45,7	47,0	48,9	47,7	45,6	45,1	44,4	46,7	47,7	47,2
De 18 à 24 ans	0,9	1,1	1,2	0,9	1,1	1,2	1,2	0,9	1,3	1,1
De 25 à 34 ans	7,1	7,3	9,3	8,6	8,0	7,5	4,6	6,9	7,9	5,2
De 35 à 44 ans	10,9	10,6	11,8	11,8	7,4	9,3	10,8	9,9	12,5	10,1
De 45 à 54 ans	12,3	13,4	13,2	14,5	10,6	13,2	12,2	13,1	13,3	14,9
De 55 à 64 ans	8,6	8,5	8,3	8,0	10,8	8,1	7,7	8,5	8,8	8,9
De 65 à 74 ans	4,5	4,6	3,8	2,7	6,3	3,6	6,0	5,6	2,9	5,8
75 ans et plus	1,4	1,5	1,3	1,3	1,5	2,1	2,0	1,8	1,0	1,3
Femmes	54,3	53,0	51,0	52,3	54,4	54,9	55,6	53,3	52,3	52,8
De 18 à 24 ans	1,7	1,9	1,6	1,5	2,2	2,1	2,6	2,2	1,7	1,4
De 25 à 34 ans	10,2	9,9	10,7	10,1	9,8	10,5	7,6	9,8	11,7	9,6
De 35 à 44 ans	12,8	12,3	11,9	13,6	10,6	13,5	12,6	12,0	10,8	11,9
De 45 à 54 ans	13,9	13,3	12,8	13,9	12,2	12,1	11,6	14,4	14,0	14,0
De 55 à 64 ans	8,8	8,2	8,2	7,3	10,8	9,6	9,2	7,2	9,0	8,0
De 65 à 74 ans	5,0	5,1	4,5	3,9	7,6	4,7	7,9	5,1	2,7	5,7
75 ans et plus	1,9	2,2	1,3	1,9	1,1	2,3	4,0	2,5	2,5	2,2

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Locataires	74,5	70,7	72,7	73,9	65,1	74,0	62,9	73,1	76,0	64,6
Propriétaires accédants	7,9	10,2	9,0	9,3	9,3	8,2	14,1	9,3	9,3	13,8
Propriétaires	3,6	5,1	4,4	2,4	9,1	5,3	9,4	5,2	1,3	6,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,6	11,7	12,9	14,4	10,6	10,0	10,0	11,8	12,8
Autres	2,6	2,3	2,2	1,6	2,1	1,9	3,5	2,4	1,8	2,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : BOURGOGNE-FRANCHE-COMté

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMté	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Situation professionnelle										
Actifs	60,5	58,7	62,4	66,8	53,8	51,3	50,1	56,7	62,9	57,9
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	25,4	29,6	27,6	22,1	23,8	20,8	24,3	20,4	26,1
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,5	5,7	5,5	6,5	5,5	5,7	5,5	5,0	5,1
Salariés intérimaires	2,4	2,5	1,8	3,3	4,1	1,7	1,7	1,8	5,0	2,6
Congé maternité	0,1	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,1	0,3	0,4	0,0	0,1	0,2	0,0	0,3
Chômeurs	25,0	25,0	24,6	29,9	20,8	20,2	21,9	24,9	32,1	23,7
Inactifs	39,5	41,3	37,6	33,2	46,2	48,7	49,9	43,3	37,1	42,1
Sans profession	12,8	12,6	11,5	10,8	13,2	18,2	11,5	12,8	16,0	11,4
Retraités	15,9	17,2	14,0	13,2	22,4	17,8	24,0	18,9	12,7	18,6
Élèves ou étudiants	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,0	0,1	0,6	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	4,2	5,1	3,3	3,0	5,1	4,5	4,4	2,7	4,5
Congé parental	0,8	1,0	1,2	0,7	0,9	1,5	0,7	0,9	1,5	0,7
Invalides	5,7	6,1	5,7	4,9	6,5	6,0	9,2	6,2	3,5	6,6
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}										
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,5	0,4	0,5	0,9	0,4	0,6	0,4	0,4	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,9	1,5	1,3	0,0	0,1	0,8	0,5	0,6	1,0
Professions intermédiaires	3,1	3,4	3,1	3,3	5,4	1,3	3,4	2,8	5,8	4,1
Employés	31,5	26,7	31,4	28,0	17,4	20,4	30,1	22,0	25,2	32,0
Ouvriers	21,4	26,5	26,7	27,6	25,2	30,8	23,0	26,0	21,7	27,4
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	15,5	12,4	12,5	21,3	16,3	19,1	17,4	10,4	16,8
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	26,6	24,6	26,7	29,7	30,6	22,8	30,8	35,8	18,2

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMté	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Structure des ressources^{a)}										
Revenus d'activité	53,7	52,4	56,0	59,7	45,9	51,8	42,0	50,0	56,1	50,6
Pensions	18,9	20,2	17,3	14,7	26,1	20,7	27,9	21,4	16,2	22,8
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2	0,5	0,1	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	12,6	12,5	11,9	12,7	13,0	13,3	13,3	13,8	11,8
Minima sociaux	11,1	11,2	10,4	11,0	11,5	10,9	14,1	11,4	11,9	10,6
Autres ressources	3,1	3,2	3,5	2,6	3,7	3,5	2,5	3,5	2,0	3,9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}										
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,9	34,8	33,4	28,9	37,7	35,0	33,6	36,3	32,2
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,6	19,5	17,9	22,1	20,0	20,1	18,6	20,6	21,2
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	14,8	14,7	14,4	16,7	12,8	14,4	15,4	17,0	14,4
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,7	11,5	11,1	13,4	10,7	12,0	12,4	11,0	11,7
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,3	8,4	7,6	9,6	8,5	7,9	8,3	7,0	9,0
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,8	5,7	6,5	5,2	5,1	6,4	6,4	4,0	5,2
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,4	4,0	4,5	2,8	3,0	2,1	3,3	3,3	3,0
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	0,9	2,3	0,5	1,0	1,8	1,5	0,5	2,4
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,8	0,6	1,9	0,7	1,0	0,3	0,5	0,3	0,7
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,2	0,1	0,5	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}										
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	77,7	79,6	81,8	75,8	78,2	69,1	78,8	85,0	71,9
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,4	1,9	0,8	1,2	1,9	1,6	1,6	0,8	1,1
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	4,5	3,8	2,9	4,7	2,4	6,0	4,8	2,0	8,3
P ≥ 50 000 euros	13,6	16,4	14,6	14,5	18,4	17,5	23,3	14,8	12,3	18,7
Capacité de remboursement^{d)}										
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	45,5	47,7	45,3	36,5	44,4	42,6	46,0	53,3	45,4
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	31,8	31,4	30,0	33,5	34,3	32,8	32,7	31,8	30,3
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,5	8,2	7,6	8,1	9,1	11,0	8,3	7,3	9,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	11,1	11,4	9,5	11,9	14,7	10,9	11,9	11,5	9,2
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	12,1	11,8	12,8	13,5	10,4	10,9	12,5	13,0	12,1
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,2	10,8	10,8	17,4	12,2	11,3	10,3	7,5	11,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	8,6	8,4	8,7	9,8	7,2	9,4	8,4	5,3	10,1
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	3,0	1,7	5,3	2,8	1,9	3,8	2,5	2,3	2,8

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	246 773 450	6 002	27 057	76,4	85,5	15 572	4,0
Dettes immobilières	125 366 209	1 308	2 138	38,8	18,6	86 134	1,0
Prêts immobiliers	113 492 282	1 116	1 847	35,1	15,9	92 528	1,0
Arriérés	978 494	44	47	0,3	0,6	5 389	1,0
Solde après vente de la résidence principale	10 895 433	192	244	3,4	2,7	42 351	1,0
Dettes à la consommation	115 876 032	5 259	20 438	35,9	74,9	12 507	3,0
Crédits renouvelables	42 509 284	4 149	11 362	13,2	59,1	4 998	2,0
Prêts personnels	69 196 345	3 824	8 509	21,4	54,5	10 163	2,0
Crédits affectés/LOA	4 170 403	463	567	1,3	6,6	6 192	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	65 925	30	38	0,0	0,4	1 050	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	5 465 283	3 482	4 443	1,7	49,6	824	1,0
Dettes de charges courantes	35 916 451	5 709	24 699	11,1	81,4	3 506	4,0
Dettes de logement	15 713 629	3 409	4 546	4,9	48,6	2 679	1,0
Loyer et charges locatives	13 972 496	3 183	4 018	4,3	45,4	2 600	1,0
Charges de copropriété	608 079	104	112	0,2	1,5	2 673	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	592 109	66	71	0,2	0,9	5 009	1,0
Dépôts de garantie	540 944	324	345	0,2	4,6	625	1,0
Dettes d'énergie et de communication	5 807 846	3 902	8 642	1,8	55,6	955	2,0
Électricité, gaz, chauffage	3 793 582	2 935	4 298	1,2	41,8	843	1,0
Eau	1 293 066	1 626	2 130	0,4	23,2	487	1,0
Téléphonie, Internet	721 198	1 472	2 214	0,2	21,0	267	1,0
Dettes de transport	43 361	83	99	0,0	1,2	320	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 078 519	2 370	4 094	0,6	33,8	544	1,0
Dettes d'assurance	1 655 770	2 041	3 336	0,5	29,1	485	1,0
Dettes de mutuelle	422 749	620	758	0,1	8,8	446	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 594 441	1 866	3 130	0,5	26,6	381	1,0
Dettes de santé	906 842	1 298	1 981	0,3	18,5	216	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	687 599	881	1 149	0,2	12,6	429	1,0
Dettes alimentaires	783 718	208	221	0,2	3,0	1 622	1,0
Dettes fiscales	9 894 938	2 520	3 967	3,1	35,9	968	1,0
Impôt sur le revenu	6 962 434	895	994	2,2	12,8	1 744	1,0
Taxe d'habitation	1 663 845	1 986	2 251	0,5	28,3	556	1,0
Taxe foncière	907 788	609	701	0,3	8,7	905	1,0
Dettes fiscales indirectes	360 870	20	21	0,1	0,3	2 581	1,0
Autres dettes	40 307 247	4 012	9 194	12,5	57,2	1 617	2,0
Dettes diverses	26 650 300	2 319	4 228	8,3	33,0	1 200	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	7 854 806	2 133	3 735	2,4	30,4	977	1,0
Dettes auprès d'une caution	1 417 637	52	56	0,4	0,7	3 780	1,0
Dettes en tant que caution	17 377 856	243	437	5,4	3,5	19 985	1,0
Dettes sociales	7 665 218	2 080	2 930	2,4	29,6	1 008	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	1 596 131	1 299	1 637	0,5	18,5	508	1,0
Employeur et comité d'entreprise	423 433	163	183	0,1	2,3	1 171	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	3 319 758	718	795	1,0	10,2	1 413	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	2 325 897	230	314	0,7	3,3	4 283	1,0
Dettes professionnelles	1 859 152	81	94	0,6	1,2	4 590	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	4 132 577	1 312	1 942	1,3	18,7	662	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	197 630 939	6 965	58 812	61,2	99,3	15 788	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	314 236 252	7 012	58 381	97,3	99,9	18 270	7,0
Endettement global	322 997 148	7 017	60 950	100,0	100,0	19 192	8,0

Source : Banque de France.

BRETAGNE

Région Bretagne

Surendettement – Données 2019

6 203 situations soumises aux commissions de surendettement
6 785 personnes surendettées^{a)}
225 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 433 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **54,2 %**^{d)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

Moins de 300

Contexte socioéconomique

Population : **2 760 910** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **7,0 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,3 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **1 9749 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **11,1 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **2,8 %**ⁱ⁾
109 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Côtes-d'Armor

1 160 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 268 personnes surendettées^{a)}
233 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 155 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **7,5 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,5 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,1 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Finistère

1 668 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 874 personnes surendettées ^{a)}
220 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 520 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,4 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **10,8 %** ^{h)}

Ille-et-Vilaine

1 905 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 057 personnes surendettées ^{a)}
217 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 261 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,3 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,1 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **10,6 %** ^{h)}

Morbihan

1 470 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 586 personnes surendettées ^{a)}
234 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 073 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,3 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,4 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,3 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	30,8	15,4	16,4
Femmes seules	21,7	21,0	20,5	21,3
Couples sans enfant	10,6	9,6	26,5	28,2
Familles monoparentales	20,9	19,5	9,3	7,5
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,1	1,7	1,5
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	17,4	7,6	6,1
Couples avec enfant(s)	18,2	17,3	26,0	24,6
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,9	2,3	2,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	6 283	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	2 529	40,3
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 102	17,5
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	2 652	42,2

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	278	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	57	20,6
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	49	17,8
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	24	8,8
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	170	61,2
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	74	26,6

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	19 522
Mesures avec effacement partiel	22 159	22 205
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	20 336

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Situation matrimoniale^{a)}						
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	44,4	46,4	44,0	43,5	44,4
Divorcés/séparés	28,1	30,7	30,3	30,7	30,8	30,7
Célibataires	20,2	20,1	18,3	20,2	21,6	19,5
Veufs(ves)	4,7	4,9	5,0	5,1	4,1	5,5
Nombre de personnes à charge^{b)}						
0	58,1	60,7	58,9	62,1	60,1	61,4
1	17,6	16,9	18,4	16,5	16,8	16,1
2	13,8	13,5	13,9	13,4	13,8	13,1
3	6,9	6,1	6,4	5,6	6,2	6,3
4 et plus	3,6	2,8	2,5	2,4	3,0	3,2
Répartition par sexe et par âge^{c)}						
Hommes	45,7	48,0	47,2	47,1	49,8	47,2
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	1,3	1,1	0,9	0,7
De 25 à 34 ans	7,1	7,9	7,5	7,4	9,6	6,8
De 35 à 44 ans	10,9	12,1	11,1	10,6	13,6	12,9
De 45 à 54 ans	12,3	13,4	13,5	13,7	12,8	14,0
De 55 à 64 ans	8,6	7,9	7,9	8,4	7,6	7,5
De 65 à 74 ans	4,5	4,5	4,7	4,7	4,3	4,4
75 ans et plus	1,4	1,1	1,3	1,2	1,1	0,9
Femmes	54,3	52,0	52,8	52,9	50,2	52,8
De 18 à 24 ans	1,7	1,8	1,7	1,7	2,2	1,5
De 25 à 34 ans	10,2	10,2	10,4	9,5	11,1	9,8
De 35 à 44 ans	12,8	12,1	10,9	12,2	12,3	12,6
De 45 à 54 ans	13,9	13,6	14,9	13,7	13,1	12,9
De 55 à 64 ans	8,8	7,8	7,9	8,6	6,5	8,6
De 65 à 74 ans	5,0	4,8	5,0	5,4	3,6	5,5
75 ans et plus	1,9	1,7	2,0	1,9	1,3	2,0

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Locataires	74,5	74,6	70,7	70,9	79,0	76,3
Propriétaires accédants	7,9	9,2	10,9	11,5	6,2	8,8
Propriétaires	3,6	3,6	4,6	4,7	2,0	3,5
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	10,7	11,5	10,3	11,3	9,9
Autres	2,6	1,9	2,3	2,5	1,4	1,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : BRETAGNE

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Situation professionnelle						
Actifs	60,5	62,4	61,0	60,6	65,6	61,7
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	26,3	26,0	26,4	28,1	24,0
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	6,2	5,1	6,8	5,9	6,7
Salariés intérimaires	2,4	3,2	2,7	2,0	3,9	4,4
Congé maternité	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,0	0,2	0,3	0,1
Chômeurs	25,0	26,3	26,8	25,0	27,2	26,4
Inactifs	39,5	37,6	39,0	39,4	34,4	38,3
Sans profession	12,8	9,7	11,1	9,7	9,5	9,0
Retraités	15,9	15,3	16,2	17,0	12,6	16,3
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,1	0,3	0,4	0,4
Congé maladie longue durée	4,0	4,3	3,5	4,9	3,8	4,8
Congé parental	0,8	0,9	0,8	1,0	1,1	0,8
Invalides	5,7	6,9	7,3	6,5	7,0	7,0
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}						
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,5	0,8	0,5	0,5	0,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,5	0,8	1,9	1,8	1,3
Professions intermédiaires	3,1	2,9	2,9	2,5	3,7	2,1
Employés	31,5	29,8	23,6	33,6	28,7	31,8
Ouvriers	21,4	23,8	23,9	21,8	24,7	24,8
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	13,0	14,2	13,8	11,5	13,1
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	28,5	33,8	25,9	29,1	26,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Structure des ressources^{a)}						
Revenus d'activité	53,7	52,1	50,2	51,6	55,2	50,2
Pensions	18,9	19,9	20,7	22,0	16,4	21,4
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,2	0,4	0,2	0,7
Prestations familiales et de logement	12,9	12,8	12,7	12,4	13,1	12,8
Minima sociaux	11,1	11,6	12,7	10,7	11,9	11,3
Autres ressources	3,1	3,3	3,5	2,9	3,2	3,6
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}						
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,9	34,4	34,1	35,9	35,0
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	20,7	21,7	19,2	21,5	20,5
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,7	14,8	17,7	15,4	14,3
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,4	11,6	11,1	11,7	11,3
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	7,2	7,6	7,0	6,2	8,4
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,8	4,4	5,1	4,5	4,9
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,0	3,5	3,2	2,7	3,0
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	1,2	1,7	1,3	1,5
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}						
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	81,3	77,3	76,8	87,7	81,4
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,2	1,0	1,7	1,3	0,8
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,2	2,9	2,7	1,1	2,3
P ≥ 50 000 euros	13,6	15,3	18,7	18,9	9,9	15,5
Capacité de remboursement^{d)}						
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	48,7	48,0	47,5	50,2	48,5
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	31,9	32,0	31,6	32,8	31,1
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	9,6	10,0	9,7	9,1	9,8
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	11,2	10,8	10,5	12,6	10,4
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	11,1	11,1	11,4	11,0	10,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,2	9,4	10,2	9,6	11,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	6,6	7,1	7,2	5,2	7,1
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,7	3,4	3,5	2,2	1,9

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	183 309 544	4 816	21 422	73,9	85,0	12 674	3,0
Dettes immobilières	95 768 128	984	1 996	38,6	17,4	87 980	2,0
Prêts immobiliers	83 359 233	809	1 670	33,6	14,3	96 727	2,0
Arriérés	1 236 478	52	70	0,5	0,9	8 885	1,0
Solde après vente de la résidence principale	11 172 417	180	256	4,5	3,2	45 741	1,0
Dettes à la consommation	83 447 888	4 241	15 873	33,6	74,9	10 301	3,0
Crédits renouvelables	33 039 329	3 292	9 242	13,3	58,1	4 719	2,0
Prêts personnels	46 485 474	2 954	6 181	18,7	52,2	8 408	1,0
Crédits affectés/LOA	3 923 085	377	450	1,6	6,7	6 999	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	30 519	21	22	0,0	0,4	1 140	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	4 063 008	2 833	3 531	1,6	50,0	801	1,0
Dettes de charges courantes	26 671 455	4 609	20 424	10,8	81,4	3 404	4,0
Dettes de logement	11 000 208	2 653	3 299	4,4	46,8	2 295	1,0
Loyer et charges locatives	10 281 421	2 511	2 992	4,1	44,3	2 295	1,0
Charges de copropriété	197 454	53	54	0,1	0,9	2 208	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	358 242	39	41	0,1	0,7	8 329	1,0
Dépôts de garantie	163 092	202	212	0,1	3,6	355	1,0
Dettes d'énergie et de communication	4 978 739	3 342	7 551	2,0	59,0	1 000	2,0
Électricité, gaz, chauffage	3 099 501	2 527	3 664	1,2	44,6	867	1,0
Eau	1 414 467	1 955	2 406	0,6	34,5	464	1,0
Téléphonie, Internet	464 771	1 073	1 481	0,2	18,9	273	1,0
Dettes de transport	44 443	130	148	0,0	2,3	145	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 594 615	1 781	2 891	0,6	31,4	459	1,0
Dettes d'assurance	1 339 849	1 567	2 400	0,5	27,7	408	1,0
Dettes de mutuelle	254 766	430	490	0,1	7,6	344	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 731 377	1 730	3 058	0,7	30,5	428	1,0
Dettes de santé	651 468	1 038	1 569	0,3	18,3	156	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 079 910	1 045	1 489	0,4	18,4	578	1,0
Dettes alimentaires	572 674	174	185	0,2	3,1	1 972	1,0
Dettes fiscales	6 749 398	2 098	3 293	2,7	37,0	975	1,0
Impôt sur le revenu	4 447 010	739	847	1,8	13,0	1 487	1,0
Taxe d'habitation	1 601 806	1 679	1 933	0,6	29,6	584	1,0
Taxe foncière	605 013	415	490	0,2	7,3	879	1,0
Dettes fiscales indirectes	95 569	22	23	0,0	0,4	1 421	1,0
Autres dettes	38 037 176	3 423	7 911	15,3	60,4	1 710	2,0
Dettes diverses	22 055 311	2 089	3 967	8,9	36,9	1 200	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	7 652 552	1 931	3 579	3,1	34,1	976	1,0
Dettes auprès d'une caution	1 180 402	95	101	0,5	1,7	2 291	1,0
Dettes en tant que caution	13 222 358	171	287	5,3	3,0	24 130	1,0
Dettes sociales	5 935 908	1 778	2 509	2,4	31,4	1 115	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	1 320 624	1 094	1 387	0,5	19,3	538	1,0
Employeur et comité d'entreprise	327 048	111	119	0,1	2,0	1 220	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	1 989 843	575	638	0,8	10,2	1 374	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	2 298 393	269	366	0,9	4,8	5 629	1,0
Dettes professionnelles	706 023	54	73	0,3	1,0	4 189	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	9 339 933	974	1 362	3,8	17,2	570	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	152 250 046	5 626	47 761	61,4	99,3	14 433	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	235 332 972	5 660	47 799	94,9	99,9	16 067	7,0
Endettement global	248 018 174	5 664	49 757	100,0	100,0	17 009	8,0

Source : Banque de France.

CENTRE-VAL DE LOIRE

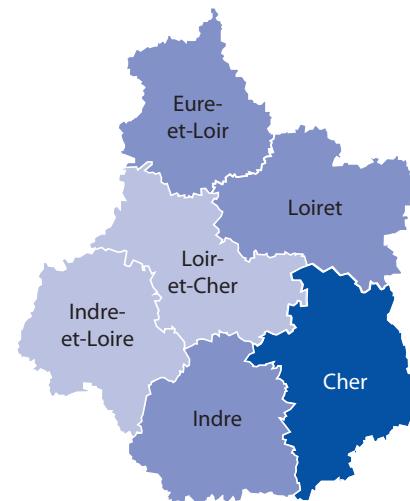
Région Centre-Val de Loire

Surendettement – Données 2019

6 544 situations soumises aux commissions de surendettement
7 446 personnes surendettées^{a)}
309 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 014 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **54,3 %**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **2 118 468** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **8,0 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **20 199 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **13,2 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **4,0 %**ⁱ⁾
207 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350
- Plus de 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Cher

974 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 118 personnes surendettées^{a)}
386 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **12 618 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,7 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,5 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,9 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Eure-et-Loir

1 162 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 414 personnes surendettées ^{a)}
333 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 502 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,1 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,0 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,2 %** ^{h)}

Indre

560 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
616 personnes surendettées ^{a)}
302 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 784 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,0 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,8 %** ^{h)}

Indre-et-Loire

1 408 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 528 personnes surendettées ^{a)}
279 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 789 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,7 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,5 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,8 %** ^{h)}

Loir-et-Cher

729 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
816 personnes surendettées ^{a)}
265 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 243 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,1 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,6 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,8 %** ^{h)}

Loiret

1 711 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 954 personnes surendettées ^{a)}
310 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 159 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,4 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,9 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,2 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	27,4	15,4	15,2
Femmes seules	21,7	22,1	20,5	20,3
Couples sans enfant	10,6	11,0	26,5	29,4
Familles monoparentales	20,9	19,7	9,3	8,2
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,0	1,7	1,6
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	17,7	7,6	6,7
Couples avec enfant(s)	18,2	18,0	26,0	25,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,9	2,3	1,7

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	7 174	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	2 637	36,8
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 218	17,0
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	3 319	46,3

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	336	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	52	15,4
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	49	14,5
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	24	7,2
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	232	69,0
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	73	21,7

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	18 523
Mesures avec effacement partiel	22 159	19 819
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	18 933

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	46,9	45,2	51,0	42,7	44,9	49,8	46,6
Divorcés/séparés	28,1	28,0	28,6	27,7	28,1	29,4	28,0	26,7
Célibataires	20,2	19,9	19,0	16,3	22,9	20,8	17,6	22,5
Veufs(ves)	4,7	5,2	7,3	5,0	6,3	4,9	4,6	4,2
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	59,6	60,7	55,0	67,1	61,3	62,4	57,4
1	17,6	16,8	18,2	16,9	13,5	17,1	17,5	16,7
2	13,8	13,1	11,9	15,0	10,1	12,5	13,3	13,9
3	6,9	6,8	6,0	8,3	6,2	6,1	4,8	7,7
4 et plus	3,6	3,6	3,3	4,9	3,1	3,0	1,9	4,3
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	45,8	45,3	45,5	48,9	46,0	45,2	45,3
De 18 à 24 ans	0,9	0,9	1,3	0,8	1,6	0,8	0,5	0,7
De 25 à 34 ans	7,1	7,3	7,2	7,1	6,3	7,5	6,7	7,8
De 35 à 44 ans	10,9	11,0	9,8	10,6	12,0	11,9	9,2	11,6
De 45 à 54 ans	12,3	12,9	11,7	13,4	12,3	12,0	14,5	13,3
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	8,9	9,3	8,4	8,0	8,3	7,7
De 65 à 74 ans	4,5	4,1	4,7	3,0	6,7	4,6	4,8	3,3
75 ans et plus	1,4	1,2	1,8	1,3	1,5	1,1	1,2	1,0
Femmes	54,3	54,2	54,7	54,5	51,1	53,9	54,8	54,7
De 18 à 24 ans	1,7	2,1	2,5	1,7	2,6	1,8	2,7	2,1
De 25 à 34 ans	10,2	10,5	11,0	9,5	8,1	11,5	9,9	11,1
De 35 à 44 ans	12,8	12,4	11,0	13,8	8,6	12,0	11,4	14,2
De 45 à 54 ans	13,9	13,5	12,8	14,6	14,4	13,0	14,2	13,1
De 55 à 64 ans	8,8	8,8	9,0	8,5	8,4	9,1	8,9	8,5
De 65 à 74 ans	5,0	4,9	5,5	5,0	6,8	4,6	5,9	3,8
75 ans et plus	1,9	2,0	2,9	1,4	2,1	2,1	1,7	1,8

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Locataires	74,5	70,1	66,5	71,7	65,5	75,6	66,3	69,6
Propriétaires accédants	7,9	11,4	12,3	12,3	13,3	7,7	13,0	11,8
Propriétaires	3,6	4,7	7,5	4,1	7,0	2,9	5,8	3,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,2	11,6	9,6	10,7	11,0	11,4	12,2
Autres	2,6	2,7	2,1	2,3	3,5	2,9	3,4	2,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	63,1	57,0	62,7	57,0	66,2	59,6	67,7
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	28,9	25,0	32,5	24,5	27,3	27,3	31,7
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,4	5,1	5,2	5,0	6,3	5,5	5,0
Salariés intérimaires	2,4	2,9	2,7	2,6	2,3	2,6	2,8	3,9
Congé maternité	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Chômeurs	25,0	25,6	23,8	22,1	24,8	29,9	23,4	26,9
Inactifs	39,5	36,9	43,0	37,3	43,0	33,8	40,4	32,3
Sans profession	12,8	11,5	15,4	14,4	13,1	7,1	10,7	10,7
Retraités	15,9	15,6	17,5	14,2	20,3	15,5	18,1	12,9
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,4	0,1	0,0	0,3	0,1	0,6
Congé maladie longue durée	4,0	3,6	3,8	3,2	3,2	4,6	4,2	2,8
Congé parental	0,8	1,0	0,6	0,8	1,1	0,9	1,3	1,2
Invalides	5,7	5,0	5,3	4,7	5,2	5,5	6,0	4,1
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,3	0,4	0,0	0,2	0,5	0,4	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,3	1,2	1,3	0,5	1,0	1,1	1,8
Professions intermédiaires	3,1	3,4	4,9	3,5	0,3	2,2	3,8	4,2
Employés	31,5	32,3	26,1	29,8	31,3	37,6	33,6	33,4
Ouvriers	21,4	25,6	26,6	24,5	21,8	24,1	23,9	29,0
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,0	16,1	12,7	18,7	14,9	15,2	11,3
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	23,0	24,7	28,2	27,3	19,8	22,1	19,8

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	54,4	47,6	57,9	47,3	53,4	51,9	59,1
Pensions	18,9	18,6	21,7	17,5	23,2	18,2	21,8	15,5
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,3	0,2	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	12,3	13,4	12,2	12,7	11,5	11,1	12,7
Minima sociaux	11,1	10,9	14,7	8,6	13,3	11,6	11,0	9,3
Autres ressources	3,1	3,7	2,4	3,7	3,6	5,0	4,0	3,3
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	32,0	34,9	28,9	33,7	33,1	31,9	31,3
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,4	19,3	18,2	23,3	19,9	19,9	18,2
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	16,2	17,5	16,0	13,5	16,9	16,5	16,0
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,5	12,2	12,9	13,5	12,0	13,2	12,3
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	9,1	8,2	11,1	7,8	9,3	7,5	9,0
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,8	3,8	5,5	4,5	4,1	6,1	5,1
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	2,0	3,3	2,9	3,0	3,1	4,2
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,7	1,4	2,6	0,4	1,2	1,2	2,3
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,9	0,5	1,3	0,2	0,5	0,4	1,4
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	76,6	73,1	76,4	70,6	81,7	74,5	77,5
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,3	1,2	1,1	1,8	1,5	1,0	1,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,4	6,7	1,4	8,4	3,6	2,1	1,8
P ≥ 50 000 euros	13,6	18,7	18,9	21,2	19,3	13,1	22,3	19,4
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	47,2	47,6	45,7	44,2	49,8	46,0	47,5
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,1	33,3	30,9	30,6	30,3	29,5	27,7
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,0	11,2	6,5	8,2	7,7	9,0	7,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,6	9,5	12,8	11,9	9,7	11,5	9,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	11,5	12,6	11,6	10,5	12,8	9,0	11,2
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,3	9,9	10,7	15,4	11,0	12,3	10,9
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	8,3	6,7	9,5	7,8	6,8	8,5	9,4
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	3,1	2,5	3,2	1,9	2,1	3,6	4,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	220 266 590	5 133	23 929	77,9	83,7	16 535	4,0
Dettes immobilières	114 356 057	1 175	2 051	40,4	19,1	87 285	1,0
Prêts immobiliers	105 022 439	1 010	1 744	37,1	16,5	95 276	1,0
Arriérés	990 400	72	91	0,4	1,2	4 296	1,0
Solde après vente de la résidence principale	8 343 218	170	216	3,0	2,8	38 469	1,0
Dettes à la consommation	101 779 726	4 565	18 274	36,0	74,4	12 716	3,0
Crédits renouvelables	40 779 848	3 697	10 804	14,4	60,3	5 531	2,0
Prêts personnels	57 019 773	3 159	6 968	20,2	51,5	10 463	2,0
Crédits affectés/LOA	3 980 105	379	502	1,4	6,2	6 262	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	28 846	27	27	0,0	0,4	564	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	4 101 962	2 777	3 577	1,5	45,3	784	1,0
Dettes de charges courantes	33 118 215	5 044	21 817	11,7	82,2	3 591	4,0
Dettes de logement	14 482 870	2 929	3 912	5,1	47,7	2 616	1,0
Loyer et charges locatives	13 001 461	2 704	3 365	4,6	44,1	2 619	1,0
Charges de copropriété	468 991	72	79	0,2	1,2	3 969	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	684 403	82	87	0,2	1,3	3 455	1,0
Dépôts de garantie	328 015	343	381	0,1	5,6	351	1,0
Dettes d'énergie et de communication	5 770 741	3 519	7 838	2,0	57,4	1 111	2,0
Électricité, gaz, chauffage	3 567 288	2 677	3 833	1,3	43,6	889	1,0
Eau	1 637 121	1 828	2 334	0,6	29,8	564	1,0
Téléphonie, Internet	566 331	1 139	1 671	0,2	18,6	279	1,0
Dettes de transport	12 951	62	67	0,0	1,0	114	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 583 653	1 918	3 192	0,6	31,3	548	1,0
Dettes d'assurance	1 268 100	1 672	2 575	0,4	27,2	483	1,0
Dettes de mutuelle	315 553	513	616	0,1	8,4	414	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 554 421	1 716	2 842	0,5	28,0	388	1,0
Dettes de santé	709 582	1 049	1 511	0,3	17,1	180	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	844 840	998	1 331	0,3	16,3	456	1,0
Dettes alimentaires	597 452	193	207	0,2	3,1	2 000	1,0
Dettes fiscales	9 116 127	2 486	3 759	3,2	40,5	1 028	1,0
Impôt sur le revenu	6 288 013	796	886	2,2	13,0	1 594	1,0
Taxe d'habitation	1 855 735	1 980	2 200	0,7	32,3	590	1,0
Taxe foncière	869 022	557	628	0,3	9,1	952	1,0
Dettes fiscales indirectes	103 356	43	45	0,0	0,7	768	1,0
Autres dettes	29 357 878	3 448	7 531	10,4	56,2	1 672	2,0
Dettes diverses	18 605 330	2 062	3 610	6,6	33,6	1 200	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	7 083 223	1 809	3 100	2,5	29,5	892	1,0
Dettes auprès d'une caution	3 797 778	271	302	1,3	4,4	2 072	1,0
Dettes en tant que caution	7 724 329	141	208	2,7	2,3	17 527	1,0
Dettes sociales	5 950 447	1 685	2 218	2,1	27,5	1 093	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	1 673 337	1 106	1 279	0,6	18,0	543	1,0
Employeur et comité d'entreprise	863 591	129	148	0,3	2,1	1 301	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	2 717 145	601	658	1,0	9,8	1 757	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	696 374	109	133	0,2	1,8	4 004	1,0
Dettes professionnelles	1 017 983	50	66	0,4	0,8	11 088	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	3 784 118	1 147	1 637	1,3	18,7	700	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	168 386 627	6 103	51 226	59,6	99,5	16 014	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	276 563 047	6 134	51 232	97,8	100,0	18 730	7,0
Endettement global	282 742 684	6 136	53 277	100,0	100,0	19 749	8,0

Source : Banque de France.

CORSE

Région Corse

Surendettement – Données 2019

520 situations soumises
aux commissions de surendettement
585 personnes surendettées^{a)}
180 situations de surendettement
pour 100 000 habitants^{b)}
Endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés : **16 887 euros**^{c)}
Taux de pauvreté
des ménages surendettés : **53,5 %**^{d)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

Moins de 300

Contexte socioéconomique

Population : **288 188** habitants^{b)}
Taux de chômage : **8,6 %**^{e)}
Part de la population couverte
par le RSA : **3,3 %**^{f)}
Revenu disponible brut des ménages
par habitant : **18 832 euros**^{g)}
Taux de pauvreté : **19,6 %**^{h)}
Taux d'illettrisme : **3,5 %**ⁱ⁾
49 décisions d'expulsion pour loyer impayé
pour 100 000 habitants^{j)}

France

143 080 situations soumises aux secrétariats
des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
Endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Corse-du-Sud

240 situations soumises au secrétariat
de la commission de surendettement
248 personnes surendettées^{a)}
178 situations pour 100 000 habitants^{b)}
Endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés : **17 808 euros**^{c)}
Taux de chômage : **8,1 %**^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **2,6 %**^{f)}
Taux de pauvreté : **17,2 %**^{h)}

Haute-Corse

280 situations soumises au secrétariat
de la commission de surendettement
337 personnes surendettées^{a)}
183 situations pour 100 000 habitants^{b)}
Endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés : **15 635 euros**^{c)}
Taux de chômage : **9,1 %**^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **3,9 %**^{f)}
Taux de pauvreté : **21,7 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active,
mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge.
La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.
Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiloSofi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine,
le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	23,9	15,4	14,3
Femmes seules	21,7	26,8	20,5	18,0
Couples sans enfant	10,6	12,4	26,5	26,1
Familles monoparentales	20,9	22,5	9,3	11,8
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	1,4	1,7	2,3
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	21,0	7,6	9,5
Couples avec enfant(s)	18,2	12,8	26,0	25,9
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,6	2,3	4,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	511	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	254	49,7
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	90	17,6
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	167	32,7

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	34	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	15	44,8
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	9	25,7
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	2	6,5
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	14	42,1
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	11	32,2

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	34 229
Mesures avec effacement partiel	22 159	24 360
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	31 647

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Situation matrimoniale^{a)}				
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	41,8	38,5	44,3
Divorcés/séparés	28,1	26,8	29,2	25,0
Célibataires	20,2	25,5	24,6	26,1
Veufs(ves)	4,7	5,9	7,7	4,5
Nombre de personnes à charge^{b)}				
0	58,1	62,7	66,2	60,0
1	17,6	17,1	14,3	19,3
2	13,8	14,0	13,3	14,5
3	6,9	4,1	2,9	5,1
4 et plus	3,6	2,1	3,3	1,1
Répartition par sexe et par âge^{c)}				
Hommes	45,7	41,9	40,7	42,7
De 18 à 24 ans	0,9	0,9	1,6	0,3
De 25 à 34 ans	7,1	4,6	2,4	6,2
De 35 à 44 ans	10,9	9,4	8,9	9,8
De 45 à 54 ans	12,3	12,3	12,5	12,2
De 55 à 64 ans	8,6	7,4	6,9	7,7
De 65 à 74 ans	4,5	5,1	6,0	4,5
75 ans et plus	1,4	2,2	2,4	2,1
Femmes	54,3	58,1	59,3	57,3
De 18 à 24 ans	1,7	0,3	0,4	0,3
De 25 à 34 ans	10,2	7,2	6,5	7,7
De 35 à 44 ans	12,8	15,9	14,9	16,6
De 45 à 54 ans	13,9	13,0	13,7	12,5
De 55 à 64 ans	8,8	11,3	10,1	12,2
De 65 à 74 ans	5,0	6,8	8,5	5,6
75 ans et plus	1,9	3,6	5,2	2,4

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Locataires	74,5	75,5	73,3	77,1
Propriétaires accédants	7,9	5,4	3,8	6,5
Propriétaires	3,6	5,6	6,7	4,7
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,5	13,3	10,2
Autres	2,6	2,1	2,9	1,5

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

Situation professionnelle	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Actifs	60,5	45,8	46,4	45,4
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	23,1	26,2	20,8
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,3	6,0	4,7
Salariés intérimaires	2,4	0,5	0,8	0,3
Congé maternité	0,1	0,0	0,0	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,5	0,4	0,6
Chômeurs	25,0	16,4	12,9	19,0
Inactifs	39,5	54,2	53,6	54,6
Sans profession	12,8	17,1	16,1	17,8
Retraités	15,9	21,9	23,4	20,8
Élèves ou étudiants	0,3	0,2	0,0	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	4,8	5,6	4,2
Congé parental	0,8	0,5	0,4	0,6
Invalides	5,7	9,7	8,1	11,0
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	1,2	1,2	1,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,9	2,0	1,8
Professions intermédiaires	3,1	1,7	2,4	1,2
Employés	31,5	43,1	48,0	39,5
Ouvriers	21,4	8,9	8,5	9,2
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,2	12,1	15,7
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	29,1	25,8	31,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Structure des ressources^{a)}				
Revenus d'activité	53,7	48,4	49,5	47,5
Pensions	18,9	25,4	26,9	24,3
Revenus du patrimoine	0,3	0,6	0,8	0,4
Prestations familiales et de logement	12,9	10,5	9,8	11,1
Minima sociaux	11,1	12,1	9,9	13,8
Autres ressources	3,1	3,0	3,1	2,9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}				
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,7	28,2	37,9
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,5	19,1	19,9
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,8	19,1	13,2
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	13,3	15,8	11,4
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,3	10,0	7,0
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,0	3,8	4,0
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	1,5	1,9	1,1
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	0,5	2,2
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	1,7	0,5	2,6
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,8	1,0	0,7
Patrimoine immobilier et financier^{c)}				
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	86,4	87,6	85,5
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	0,8	1,0	0,7
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	0,4	0,5	0,4
P ≥ 50 000 euros	13,6	12,4	11,0	13,5
Capacité de remboursement^{d)}				
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	51,3	51,4	51,3
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,7	31,4	28,4
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	9,5	9,5	9,5
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,3	11,4	9,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	9,9	10,5	9,5
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	6,8	4,8	8,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	8,7	10,5	7,3
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	3,5	1,9	4,7

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	17 015 009	398	1 789	75,1	81,9	15 775	3,5
Dettes immobilières	8 500 170	55	98	37,5	11,3	127 196	1,0
Prêts immobiliers	7 647 228	45	81	33,8	9,3	145 561	1,0
Arriérés	0	0	0	0,0	0,0	0	0,0
Solde après vente de la résidence principale	852 942	11	17	3,8	2,3	57 016	1,0
Dettes à la consommation	8 072 935	355	1 392	35,7	73,0	14 522	3,0
Crédits renouvelables	2 804 524	270	712	12,4	55,6	5 501	2,0
Prêts personnels	4 801 019	257	625	21,2	52,9	11 604	2,0
Crédits affectés/LOA	467 392	49	55	2,1	10,1	8 072	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	0	0	0	0,0	0,0	0	0,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	441 905	231	299	2,0	47,5	1 000	1,0
Dettes de charges courantes	2 984 902	406	1 480	13,2	83,5	4 061	3,0
Dettes de logement	1 179 230	221	239	5,2	45,5	3 000	1,0
Loyer et charges locatives	1 034 266	201	215	4,6	41,4	2 908	1,0
Charges de copropriété	108 404	16	19	0,5	3,3	3 449	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	36 006	4	4	0,2	0,8	9 605	1,0
Dépôts de garantie	554	1	1	0,0	0,2	554	1,0
Dettes d'énergie et de communication	603 551	284	595	2,7	58,5	1 284	2,0
Électricité, gaz, chauffage	376 204	209	301	1,7	43,0	1 105	1,0
Eau	208 257	197	215	0,9	40,5	548	1,0
Téléphonie, Internet	19 090	63	78	0,1	13,0	175	1,0
Dettes de transport	1 782	1	1	0,0	0,2	1 774	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	128 264	122	177	0,6	25,0	507	1,0
Dettes d'assurance	97 973	92	125	0,4	19,0	432	1,0
Dettes de mutuelle	30 291	47	52	0,1	9,7	434	1,0
Dettes de santé/d'éducation	143 126	91	127	0,6	18,7	421	1,0
Dettes de santé	123 777	67	83	0,5	13,8	392	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	19 348	36	44	0,1	7,4	310	1,0
Dettes alimentaires	55 306	8	9	0,2	1,6	4 530	1,0
Dettes fiscales	873 644	213	332	3,9	43,8	1 148	1,0
Impôt sur le revenu	550 570	73	94	2,4	15,0	2 011	1,0
Taxe d'habitation	202 411	160	189	0,9	32,9	712	1,0
Taxe foncière	82 343	34	39	0,4	7,0	1 571	1,0
Dettes fiscales indirectes	38 321	9	10	0,2	1,9	2 832	1,0
Autres dettes	2 643 854	199	383	11,7	40,9	1 774	1,0
Dettes diverses	2 173 596	106	199	9,6	21,8	1 887	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	967 083	94	173	4,3	19,3	1 399	1,0
Dettes auprès d'une caution	135 674	2	3	0,6	0,4	67 837	1,5
Dettes en tant que caution	1 070 839	15	23	4,7	3,1	30 000	1,0
Dettes sociales	279 337	88	109	1,2	18,1	817	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	52 570	45	57	0,2	9,3	684	1,0
Employeur et comité d'entreprise	53 565	8	9	0,2	1,6	1 817	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	123 659	24	29	0,5	4,9	1 040	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	49 542	22	13	0,2	4,5	5 750	1,0
Dettes professionnelles	115 650	9	21	0,5	1,9	6 473	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	75 271	50	54	0,3	10,3	411	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	14 143 595	483	3 554	62,5	99,4	16 887	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	22 347 968	486	3 556	98,7	100,0	17 296	6,0
Endettement global	22 643 765	486	3 652	100,0	100,0	17 736	6,0

Source : Banque de France.

GRAND EST

Région Grand Est

Surendettement – Données 2019

11 675 situations soumises aux commissions de surendettement
13 640 personnes surendettées^{a)}
255 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 772 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **59,4 %**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **4 583 205** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **8,1 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,4 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **19 338 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **14,5 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,9 %**ⁱ⁾
205 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Ardennes

631 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
739 personnes surendettées^{a)}
284 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 900 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **9,8 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **8,1 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **19,4 %**^{h)}

- a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).
 - b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.
 - c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.
 - d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.
 - e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).
 - f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.
 - g) Données 2016.
 - h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.
 - i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.
 - j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.
- Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Aube

867 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 012 personnes surendettées ^{a)}
342 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 217 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **10,6%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,6%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,2%** ^{h)}

Bas-Rhin

1 668 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 092 personnes surendettées ^{a)}
178 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 888 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,1%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,1%** ^{h)}

Haut-Rhin

1 422 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 669 personnes surendettées ^{a)}
226 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 950 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,0%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,2%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,1%** ^{h)}

Haute-Marne

504 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
587 personnes surendettées ^{a)}
345 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 764 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,1%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,6%** ^{h)}

Marne

1 635 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 971 personnes surendettées ^{a)}
350 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 780 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,9%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,7%** ^{h)}

Meurthe-et-Moselle

1 768 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 010 personnes surendettées ^{a)}
291 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 429 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,0%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,0%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,4%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Meuse

406 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
489 personnes surendettées ^{a)}
264 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 228 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,9 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,5 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,5 %** ^{h)}

Moselle

1 745 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 885 personnes surendettées ^{a)}
202 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 452 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,6 %** ^{h)}

Vosges

1 029 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 186 personnes surendettées ^{a)}
339 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **12 575 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,8 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,9 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,7 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	26,8	15,4	15,2
Femmes seules	21,7	20,2	20,5	19,7
Couples sans enfant	10,6	10,9	26,5	27,7
Familles monoparentales	20,9	20,8	9,3	9,1
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,5	1,7	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	18,4	7,6	7,4
Couples avec enfant(s)	18,2	19,4	26,0	26,3
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,8	2,3	2,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	11 762	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	5 084	43,2
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	2 000	17,0
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	4 678	39,8

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	501	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	100	19,9
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	94	18,7
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	39	7,8
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	315	62,8
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	133	26,5

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	18 441
Mesures avec effacement partiel	22 159	19 548
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	18 754

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Situation matrimoniale^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	48,4	50,3	49,2	48,4	48,8	51,9
Divorcés/séparés	28,1	27,5	26,8	27,4	28,0	28,1	23,6
Célibataires	20,2	19,5	17,2	19,3	19,6	18,6	18,2
Veufs(ves)	4,7	4,5	5,7	4,1	4,0	4,5	6,3
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	58,1	57,3	57,4	56,7	56,2	59,1	56,2
1	17,6	18,0	16,3	18,3	18,7	16,3	19,4
2	13,8	14,0	17,0	14,2	14,4	12,7	11,5
3	6,9	6,7	6,3	6,8	7,3	7,4	6,8
4 et plus	3,6	4,0	3,1	4,0	3,4	4,6	6,0
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes	45,7	47,0	47,0	47,4	47,3	47,8	47,7
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	2,0	1,3	0,6	0,7	1,4
De 25 à 34 ans	7,1	7,8	7,4	8,2	7,1	6,7	10,6
De 35 à 44 ans	10,9	11,2	9,7	10,6	11,6	11,9	10,7
De 45 à 54 ans	12,3	12,9	12,0	13,5	13,9	13,4	13,1
De 55 à 64 ans	8,6	8,8	9,7	8,1	8,9	10,1	6,6
De 65 à 74 ans	4,5	4,1	5,1	4,3	4,3	4,0	3,9
75 ans et plus	1,4	1,1	0,8	1,4	1,0	1,0	1,4
Femmes	54,3	53,0	53,0	52,6	52,7	52,2	52,1
De 18 à 24 ans	1,7	1,7	1,4	1,3	1,2	1,0	2,6
De 25 à 34 ans	10,2	11,1	11,0	11,9	12,1	11,0	10,1
De 35 à 44 ans	12,8	12,3	11,2	13,1	13,1	13,2	11,6
De 45 à 54 ans	13,9	13,8	14,2	12,5	13,6	14,0	12,8
De 55 à 64 ans	8,8	7,9	8,1	7,6	6,9	6,8	7,8
De 65 à 74 ans	5,0	4,4	5,7	4,3	4,3	4,4	5,1
75 ans et plus	1,9	1,7	1,5	1,9	1,4	1,8	2,4

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Locataires	74,5	73,6	73,2	71,4	76,3	73,7	72,2
Propriétaires accédants	7,9	8,6	10,7	11,9	6,6	7,9	9,4
Propriétaires	3,6	3,6	4,1	4,5	2,6	1,9	7,7
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	12,0	9,8	10,7	12,5	14,0	8,8
Autres	2,6	2,2	2,2	1,6	1,9	2,5	1,9

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe- et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Situation matrimoniale^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	48,4	49,4	44,5	48,7	50,1	46,7
Divorcés/séparés	28,1	27,5	26,9	29,6	25,7	26,5	27,8
Célibataires	20,2	19,5	19,1	21,6	20,3	19,0	20,9
Veufs(ves)	4,7	4,5	4,6	4,3	5,3	4,3	4,6
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	58,1	57,3	56,0	57,4	60,3	57,3	59,2
1	17,6	18,0	19,3	18,9	16,5	16,6	18,4
2	13,8	14,0	14,1	14,4	12,6	15,0	12,3
3	6,9	6,7	6,4	5,9	5,4	6,7	7,0
4 et plus	3,6	4,0	4,2	3,4	5,2	4,6	3,1
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes	45,7	47,0	46,3	47,2	47,0	45,5	47,7
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	1,2	0,7	1,4	1,0	1,2
De 25 à 34 ans	7,1	7,8	8,9	8,0	6,3	7,9	8,0
De 35 à 44 ans	10,9	11,2	11,9	10,8	12,1	11,0	10,3
De 45 à 54 ans	12,3	12,9	10,9	14,4	10,6	12,8	12,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,8	8,1	8,5	10,2	8,2	9,9
De 65 à 74 ans	4,5	4,1	3,9	3,5	4,9	4,1	4,4
75 ans et plus	1,4	1,1	1,5	1,3	1,4	0,6	1,3
Femmes	54,3	53,0	53,7	52,8	53,0	54,5	52,3
De 18 à 24 ans	1,7	1,7	2,1	1,6	2,5	2,0	2,9
De 25 à 34 ans	10,2	11,1	12,1	10,3	11,0	10,6	10,1
De 35 à 44 ans	12,8	12,3	12,2	12,2	11,5	12,5	10,5
De 45 à 54 ans	13,9	13,8	13,7	14,7	12,1	14,1	14,7
De 55 à 64 ans	8,8	7,9	7,1	8,1	9,2	10,4	8,1
De 65 à 74 ans	5,0	4,4	4,9	4,0	4,5	4,0	4,4
75 ans et plus	1,9	1,7	1,6	1,9	2,2	1,1	1,7

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe- et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Locataires	74,5	73,6	77,4	71,1	70,9	72,2	72,7
Propriétaires accédants	7,9	8,6	7,0	8,9	10,1	8,0	11,1
Propriétaires	3,6	3,6	3,1	3,2	7,0	3,8	4,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	12,0	9,8	14,4	9,3	14,2	9,4
Autres	2,6	2,2	2,7	2,5	2,8	1,7	2,0

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Situation professionnelle							
Actifs	60,5	62,0	56,7	62,7	64,2	62,4	57,2
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	25,3	24,9	25,6	26,6	24,9	23,2
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,2	6,8	5,1	4,4	4,1	6,1
Salariés intérimaires	2,4	2,7	2,3	2,3	3,1	3,4	2,9
Congé maternité	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,0	0,4	0,2	0,0	0,2
Chômeurs	25,0	28,4	22,3	29,1	29,7	29,7	24,7
Inactifs	39,5	38,0	43,3	37,3	35,8	37,6	42,8
Sans profession	12,8	14,0	19,8	10,9	9,1	14,1	17,0
Retraités	15,9	14,5	16,9	15,4	13,6	13,6	16,5
Élèves ou étudiants	0,3	0,4	0,0	0,4	0,5	0,2	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	3,4	2,2	3,9	5,2	4,1	3,1
Congé parental	0,8	0,9	0,4	1,7	1,3	0,8	0,7
Invalides	5,7	4,9	4,1	5,0	6,1	4,9	5,1
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,4	0,3	1,2	0,2	0,1	0,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,7	0,3	1,5	0,6	0,7	0,9
Professions intermédiaires	3,1	2,4	0,9	3,5	2,3	1,4	1,4
Employés	31,5	30,3	26,3	30,5	35,9	24,7	23,2
Ouvriers	21,4	24,3	19,8	25,5	17,6	24,3	28,8
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	13,1	15,4	13,9	12,8	12,6	15,5
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	28,7	37,1	23,9	30,5	36,1	29,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe- et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Situation professionnelle							
Actifs	60,5	62,0	62,3	68,2	52,1	56,8	63,7
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	25,3	26,5	27,4	19,4	25,8	20,8
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,2	5,1	5,6	7,8	4,6	6,6
Salariés intérimaires	2,4	2,7	2,9	2,0	1,6	2,9	3,0
Congé maternité	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,2	0,0
Chômeurs	25,0	28,4	27,4	33,0	23,3	23,2	33,3
Inactifs	39,5	38,0	37,7	31,8	47,9	43,2	36,3
Sans profession	12,8	14,0	14,3	9,5	20,7	21,2	13,7
Retraités	15,9	14,5	14,8	14,0	17,0	13,2	15,3
Élèves ou étudiants	0,3	0,4	0,5	0,2	0,0	0,6	0,6
Congé maladie longue durée	4,0	3,4	2,2	2,9	4,5	3,3	2,4
Congé parental	0,8	0,9	0,9	0,6	0,6	0,8	0,6
Invalides	5,7	4,9	5,2	4,6	5,1	4,2	3,7
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3	0,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,7	1,0	0,7	0,4	0,7	0,3
Professions intermédiaires	3,1	2,4	2,3	4,2	1,6	2,3	2,2
Employés	31,5	30,3	26,7	36,4	32,9	28,3	32,4
Ouvriers	21,4	24,3	22,0	29,1	28,6	24,0	29,9
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	13,1	14,2	11,5	13,7	12,3	13,0
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	28,7	33,5	17,5	22,5	32,1	21,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : GRAND EST

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Structure des ressources^{a)}							
Revenus d'activité	53,7	52,6	48,9	49,5	54,9	54,5	48,8
Pensions	18,9	17,4	20,8	19,4	16,5	16,7	20,1
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,1
Prestations familiales et de logement	12,9	14,0	13,9	15,0	13,3	13,2	14,9
Minima sociaux	11,1	12,6	13,9	12,6	11,6	12,3	13,9
Autres ressources	3,1	3,0	2,2	3,2	3,5	3,0	2,2
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}							
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,3	30,8	31,9	34,0	34,6	33,7
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,1	22,8	19,9	18,4	17,5	20,0
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	14,7	15,3	15,7	15,8	14,5	15,2
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,3	11,7	13,8	12,1	11,9	14,1
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,5	9,4	8,9	9,2	8,6	7,2
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,6	5,6	5,3	5,6	6,0	4,8
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	3,4	2,7	2,7	3,3	2,8
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	0,9	1,2	1,9	2,2	1,3
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,6	0,2	0,6	0,4	1,0	0,9
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	81,5	77,9	75,4	86,4	84,5	74,4
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,4	2,2	1,0	1,5	1,2	1,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,5	4,1	4,9	1,4	1,6	7,3
P ≥ 50 000 euros	13,6	13,6	15,8	18,8	10,7	12,7	16,5
Capacité de remboursement^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	50,4	51,1	49,9	51,5	51,3	46,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,0	27,3	27,5	28,1	26,8	29,3
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	7,8	8,0	7,2	7,3	6,1	9,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	9,9	9,3	9,7	10,3	11,6	11,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,3	10,0	10,7	10,5	9,1	8,8
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,1	11,0	12,9	10,9	10,2	13,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,7	7,1	7,2	7,1	8,4	9,2
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,8	3,4	2,5	2,4	3,4	1,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe- et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Structure des ressources^{a)}							
Revenus d'activité	53,7	52,6	52,9	54,0	48,3	53,9	48,9
Pensions	18,9	17,4	17,4	17,6	19,7	15,3	17,6
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	0,3	0,4
Prestations familiales et de logement	12,9	14,0	13,4	13,4	16,8	15,1	15,1
Minima sociaux	11,1	12,6	12,5	11,6	13,1	13,2	14,7
Autres ressources	3,1	3,0	3,6	2,9	2,1	2,2	3,4
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}							
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,3	33,7	34,4	38,1	33,0	40,2
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,1	19,7	18,8	16,4	20,9	17,2
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	14,7	14,5	14,1	12,3	13,7	15,4
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,3	12,5	12,2	14,4	12,1	10,5
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,5	7,2	8,4	9,7	8,8	8,4
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,6	6,1	5,5	5,5	5,8	4,4
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	3,9	3,9	2,3	3,3	2,6
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	1,6	1,9	0,8	1,1	1,3
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,6	0,6	0,6	0,3	1,1	0,1
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	81,5	84,4	81,1	76,3	82,1	76,6
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,4	1,8	0,9	1,8	1,4	1,1
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,5	2,0	4,4	5,9	3,2	7,4
P ≥ 50 000 euros	13,6	13,6	11,8	13,6	16,0	13,4	14,9
Capacité de remboursement^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	50,4	48,0	51,5	49,7	48,8	53,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,0	30,2	26,5	31,7	29,0	26,1
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	7,8	9,4	8,9	10,1	7,1	6,8
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	9,9	10,0	8,3	10,1	9,8	9,6
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,3	10,8	9,3	11,6	12,1	9,8
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,1	11,9	9,9	11,1	11,0	10,7
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,7	7,6	9,0	5,9	7,7	7,1
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,8	2,4	3,1	1,5	3,6	2,4

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	353 746 522	9 141	40 186	74,2	82,5	14 760	3,0
Dettes immobilières	171 393 979	1 737	2 807	35,9	15,7	84 462	1,0
Prêts immobiliers	152 600 450	1 448	2 351	32,0	13,1	91 043	1,0
Arriérés	1 434 437	59	79	0,3	0,5	7 150	1,0
Solde après vente de la résidence principale	17 359 092	294	377	3,6	2,7	43 233	1,0
Dettes à la consommation	174 969 544	8 044	31 228	36,7	72,6	12 663	3,0
Crédits renouvelables	64 345 194	6 389	18 257	13,5	57,7	5 208	2,0
Prêts personnels	102 032 796	5 525	11 923	21,4	49,9	10 671	1,0
Crédits affectés/LOA	8 591 555	762	1 048	1,8	6,9	7 526	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	74 979	34	43	0,0	0,3	1 452	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	7 308 019	4 951	6 108	1,5	44,7	751	1,0
Dettes de charges courantes	59 366 305	9 120	37 528	12,4	82,3	3 651	3,0
Dettes de logement	27 777 688	5 574	7 173	5,8	50,3	2 790	1,0
Loyer et charges locatives	25 530 499	5 262	6 496	5,4	47,5	2 771	1,0
Charges de copropriété	923 280	151	156	0,2	1,4	3 645	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	787 981	76	80	0,2	0,7	6 984	1,0
Dépôts de garantie	535 928	418	441	0,1	3,8	459	1,0
Dettes d'énergie et de communication	9 588 702	6 316	13 389	2,0	57,0	997	2,0
Électricité, gaz, chauffage	6 204 458	4 882	6 952	1,3	44,1	841	1,0
Eau	2 190 194	2 531	3 076	0,5	22,9	529	1,0
Téléphonie, Internet	1 194 050	2 277	3 361	0,3	20,6	302	1,0
Dettes de transport	2 501 2	74	82	0,0	0,7	151	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	3 047 904	3 514	5 713	0,6	31,7	489	1,0
Dettes d'assurance	2 536 165	3 123	4 829	0,5	28,2	449	1,0
Dettes de mutuelle	511 739	762	884	0,1	6,9	388	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 630 620	2 815	4 629	0,6	25,4	400	1,0
Dettes de santé	1 542 063	1 992	3 133	0,3	18,0	243	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 088 557	1 191	1 496	0,2	10,8	475	1,0
Dettes alimentaires	1 236 183	330	363	0,3	3,0	2 238	1,0
Dettes fiscales	15 060 196	4 161	6 179	3,2	37,6	964	1,0
Impôt sur le revenu	9 499 542	1 361	1 501	2,0	12,3	1 518	1,0
Taxe d'habitation	3 307 279	3 420	3 738	0,7	30,9	596	1,0
Taxe foncière	1 974 608	823	916	0,4	7,4	907	1,0
Dettes fiscales indirectes	278 767	24	24	0,1	0,2	1 333	1,0
Autres dettes	63 872 622	6 459	14 294	13,4	58,3	1 701	2,0
Dettes diverses	43 761 125	3 960	7 167	9,2	35,8	1 222	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	14 791 343	3 586	6 342	3,1	32,4	1 000	1,0
Dettes auprès d'une caution	4 209 372	312	348	0,9	2,8	2 046	1,0
Dettes en tant que caution	24 760 410	321	477	5,2	2,9	25 785	1,0
Dettes sociales	11 475 363	3 240	4 309	2,4	29,3	1 079	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	3 010 450	2 033	2 419	0,6	18,4	520	1,0
Employeur et comité d'entreprise	1 009 907	234	254	0,2	2,1	1 466	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	4 407 695	1 084	1 192	0,9	9,8	1 434	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	3 047 312	359	444	0,6	3,2	4 980	1,0
Dettes professionnelles	2 679 592	117	154	0,6	1,1	4 438	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	5 956 542	1 931	2 664	1,2	17,4	656	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	305 591 469	11 006	89 201	64,1	99,4	15 772	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	464 318 318	11 062	88 382	97,3	99,9	17 475	7,0
Endettement global	476 985 449	11 076	92 008	100,0	100,0	18 208	7,0

Source : Banque de France.

HAUTS-DE-FRANCE

Région Hauts-de-France

Surendettement – Données 2019

20291 situations soumises aux commissions de surendettement
24 488 personnes surendettées^{a)}
419 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 027 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **60,9 %**^{d)}



Contexte socioéconomique

Population : **4 838 997** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **10,4 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **8,0 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **17 794 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **18,3 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **5,1 %**ⁱ⁾
218 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}

Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Entre 300 et 350
- Plus de 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Aisne

2 003 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 466 personnes surendettées^{a)}
467 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 850 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **11,8 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **7,5 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **18,9 %**^{h)}

- a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).
 b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.
 c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.
 d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.
 e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).
 f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.
 g) Données 2016.
 h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.
 i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.
 j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.
- Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Nord

8 849 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
10 495 personnes surendettées ^{a)}
423 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 592 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **11,0 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **9,2 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **19,2 %** ^{h)}

Oise

2 141 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 606 personnes surendettées ^{a)}
324 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 919 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,1 %** ^{h)}

Pas-de-Calais

5 657 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
6 971 personnes surendettées ^{a)}
477 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 229 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **10,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **8,4 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **19,8 %** ^{h)}

Somme

1 641 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 950 personnes surendettées ^{a)}
348 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 151 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **10,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **17,1 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	25,0	15,4	13,4
Femmes seules	21,7	18,8	20,5	18,9
Couples sans enfant	10,6	11,6	26,5	26,0
Familles monoparentales	20,9	20,3	9,3	10,5
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,1	1,7	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	18,2	7,6	8,7
Couples avec enfant(s)	18,2	22,4	26,0	29,2
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	2,0	2,3	2,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	20 524	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	9 323	45,4
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	3 541	17,3
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	7 660	37,3

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	861	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	157	18,2
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	148	17,2
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	72	8,4
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	547	63,6
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	220	25,6

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	15 838
Mesures avec effacement partiel	22 159	20 437
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	17 104

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Situation matrimoniale^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	52,7	55,4	50,5	52,1	55,4	52,5
Divorcés/séparés	28,1	25,2	24,3	26,1	25,1	24,5	24,6
Célibataires	20,2	17,0	16,0	18,3	18,1	15,0	16,8
Veufs(ves)	4,7	5,1	4,3	5,1	4,6	5,1	6,1
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	58,1	54,5	55,3	54,5	52,8	54,2	56,9
1	17,6	18,2	16,9	17,9	19,4	18,6	18,2
2	13,8	14,7	15,3	14,6	15,4	14,6	13,4
3	6,9	8,1	7,7	8,3	7,8	8,1	8,1
4 et plus	3,6	4,5	4,8	4,6	4,6	4,6	3,2
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes	45,7	46,3	46,6	45,7	45,5	47,4	45,9
De 18 à 24 ans	0,9	1,1	1,1	1,1	0,7	1,2	0,8
De 25 à 34 ans	7,1	8,5	8,0	8,1	7,9	9,9	7,5
De 35 à 44 ans	10,9	11,6	10,7	12,1	11,4	11,3	10,7
De 45 à 54 ans	12,3	12,1	11,3	11,8	13,1	12,2	12,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	9,5	8,2	8,1	7,9	10,5
De 65 à 74 ans	4,5	3,7	4,9	3,5	3,3	3,9	3,0
75 ans et plus	1,4	0,9	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
Femmes	54,3	53,7	53,3	54,3	54,5	52,6	54,1
De 18 à 24 ans	1,7	2,3	2,4	2,2	1,7	3,0	1,4
De 25 à 34 ans	10,2	11,3	10,9	11,6	10,7	11,3	11,3
De 35 à 44 ans	12,8	12,7	12,0	13,0	13,5	12,1	12,3
De 45 à 54 ans	13,9	13,2	13,4	13,0	14,6	12,5	14,2
De 55 à 64 ans	8,8	8,1	8,5	8,3	8,5	7,6	8,1
De 65 à 74 ans	5,0	4,6	4,5	4,6	4,4	4,7	4,7
75 ans et plus	1,9	1,5	1,6	1,4	1,2	1,3	2,2

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Locataires	74,5	76,3	71,2	77,4	71,9	78,8	74,1
Propriétaires accédants	7,9	7,4	11,1	6,5	11,9	5,4	9,0
Propriétaires	3,6	3,4	5,4	3,1	3,1	2,9	4,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	10,6	10,7	10,3	11,2	11,1	9,9
Autres	2,6	2,2	1,6	2,7	1,9	1,8	2,1

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : HAUTS-DE-FRANCE

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Situation professionnelle							
Actifs	60,5	57,9	58,0	56,9	65,1	56,5	59,1
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	24,1	24,4	24,0	32,1	21,2	24,3
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	4,8	4,7	4,9	5,0	4,6	4,8
Salariés intérimaires	2,4	2,5	2,1	2,3	2,4	3,0	2,1
Congé maternité	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1
Chômeurs	25,0	26,3	26,3	25,5	25,3	27,4	27,5
Inactifs	39,5	42,1	42,0	43,1	34,9	43,5	40,9
Sans profession	12,8	18,2	17,8	19,2	11,4	19,8	16,3
Retraités	15,9	13,8	15,7	13,5	12,8	13,8	14,3
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	4,1	3,8	4,4	3,6	4,1	3,8
Congé parental	0,8	0,7	0,4	0,6	1,0	0,8	0,7
Invalides	5,7	5,0	3,8	5,0	5,8	4,8	5,5
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,8	0,8	0,7	1,6	0,5	0,9
Professions intermédiaires	3,1	3,1	3,9	3,3	5,6	1,7	3,4
Employés	31,5	23,9	24,2	21,7	30,7	23,4	27,1
Ouvriers	21,4	24,7	30,1	22,8	26,6	24,0	28,0
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	12,6	12,9	12,9	11,0	12,9	12,3
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	34,5	27,6	38,2	24,1	37,1	28,1

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Structure des ressources^{a)}							
Revenus d'activité	53,7	50,8	50,9	50,1	58,9	48,0	52,0
Pensions	18,9	17,3	18,1	16,8	16,5	17,9	17,9
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4
Prestations familiales et de logement	12,9	15,7	15,0	16,5	12,3	16,6	13,8
Minima sociaux	11,1	13,3	12,5	14,0	9,3	14,4	12,9
Autres ressources	3,1	2,7	3,1	2,5	2,7	2,8	3,1
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}							
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,2	35,1	33,2	28,7	34,5	32,5
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	18,9	18,9	19,5	18,6	17,8	19,3
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,2	15,6	15,1	12,8	15,8	16,6
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,5	11,7	12,4	14,0	12,7	11,8
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	9,0	8,4	9,3	9,0	8,9	8,5
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,6	5,2	5,4	7,2	5,3	6,0
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	3,0	3,1	4,4	3,1	3,4
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,6	1,6	1,5	3,4	1,3	1,4
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,6	0,6	0,5	1,5	0,5	0,3
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2
Patrimoine immobilier et financier^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	84,5	78,1	86,2	79,8	87,0	80,9
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,2	1,6	0,9	1,1	1,4	1,5
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,5	4,5	2,2	2,7	1,8	3,8
P ≥ 50 000 euros	13,6	11,8	15,9	10,7	16,4	9,8	13,8
Capacité de remboursement^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	51,9	53,0	52,8	43,8	53,6	50,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	27,9	25,8	28,3	29,9	27,4	27,5
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	7,6	6,7	7,9	7,7	7,7	6,7
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	9,9	9,6	9,9	9,6	9,9	11,0
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,3	9,4	10,4	12,5	9,9	9,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,5	10,8	9,9	11,6	10,2	12,8
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,2	7,8	7,0	9,9	6,6	6,6
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,4	2,6	2,0	4,7	2,1	2,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	560 978 349	15 495	71 671	75,6	80,9	13 325	4,0
Dettes immobilières	251 877 946	2 373	3 829	33,9	12,4	92 999	1,0
Prêts immobiliers	226 029 490	1 968	3 147	30,4	10,3	101 568	1,0
Arriérés	1 843 962	140	170	0,2	0,7	3 782	1,0
Solde après vente de la résidence principale	24 004 494	410	512	3,2	2,1	45 663	1,0
Dettes à la consommation	297 029 981	13 931	58 217	40,0	72,8	12 211	3,0
Crédits renouvelables	135 769 690	11 993	37 737	18,3	62,6	5 968	2,0
Prêts personnels	145 492 830	8 438	18 251	19,6	44,1	10 007	1,0
Crédits affectés/LOA	15 767 460	1 679	2 229	2,1	8,8	6 726	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	60 040	36	38	0,0	0,2	1 388	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	12 010 382	7 881	9 587	1,6	41,2	700	1,0
Dettes de charges courantes	92 084 581	15 560	63 170	12,4	81,3	3 191	3,0
Dettes de logement	39 052 902	9 100	11 078	5,3	47,5	2 308	1,0
Loyer et charges locatives	36 217 944	8 690	10 086	4,9	45,4	2 295	1,0
Charges de copropriété	597 274	107	113	0,1	0,6	2 561	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	1 477 932	157	180	0,2	0,8	3 133	1,0
Dépôts de garantie	759 752	639	699	0,1	3,3	494	1,0
Dettes d'énergie et de communication	18 733 697	11 261	25 212	2,5	58,8	1 108	2,0
Électricité, gaz, chauffage	11 436 524	8 674	12 426	1,5	45,3	922	1,0
Eau	5 196 811	6 174	7 230	0,7	32,2	509	1,0
Téléphonie, Internet	2 100 362	3 862	5 556	0,3	20,2	290	1,0
Dettes de transport	22 760	65	72	0,0	0,3	128	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	5 668 937	6 513	10 550	0,8	34,0	490	1,0
Dettes d'assurance	4 358 182	5 567	8 381	0,6	29,1	437	1,0
Dettes de mutuelle	1 310 755	1 854	2 169	0,2	9,7	393	1,0
Dettes de santé/d'éducation	3 328 557	4 073	6 366	0,4	21,3	332	1,0
Dettes de santé	1 781 048	2 667	3 990	0,2	13,9	212	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 547 509	1 914	2 376	0,2	10,0	409	1,0
Dettes alimentaires	1 659 582	447	490	0,2	2,3	1 962	1,0
Dettes fiscales	23 618 146	6 195	9 402	3,2	32,4	843	1,0
Impôt sur le revenu	16 567 206	1 916	2 151	2,2	10,0	1 482	1,0
Taxe d'habitation	4 269 457	5 140	5 853	0,6	26,8	535	1,0
Taxe foncière	1 989 120	1 132	1 315	0,3	5,9	1 000	1,0
Dettes fiscales indirectes	792 363	70	83	0,1	0,4	1 229	1,0
Autres dettes	89 338 541	10 365	23 973	12,0	54,1	1 413	2,0
Dettes diverses	60 655 154	5 718	10 570	8,2	29,9	988	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	15 888 374	5 357	9 683	2,1	28,0	840	1,0
Dettes auprès d'une caution	11 000 782	271	309	1,5	1,4	3 947	1,0
Dettes en tant que caution	33 765 999	333	578	4,5	1,7	26 267	1,0
Dettes sociales	18 744 283	5 891	9 447	2,5	30,8	915	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	5 360 072	3 971	5 758	0,7	20,7	485	1,0
Employeur et comité d'entreprise	1 386 455	406	445	0,2	2,1	1 257	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	6 898 692	1 834	2 039	0,9	9,6	1 249	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	5 099 064	649	1 205	0,7	3,4	5 296	1,0
Dettes professionnelles	2 609 320	166	232	0,4	0,9	4 926	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	7 329 784	2 657	3 724	1,0	13,9	592	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	490 523 525	19 078	154 985	66,1	99,6	14 027	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	725 936 879	19 132	153 211	97,8	99,9	14 939	7,0
Endettement global	742 401 471	19 149	158 814	100,0	100,0	15 670	7,0

Source : Banque de France.

ÎLE-DE-FRANCE

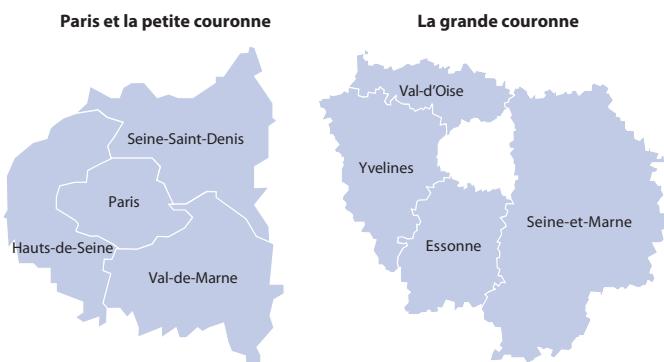
Région Île-de-France

Surendettement – Données 2019

20 255 situations soumises aux commissions de surendettement
22 725 personnes surendettées^{a)}
206 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **21 354 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **50,3 %**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **9 841 233** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **7,4 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,3 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **24 190 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **15,9 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,0 %**ⁱ⁾
318 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}
 Moins de 300

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Essonne

2 298 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 656 personnes surendettées^{a)}
221 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **23 138 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **6,7 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,4 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,9 %**^{h)}

Hauts-de-Seine

2 419 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 589 personnes surendettées^{a)}
185 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **23 042 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **6,5 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,4 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,2 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Paris

2 701 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 837 personnes surendettées ^{a)}
147 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **20 428 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,4%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,5%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,8%** ^{h)}

Seine-et-Marne

2 729 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
3 290 personnes surendettées ^{a)}
243 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **20 347 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,9%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,3%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,6%** ^{h)}

Seine-Saint-Denis

2 995 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
3 310 personnes surendettées ^{a)}
234 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **19 458 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **10,8%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **10,6%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **28,6%** ^{h)}

Val-de-Marne

2 405 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 625 personnes surendettées ^{a)}
213 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **22 535 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,4%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,0%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,7%** ^{h)}

Val-d'Oise

2 209 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 680 personnes surendettées ^{a)}
228 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **21 640 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,6%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,8%** ^{h)}

Yvelines

2 499 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 738 personnes surendettées ^{a)}
218 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **20 918 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,4%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **9,7%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	22,3	15,4	15,7
Femmes seules	21,7	22,7	20,5	20,9
Couples sans enfant	10,6	9,0	26,5	21,0
Familles monoparentales	20,9	24,8	9,3	10,8
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,1	1,7	1,8
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	22,7	7,6	9,0
Couples avec enfant(s)	18,2	18,3	26,0	28,6
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	2,9	2,3	3,1

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	21 911	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	7 556	34,5
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	4 371	19,9
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	9 984	45,6

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	1 088	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	193	17,8
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	182	16,7
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	97	8,9
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	684	62,9
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	279	25,6

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	24 059
Mesures avec effacement partiel	22 159	22 209
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	23 381

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Situation matrimoniale^{a)}										
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	46,1	49,0	42,8	37,4	48,9	49,4	45,9	47,1	47,6
Divorcés/séparés	28,1	26,0	26,9	26,1	27,3	27,6	23,2	24,2	26,5	26,9
Célibataires	20,2	24,0	20,4	27,0	31,5	19,7	24,0	26,4	22,2	21,3
Veufs(ves)	4,7	3,9	3,7	4,2	3,9	3,8	3,5	3,6	4,2	4,1
Nombre de personnes à charge^{b)}										
0	58,1	53,5	50,6	54,5	65,7	51,8	48,8	54,7	49,9	51,7
1	17,6	18,2	18,4	18,8	14,1	17,9	19,9	18,6	18,6	19,3
2	13,8	15,2	16,6	15,2	11,4	16,4	15,7	14,0	16,3	16,2
3	6,9	8,5	9,2	8,4	5,9	9,4	9,8	8,0	9,8	7,9
4 et plus	3,6	4,6	5,2	3,2	2,9	4,6	5,9	4,7	5,4	4,9
Répartition par sexe et par âge^{c)}										
Hommes	45,7	42,3	43,2	40,6	43,6	42,3	41,7	42,4	41,2	43,2
De 18 à 24 ans	0,9	0,3	0,5	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,5
De 25 à 34 ans	7,1	4,8	5,8	4,2	4,3	5,0	4,1	4,5	6,0	4,4
De 35 à 44 ans	10,9	10,6	10,8	9,8	9,2	11,7	10,7	10,1	10,9	11,0
De 45 à 54 ans	12,3	11,9	12,4	11,0	11,4	12,4	11,8	11,4	11,8	12,6
De 55 à 64 ans	8,6	9,0	9,1	8,9	10,5	7,7	9,5	10,5	7,4	8,5
De 65 à 74 ans	4,5	4,6	3,7	5,0	5,9	4,1	4,4	4,8	3,9	4,9
75 ans et plus	1,4	1,2	0,9	1,5	2,2	1,0	1,1	1,0	0,8	1,3
Femmes	54,3	57,7	56,8	59,4	56,4	57,7	58,3	57,6	58,8	56,8
De 18 à 24 ans	1,7	0,8	0,8	0,7	0,5	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8
De 25 à 34 ans	10,2	9,6	11,4	8,9	6,5	11,0	9,6	8,1	11,5	9,9
De 35 à 44 ans	12,8	15,2	15,0	15,1	12,3	15,7	16,9	15,4	15,4	15,1
De 45 à 54 ans	13,9	15,6	15,7	16,1	15,9	15,2	15,4	15,3	15,9	15,6
De 55 à 64 ans	8,8	10,5	9,5	11,7	12,3	9,7	10,2	11,7	9,6	9,9
De 65 à 74 ans	5,0	4,4	3,3	5,0	6,2	3,9	4,1	5,1	4,0	4,0
75 ans et plus	1,9	1,5	1,1	1,9	2,6	1,3	1,1	1,1	1,4	1,5

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Locataires	74,5	77,1	75,1	84,0	80,5	70,5	76,4	80,9	72,5	78,2
Propriétaires accédants	7,9	6,4	10,4	1,7	1,1	11,6	7,7	3,3	8,7	6,5
Propriétaires	3,6	2,3	3,2	1,4	1,7	3,2	1,7	1,7	3,1	2,2
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	10,9	9,5	9,4	12,5	11,6	10,7	11,0	12,1	10,4
Autres	2,6	3,2	1,9	3,6	4,1	3,2	3,6	3,1	3,7	2,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : ÎLE-DE-FRANCE

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Situation professionnelle										
Actifs	60,5	68,0	70,0	66,9	65,6	70,5	67,5	65,2	69,6	68,5
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	38,2	41,4	37,8	32,6	38,6	36,4	39,1	41,2	39,1
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	4,5	4,6	4,2	4,2	4,8	4,2	5,1	4,7	4,0
Salariés intérimaires	2,4	1,9	2,0	2,1	1,2	2,2	2,1	1,4	1,9	2,5
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1	0,3	0,0	0,3
Chômeurs	25,0	23,1	21,7	22,1	27,5	24,6	24,5	19,0	21,6	22,5
Inactifs	39,5	32,0	30,0	33,1	34,4	29,5	32,5	34,8	30,4	31,5
Sans profession	12,8	8,7	8,7	8,8	5,2	6,7	12,4	10,7	9,4	7,4
Retraités	15,9	13,9	11,2	15,3	19,2	12,8	11,8	15,1	12,1	14,3
Elèves ou étudiants	0,3	0,4	0,5	0,6	0,4	0,1	0,4	0,3	0,3	0,6
Congé maladie longue durée	4,0	3,6	4,9	3,6	3,2	3,7	3,2	3,2	3,3	3,9
Congé parental	0,8	0,9	1,1	1,0	0,4	0,9	1,0	0,7	0,7	1,5
Invalides	5,7	4,5	3,7	3,8	6,0	5,2	3,7	4,8	4,6	3,8
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}										
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,6	0,4	0,8	1,4	0,8	0,5	0,7	0,2	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	2,8	2,0	3,2	7,1	2,6	1,2	2,2	1,5	3,0
Professions intermédiaires	3,1	3,4	3,5	3,2	4,9	4,6	1,8	3,4	2,2	3,3
Employés	31,5	47,2	46,2	43,6	47,5	50,2	44,9	44,6	53,1	47,4
Ouvriers	21,4	14,3	18,4	11,2	9,4	17,2	15,9	13,4	16,5	11,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	12,4	9,4	14,7	15,9	11,2	10,5	14,2	10,1	13,6
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	19,3	20,1	23,1	13,8	13,4	25,3	21,5	16,4	21,2

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Structure des ressources^{a)}										
Revenus d'activité	53,7	62,4	67,1	63,2	56,7	63,8	60,5	62,1	63,3	62,8
Pensions	18,9	14,8	12,1	16,0	20,2	14,4	11,7	15,2	13,5	15,5
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	0,2	0,6	0,2	0,6	0,3
Prestations familiales et de logement	12,9	11,0	10,7	9,7	8,8	10,8	13,8	10,6	12,1	11,5
Minima sociaux	11,1	8,3	6,5	7,8	9,4	7,6	10,8	8,9	8,1	6,9
Autres ressources	3,1	3,1	3,4	3,0	4,4	3,2	2,6	2,9	2,4	3,0
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}										
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	27,0	23,4	28,3	32,4	25,4	29,4	27,3	24,2	24,5
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	16,1	14,9	15,4	18,7	15,7	17,1	15,4	14,6	16,3
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	16,0	16,4	15,8	15,4	15,4	16,1	15,6	17,0	16,8
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	14,1	15,3	14,4	11,9	13,4	14,0	14,2	15,5	14,2
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	10,7	11,5	10,8	8,8	11,0	10,3	11,4	10,6	11,1
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	6,7	7,5	6,8	5,2	7,0	6,3	7,1	7,2	6,7
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	4,6	5,0	3,9	2,9	6,2	3,7	4,8	5,2	5,1
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	2,7	3,5	2,5	2,1	3,1	1,9	2,8	3,4	2,8
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	1,6	2,0	1,7	1,5	2,1	0,9	1,1	1,9	1,8
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,5	0,6	0,5	0,9	0,8	0,2	0,3	0,5	0,5
Patrimoine immobilier et financier^{c)}										
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	85,4	81,7	89,9	89,4	78,8	86,4	88,7	83,5	85,1
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,9	0,7	2,8	2,2	2,1	1,4	2,3	1,3	2,0
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,4	2,5	1,8	1,7	1,6	0,9	0,9	0,5	1,3
P ≥ 50 000 euros	13,6	11,4	15,1	5,6	6,7	17,5	11,3	8,0	14,8	11,7
Capacité de remboursement^{d)}										
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	44,3	40,0	46,0	49,2	42,4	48,3	41,9	43,1	42,2
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,2	29,7	27,7	27,1	27,3	27,6	30,3	26,8	29,6
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	7,0	7,7	6,8	7,7	6,4	6,8	7,8	5,8	7,6
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	9,4	9,5	8,9	9,2	9,4	9,8	9,8	8,9	10,1
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	11,7	12,5	12,1	10,2	11,6	11,0	12,8	12,1	12,0
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	13,0	14,7	13,2	11,6	11,7	12,0	14,3	13,5	13,7
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	9,9	10,1	9,3	8,4	12,1	9,1	9,9	10,5	10,0
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	4,5	5,4	3,8	3,6	6,5	2,9	3,6	6,1	4,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	690 897 827	16 421	78 460	71,0	86,0	17 121	4,0
Dettes immobilières	312 602 574	2 182	3 573	32,1	11,4	124 156	1,0
Prêts immobiliers	285 228 005	1 903	3 048	29,3	10,0	130 515	1,0
Arriérés	6 476 530	157	194	0,7	0,8	7 302	1,0
Solde après vente de la résidence principale	20 898 039	272	331	2,1	1,4	58 016	1,0
Dettes à la consommation	362 401 101	15 155	65 108	37,2	79,4	14 991	3,0
Crédits renouvelables	181 283 359	13 197	43 567	18,6	69,1	7 602	2,0
Prêts personnels	166 446 985	9 414	20 035	17,1	49,3	10 903	1,0
Crédits affectés/LOA	14 670 757	1 280	1 506	1,5	6,7	7 452	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	319 280	89	143	0,0	0,5	1 780	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	15 574 872	7 771	9 636	1,6	40,7	910	1,0
Dettes de charges courantes	178 274 251	15 593	50 044	18,3	81,7	5 338	3,0
Dettes de logement	92 749 072	11 182	13 175	9,5	58,6	4 549	1,0
Loyer et charges locatives	81 326 308	10 295	11 638	8,4	53,9	4 341	1,0
Charges de copropriété	8 471 503	779	896	0,9	4,1	6 272	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	1 579 337	97	105	0,2	0,5	7 000	1,0
Dépôts de garantie	1 371 924	501	536	0,1	2,6	1 731	1,0
Dettes d'énergie et de communication	7 929 808	7 018	11 407	0,8	36,8	632	1,0
Électricité, gaz, chauffage	5 352 001	5 275	6 460	0,6	27,6	581	1,0
Eau	1 046 830	979	1 056	0,1	5,1	613	1,0
Téléphonie, Internet	1 530 976	2 951	3 891	0,2	15,5	282	1,0
Dettes de transport	61 511	247	260	0,0	1,3	154	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	3 445 263	4 319	5 996	0,4	22,6	427	1,0
Dettes d'assurance	2 545 224	3 530	4 628	0,3	18,5	364	1,0
Dettes de mutuelle	900 039	1 242	1 369	0,1	6,5	414	1,0
Dettes de santé/d'éducation	9 542 079	4 956	7 975	1,0	26,0	651	1,0
Dettes de santé	5 100 968	2 903	4 325	0,5	15,2	331	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	4 441 111	2 891	3 650	0,5	15,1	705	1,0
Dettes alimentaires	2 468 852	352	375	0,3	1,8	2 840	1,0
Dettes fiscales	62 077 666	7 249	10 855	6,4	38,0	1 793	1,0
Impôt sur le revenu	45 637 682	3 529	3 929	4,7	18,5	2 423	1,0
Taxe d'habitation	7 939 402	5 313	5 666	0,8	27,8	864	1,0
Taxe foncière	3 642 818	1 063	1 177	0,4	5,6	1 876	1,0
Dettes fiscales indirectes	4 857 764	71	83	0,5	0,4	3 339	1,0
Autres dettes	103 850 465	9 201	18 177	10,7	48,2	2 049	1,0
Dettes diverses	58 667 603	4 385	7 023	6,0	23,0	1 650	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	20 058 113	3 923	6 188	2,1	20,5	1 310	1,0
Dettes auprès d'une caution	10 560 940	345	383	1,1	1,8	3 524	1,0
Dettes en tant que caution	28 048 550	314	452	2,9	1,6	28 395	1,0
Dettes sociales	24 014 110	4 559	5 719	2,5	23,9	1 820	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	6 947 651	2 719	3 059	0,7	14,2	909	1,0
Employeur et comité d'entreprise	3 592 876	523	583	0,4	2,7	1 559	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	9 846 109	1 474	1 610	1,0	7,7	2 567	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	3 627 474	431	467	0,4	2,3	5 143	1,0
Dettes professionnelles	7 912 963	212	315	0,8	1,1	9 233	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	13 255 788	3 255	5 120	1,4	17,0	593	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	660 419 968	19 013	143 108	67,9	99,6	21 354	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	945 550 662	19 078	140 313	97,2	99,9	22 797	6,0
Endettement global	973 022 542	19 095	146 681	100,0	100,0	23 477	7,0

Source : Banque de France.

NORMANDIE

Région Normandie

Surendettement – Données 2019

9 445 situations soumises aux commissions de surendettement
11 198 personnes surendettées^{a)}
345 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 673 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **57,1 %**^{d)}



Contexte socioéconomique

Population : **2 734 961** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **19 698 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **13,7 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **4,1 %**ⁱ⁾
190 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}

Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350
- Plus de 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Calvados

1 726 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 098 personnes surendettées^{a)}
300 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 398 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **7,7 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,1 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,6 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Eure

1 827 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 117 personnes surendettées ^{a)}
373 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **17 504 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,5 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,6 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,0 %** ^{h)}

Manche

1 204 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 310 personnes surendettées ^{a)}
292 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 797 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,2 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,0 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,5 %** ^{h)}

Orne

682 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
820 personnes surendettées ^{a)}
291 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 602 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,8 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,0 %** ^{h)}

Seine-Maritime

4 006 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
4 853 personnes surendettées ^{a)}
392 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 594 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,5 %** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,8 %** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,7 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	26,1	15,4	14,5
Femmes seules	21,7	19,8	20,5	20,4
Couples sans enfant	10,6	11,3	26,5	28,5
Familles monoparentales	20,9	22,0	9,3	8,7
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,5	1,7	1,6
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	19,5	7,6	7,1
Couples avec enfant(s)	18,2	18,8	26,0	26,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,9	2,3	1,8

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	10 084	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	3 879	38,5
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 873	18,6
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	4 332	43,0

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	427	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	75	17,5
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	65	15,2
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	44	10,2
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	269	63,0
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	108	25,3

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	16 696
Mesures avec effacement partiel	22 159	23 255
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	18 832

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Situation matrimoniale^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	48,5	47,1	50,7	52,1	49,3	47,0
Divorcés/séparés	28,1	27,2	29,7	26,9	25,8	27,8	26,7
Célibataires	20,2	19,1	17,9	17,6	17,4	17,0	21,2
Veufs(ves)	4,7	5,1	5,3	4,8	4,7	5,9	5,2
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	58,1	56,4	54,6	52,5	60,0	60,1	57,2
1	17,6	18,2	18,8	19,6	16,1	15,1	18,3
2	13,8	14,7	16,4	16,2	14,0	13,3	13,8
3	6,9	7,1	6,6	7,7	6,5	7,2	7,1
4 et plus	3,6	3,7	3,6	4,0	3,5	4,4	3,6
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes	45,7	46,1	44,7	46,4	48,0	47,4	45,8
De 18 à 24 ans	0,9	1,1	1,0	0,8	1,4	0,6	1,2
De 25 à 34 ans	7,1	8,3	8,0	7,7	9,2	9,3	8,2
De 35 à 44 ans	10,9	10,9	11,0	11,2	11,9	10,0	10,6
De 45 à 54 ans	12,3	12,3	11,8	13,1	13,7	12,7	11,6
De 55 à 64 ans	8,6	8,2	7,7	8,7	6,1	8,3	8,8
De 65 à 74 ans	4,5	4,3	3,8	4,1	5,0	5,1	4,2
75 ans et plus	1,4	1,1	1,5	0,9	0,8	1,5	1,1
Femmes	54,3	53,9	55,3	53,6	52,0	52,6	54,2
De 18 à 24 ans	1,7	2,0	1,8	2,0	2,6	2,7	1,8
De 25 à 34 ans	10,2	11,0	10,9	10,2	11,2	9,9	11,6
De 35 à 44 ans	12,8	12,7	13,1	13,0	11,5	11,3	12,9
De 45 à 54 ans	13,9	13,2	13,9	13,9	11,8	12,4	13,1
De 55 à 64 ans	8,8	8,1	8,2	8,5	7,7	7,4	8,1
De 65 à 74 ans	5,0	5,1	5,4	4,2	5,1	7,0	5,1
75 ans et plus	1,9	1,8	2,1	1,8	2,1	1,8	1,7

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Locataires	74,5	75,8	76,0	68,9	76,5	72,0	79,0
Propriétaires accédants	7,9	7,7	5,9	13,5	5,8	9,9	6,2
Propriétaires	3,6	3,7	3,0	4,4	4,0	4,8	3,3
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	10,6	12,2	11,0	11,9	10,4	9,4
Autres	2,6	2,2	2,7	2,2	1,7	2,9	2,1

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : NORMANDIE

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Situation professionnelle							
Actifs	60,5	60,5	61,9	59,7	59,8	55,0	61,4
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	26,6	29,2	28,0	27,2	25,2	25,0
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,4	6,2	5,3	6,3	4,4	5,1
Salariés intérimaires	2,4	2,6	3,2	2,1	3,5	2,2	2,3
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
Chômeurs	25,0	25,7	22,9	24,1	22,7	22,9	28,8
Inactifs	39,5	39,5	38,1	40,3	40,2	45,0	38,6
Sans profession	12,8	13,7	14,2	13,1	13,7	17,1	13,1
Retraités	15,9	15,8	15,9	14,6	16,0	19,0	15,6
Elèves ou étudiants	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	0,4
Congé maladie longue durée	4,0	3,8	2,8	5,5	3,5	2,4	3,9
Congé parental	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7
Invalides	5,7	5,2	4,1	6,3	6,0	5,6	5,0
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,0	1,5	1,2	0,8	0,6	0,7
Professions intermédiaires	3,1	2,4	3,0	2,8	2,3	2,0	2,1
Employés	31,5	27,9	27,6	28,0	25,0	20,5	30,0
Ouvriers	21,4	26,0	25,1	23,6	28,9	25,5	26,8
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,5	14,6	13,0	14,8	17,9	14,5
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	27,9	27,6	31,1	28,0	33,3	25,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Structure des ressources^{a)}							
Revenus d'activité	53,7	51,8	53,6	55,0	51,9	46,9	50,3
Pensions	18,9	19,4	20,1	18,1	19,8	23,8	18,8
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	13,6	13,2	12,7	13,0	14,2	14,4
Minima sociaux	11,1	12,2	9,6	11,3	11,4	12,3	13,9
Autres ressources	3,1	2,8	3,2	2,6	3,7	2,7	2,4
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}							
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	32,2	30,0	29,6	32,6	35,2	33,6
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,1	18,6	18,0	20,5	18,3	19,5
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,6	16,7	15,2	15,0	14,7	15,6
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	13,2	13,2	13,3	12,1	16,2	12,8
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,7	9,2	9,9	8,1	7,9	8,2
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,3	6,0	6,7	5,2	4,1	4,7
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,5	3,6	4,4	3,7	3,0	3,0
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,8	2,0	2,1	2,2	0,6	1,7
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,6	0,6	0,4	0,5	0,2	0,7
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	83,3	85,5	76,1	84,2	76,8	86,2
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,2	1,6	1,0	1,3	1,4	1,1
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,9	2,7	1,3	2,0	5,3	1,3
P ≥ 50 000 euros	13,6	13,6	10,2	21,6	12,5	16,6	11,4
Capacité de remboursement^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	49,0	47,6	47,4	44,7	48,3	51,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,2	31,2	28,4	30,8	28,9	28,3
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,0	9,4	7,1	8,4	10,4	7,2
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,8	11,2	11,3	11,2	8,6	10,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,4	10,6	10,0	11,3	9,9	10,3
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,4	10,7	12,6	13,1	13,6	10,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,7	7,6	8,3	8,8	7,2	7,2
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,7	2,9	3,4	2,5	2,0	2,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	282 046 419	7 627	33 807	74,4	84,0	13 623	3,0
Dettes immobilières	133 620 829	1 261	2 232	35,3	13,9	95 866	1,0
Prêts immobiliers	120 130 183	1 070	1 878	31,7	11,8	106 595	2,0
Arriérés	2 050 478	97	112	0,5	1,1	3 980	1,0
Solde après vente de la résidence principale	11 440 169	188	242	3,0	2,1	45 956	1,0
Dettes à la consommation	142 963 712	6 748	26 396	37,7	74,3	12 353	3,0
Crédits renouvelables	60 279 874	5 594	16 297	15,9	61,6	5 727	2,0
Prêts personnels	75 467 819	4 383	9 310	19,9	48,3	10 110	2,0
Crédits affectés/LOA	7 216 019	653	789	1,9	7,2	7 539	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	23 350	17	22	0,0	0,2	617	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	5 438 528	4 198	5 157	1,4	46,2	696	1,0
Dettes de charges courantes	46 739 667	7 429	32 106	12,3	81,8	3 440	4,0
Dettes de logement	22 273 253	4 646	6 051	5,9	51,2	2 584	1,0
Loyer et charges locatives	20 480 579	4 405	5 463	5,4	48,5	2 555	1,0
Charges de copropriété	508 833	84	93	0,1	0,9	3 763	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	698 595	72	75	0,2	0,8	3 993	1,0
Dépôts de garantie	585 246	382	420	0,2	4,2	598	1,0
Dettes d'énergie et de communication	8 295 602	5 310	11 828	2,2	58,5	1 011	2,0
Électricité, gaz, chauffage	4 608 996	3 843	5 518	1,2	42,3	794	1,0
Eau	2 829 934	3 302	3 875	0,7	36,4	516	1,0
Téléphonie, Internet	856 672	1 728	2 435	0,2	19,0	290	1,0
Dettes de transport	40 397	127	136	0,0	1,4	116	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 331 109	2 984	4 883	0,6	32,9	470	1,0
Dettes d'assurance	1 812 179	2 561	3 888	0,5	28,2	408	1,0
Dettes de mutuelle	518 931	857	996	0,1	9,4	394	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 338 463	2 613	4 381	0,6	28,8	369	1,0
Dettes de santé	1 078 673	1 601	2 350	0,3	17,6	183	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 259 790	1 528	2 031	0,3	16,8	425	1,0
Dettes alimentaires	1 230 869	285	297	0,3	3,1	1 716	1,0
Dettes fiscales	10 229 974	2 981	4 530	2,7	32,8	851	1,0
Impôt sur le revenu	7 199 296	1 066	1 249	1,9	11,7	1 559	1,0
Taxe d'habitation	1 758 534	2 293	2 563	0,5	25,3	481	1,0
Taxe foncière	892 059	556	646	0,2	6,1	928	1,0
Dettes fiscales indirectes	380 085	67	72	0,1	0,7	642	1,0
Autres dettes	50 177 742	5 285	12 487	13,2	58,2	1 716	2,0
Dettes diverses	28 043 904	3 067	5 893	7,4	33,8	1 200	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	9 495 976	2 836	5 361	2,5	31,2	992	1,0
Dettes auprès d'une caution	4 523 612	198	227	1,2	2,2	2 021	1,0
Dettes en tant que caution	14 024 316	194	305	3,7	2,1	19 261	1,0
Dettes sociales	8 367 885	2 868	4 141	2,2	31,6	977	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	2 503 588	1 940	2 523	0,7	21,4	563	1,0
Employeur et comité d'entreprise	689 302	193	217	0,2	2,1	1 191	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	2 858 932	876	959	0,8	9,7	1 460	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	2 316 062	261	442	0,6	2,9	5 847	1,0
Dettes professionnelles	2 898 044	115	163	0,8	1,3	6 066	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	10 867 910	1 620	2 290	2,9	17,8	674	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	245 342 999	9 037	76 168	64,7	99,5	15 673	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	361 694 481	9 070	75 228	95,4	99,9	16 905	7,0
Endettement global	378 963 828	9 078	78 400	100,0	100,0	17 877	8,0

Source : Banque de France.

NOUVELLE-AQUITAINE

Région Nouvelle-Aquitaine

Surendettement – Données 2019

14 141 situations soumises aux commissions de surendettement
16 032 personnes surendettées^{a)}
281 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 491 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **56,4%**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **5 037 352** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **7,8%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8%**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **19 786 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **13,7%**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,5%**ⁱ⁾
165 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350
- Plus de 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1%**^{h)}

Charente

881 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
983 personnes surendettées^{a)}
297 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 625 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,1%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,4%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,9%**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Charente-Maritime

1 617 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 898 personnes surendettées ^{a)}
294 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 5632 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,6%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,6%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,4%** ^{h)}

Corrèze

594 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
680 personnes surendettées ^{a)}
289 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 6991 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,7%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,7%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,2%** ^{h)}

Creuse

406 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
460 personnes surendettées ^{a)}
398 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 2518 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,9%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,5%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **18,4%** ^{h)}

Deux-Sèvres

900 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 017 personnes surendettées ^{a)}
291 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 3 490 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,1%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **3,9%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,4%** ^{h)}

Dordogne

1 022 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 136 personnes surendettées ^{a)}
290 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 4 934 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,6%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,0%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,5%** ^{h)}

Gironde

3 529 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
3 994 personnes surendettées ^{a)}
262 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **1 7 117 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,1%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,0%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,7%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : NOUVELLE-AQUITAINE

Haute-Vienne

881 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 016 personnes surendettées ^{a)}
280 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 988 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,7%** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,7%** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,3%** ^{h)}

Landes

866 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 023 personnes surendettées ^{a)}
251 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 307 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,1%** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **3,8%** ^{f)}
Taux de pauvreté : **11,9%** ^{h)}

Lot-et-Garonne

1 092 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 251 personnes surendettées ^{a)}
394 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **12 446 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,6%** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **6,0%** ^{f)}
Taux de pauvreté : **17,2%** ^{h)}

Pyrénées-Atlantiques

1 332 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 460 personnes surendettées ^{a)}
232 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 333 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **7,0%** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **4,0%** ^{f)}
Taux de pauvreté : **12,1%** ^{h)}

Vienne

1 021 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 114 personnes surendettées ^{a)}
279 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 176 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **6,7%** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,7%** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,1%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	27,2	15,4	15,5
Femmes seules	21,7	23,8	20,5	21,2
Couples sans enfant	10,6	10,8	26,5	29,3
Familles monoparentales	20,9	19,5	9,3	8,6
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,2	1,7	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	17,3	7,6	6,9
Couples avec enfant(s)	18,2	17,0	26,0	23,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,7	2,3	2,2

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	14 454	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	6 173	42,7
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	2 514	17,4
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	5 767	39,9

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	655	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	121	18,5
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	114	17,4
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	60	9,2
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	416	63,5
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	174	26,6

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	18 426
Mesures avec effacement partiel	22 159	24 046
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	20 052

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	45,4	46,9	44,2	45,8	47,1	50,0	47,4
Divorcés/séparés	28,1	29,2	30,2	29,2	27,7	29,6	26,7	29,6
Célibataires	20,2	20,0	17,2	20,1	20,6	19,3	18,0	17,1
Veufs(ves)	4,7	5,3	5,6	6,5	5,9	4,0	5,3	5,9
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	61,2	58,4	63,6	65,1	64,2	60,1	63,3
1	17,6	17,5	19,1	16,9	15,0	13,2	18,1	15,9
2	13,8	13,1	14,0	13,2	13,2	14,2	12,2	13,7
3	6,9	5,4	5,5	4,5	4,3	4,5	5,9	4,7
4 et plus	3,6	2,8	3,0	1,8	2,3	3,9	3,6	2,4
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	45,4	45,2	45,1	44,0	48,7	46,2	47,4
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	1,2	0,7	0,9	1,3	1,5	1,8
De 25 à 34 ans	7,1	7,2	6,5	6,8	8,1	8,7	5,7	7,7
De 35 à 44 ans	10,9	10,4	10,8	9,7	7,9	10,9	13,1	9,2
De 45 à 54 ans	12,3	11,9	12,4	12,2	11,0	13,5	11,1	10,0
De 55 à 64 ans	8,6	8,2	7,4	7,6	8,1	8,7	8,4	10,1
De 65 à 74 ans	4,5	4,9	4,9	5,7	5,4	4,8	4,5	6,6
75 ans et plus	1,4	1,8	1,9	2,3	2,5	0,9	2,0	1,9
Femmes	54,3	54,5	54,7	54,8	56,0	51,3	53,8	52,6
De 18 à 24 ans	1,7	1,9	2,7	1,3	2,8	2,8	2,3	3,0
De 25 à 34 ans	10,2	9,6	10,0	8,7	8,1	9,1	10,2	8,6
De 35 à 44 ans	12,8	11,8	11,5	12,2	12,8	11,3	10,9	10,7
De 45 à 54 ans	13,9	13,8	13,7	13,4	13,2	12,6	12,9	11,4
De 55 à 64 ans	8,8	9,2	8,6	9,2	8,8	7,8	9,0	9,6
De 65 à 74 ans	5,0	5,7	5,1	6,9	7,5	6,1	6,1	6,8
75 ans et plus	1,9	2,6	3,2	3,3	2,8	1,5	2,4	2,6

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Locataires	74,5	71,4	64,1	69,8	69,6	65,5	68,9	65,9
Propriétaires accédants	7,9	9,4	14,5	7,5	12,2	9,7	12,7	11,8
Propriétaires	3,6	5,2	7,9	6,2	5,2	11,6	5,1	6,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,4	10,3	13,5	11,3	11,3	9,9	12,3
Autres	2,6	2,6	3,2	3,0	1,8	1,8	3,4	3,1

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	45,4	43,8	46,4	48,4	46,3	42,0	44,7
Divorcés/séparés	28,1	29,2	30,2	29,2	30,6	24,2	32,2	28,2
Célibataires	20,2	20,0	21,2	20,1	15,5	23,6	21,0	21,6
Veufs(ves)	4,7	5,3	4,7	4,3	5,5	5,9	4,9	5,5
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	61,2	59,5	62,5	59,7	59,8	61,7	62,1
1	17,6	17,5	18,5	15,6	18,2	17,3	18,6	16,8
2	13,8	13,1	13,4	12,7	14,0	12,0	12,0	13,2
3	6,9	5,4	5,8	5,8	5,5	7,2	5,1	5,0
4 et plus	3,6	2,8	2,8	3,3	2,5	3,7	2,6	2,9
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	45,4	44,2	46,4	44,9	45,0	45,7	47,3
De 18 à 24 ans	0,9	1,0	0,7	1,5	0,9	1,5	0,8	0,9
De 25 à 34 ans	7,1	7,2	7,2	8,2	5,9	7,5	7,3	7,5
De 35 à 44 ans	10,9	10,4	10,6	10,7	10,9	8,4	11,8	10,4
De 45 à 54 ans	12,3	11,9	12,2	11,2	12,6	11,6	12,5	12,0
De 55 à 64 ans	8,6	8,2	8,0	8,3	7,8	8,8	7,9	8,9
De 65 à 74 ans	4,5	4,9	4,0	5,2	4,7	5,8	4,0	5,4
75 ans et plus	1,4	1,8	1,5	1,3	2,2	1,4	1,3	2,2
Femmes	54,3	54,5	55,8	53,6	55,1	55,0	54,3	52,6
De 18 à 24 ans	1,7	1,9	1,3	2,3	0,9	3,8	1,0	2,1
De 25 à 34 ans	10,2	9,6	10,0	10,6	9,1	10,3	8,8	10,2
De 35 à 44 ans	12,8	11,8	13,0	11,3	12,1	9,4	12,9	10,7
De 45 à 54 ans	13,9	13,8	14,8	13,1	14,1	13,7	14,9	13,7
De 55 à 64 ans	8,8	9,2	9,4	9,7	9,2	9,1	9,8	8,4
De 65 à 74 ans	5,0	5,7	5,2	5,1	7,1	5,5	4,5	4,8
75 ans et plus	1,9	2,6	2,2	1,5	2,6	3,3	2,5	2,7

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Locataires	74,5	71,4	76,4	70,7	71,2	72,2	76,9	65,9
Propriétaires accédants	7,9	9,4	6,4	11,3	10,0	10,8	5,7	12,6
Propriétaires	3,6	5,2	3,7	5,6	4,8	4,6	3,2	5,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	11,4	10,9	10,9	11,9	9,8	12,0	12,7
Autres	2,6	2,6	2,6	1,5	2,2	2,7	2,2	3,0

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	59,4	59,6	56,3	53,7	52,8	55,9	55,7
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	25,6	27,2	22,4	25,4	21,5	24,2	23,2
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,3	5,0	6,2	5,3	5,4	6,0	5,7
Salariés intérimaires	2,4	2,7	3,2	2,4	3,5	1,7	3,2	1,6
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Professions libérales	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Chômeurs	25,0	25,4	23,9	25,1	19,0	24,1	22,5	24,9
Inactifs	39,5	40,6	40,4	43,7	46,3	47,2	44,1	44,3
Sans profession	12,8	10,5	12,6	10,1	10,1	15,4	16,5	11,5
Retraités	15,9	18,9	19,1	22,9	22,4	17,4	18,5	22,1
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3	0,9	0,2	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	3,9	3,1	4,0	3,1	5,0	3,3	3,8
Congé parental	0,8	0,7	0,5	0,4	1,5	0,9	0,7	0,6
Invalides	5,7	6,3	5,0	6,1	9,0	7,6	4,8	6,0
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,6	0,5	0,3	1,0	0,4	0,1	1,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,9	0,7	1,1	0,6	0,9	0,8	0,8
Professions intermédiaires	3,1	3,1	1,9	2,7	3,1	0,9	1,8	3,4
Employés	31,5	31,1	33,9	32,0	26,6	31,3	24,9	28,7
Ouvriers	21,4	21,9	25,3	21,5	17,4	24,3	21,4	23,0
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	16,4	16,0	20,2	20,4	16,1	16,3	18,3
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	26,0	21,7	22,1	30,9	26,1	34,7	24,4

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	59,4	63,5	59,2	60,6	57,6	63,4	58,4
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	25,6	28,8	27,4	24,9	22,6	25,8	25,9
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,3	5,2	4,5	5,0	4,5	5,3	5,0
Salariés intérimaires	2,4	2,7	2,7	2,6	2,6	3,2	3,1	2,9
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,3	0,2	0,0
Professions libérales	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,2	0,0	0,7	0,1	0,1	0,1
Chômeurs	25,0	25,4	26,5	24,5	26,9	26,9	28,8	24,5
Inactifs	39,5	40,6	36,5	40,8	39,4	42,4	36,6	41,6
Sans profession	12,8	10,5	8,7	10,5	7,6	12,2	6,6	12,7
Retraités	15,9	18,9	16,3	17,7	20,3	19,3	16,2	19,5
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,5	0,6
Congé maladie longue durée	4,0	3,9	4,6	4,2	4,2	3,3	3,8	3,5
Congé parental	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,6	0,7	0,8
Invalides	5,7	6,3	6,0	7,2	6,2	6,9	8,8	4,4
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,6	0,6	0,2	1,1	0,6	0,3	0,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,9	1,0	1,0	1,2	1,0	0,9	0,7
Professions intermédiaires	3,1	3,1	4,1	3,3	2,7	3,8	3,2	2,0
Employés	31,5	31,1	33,1	27,7	29,7	27,9	37,5	30,9
Ouvriers	21,4	21,9	21,0	23,4	21,7	28,9	15,7	22,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	16,4	14,3	15,2	18,1	16,2	14,7	16,1
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	26,0	26,0	29,2	25,5	21,6	27,7	27,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : NOUVELLE-AQUITAINE

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	50,9	50,4	47,8	48,9	46,5	47,9	47,5
Pensions	18,9	22,0	21,0	27,5	26,6	19,6	22,1	26,0
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,5	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	12,3	12,9	11,1	11,6	15,3	13,1	12,4
Minima sociaux	11,1	11,2	12,2	10,0	9,0	16,0	12,4	11,5
Autres ressources	3,1	3,2	3,1	3,1	3,4	2,3	3,9	2,4
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,5	31,9	35,1	31,8	38,8	34,5	35,4
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	20,8	20,3	21,0	23,8	21,9	19,7	21,9
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	16,1	17,5	15,0	14,5	16,4	15,3	15,6
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,4	12,9	10,3	10,7	10,3	12,7	10,7
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	7,9	7,8	8,3	9,7	5,3	7,8	8,5
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,8	5,8	5,2	3,9	3,4	5,1	4,0
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	2,9	2,4	2,9	3,8	3,2	3,8	2,4
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1	0,3	0,7	1,3
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,4	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,2
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,0	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	79,1	70,4	80,5	75,8	70,3	76,7	72,6
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,0	1,1	0,6	0,9	2,4	1,0	0,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,0	6,0	1,7	5,0	8,4	4,0	4,9
P ≥ 50 000 euros	13,6	16,9	22,5	17,2	18,2	18,9	18,4	21,6
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	49,2	44,4	46,5	45,1	47,4	49,9	50,3
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,2	29,5	32,1	30,8	31,8	27,8	28,4
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,5	8,1	9,1	8,8	10,3	8,0	7,7
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,8	10,1	10,8	10,7	13,2	9,3	11,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,9	11,3	12,2	11,3	8,4	10,5	9,1
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,7	13,0	11,5	11,6	11,6	10,2	10,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,5	9,6	6,7	8,4	7,6	8,6	8,3
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,4	3,4	3,3	4,1	1,6	3,5	2,6

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	50,9	55,7	51,6	50,8	46,1	50,9	53,0
Pensions	18,9	22,0	18,8	20,0	24,6	21,9	19,3	22,4
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Prestations familiales et de logement	12,9	12,3	11,7	13,7	11,1	15,4	12,2	11,5
Minima sociaux	11,1	11,2	10,4	11,3	10,1	13,2	13,2	9,8
Autres ressources	3,1	3,2	3,2	3,0	3,0	3,1	4,0	3,0
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,5	32,6	35,7	31,6	39,0	36,5	34,8
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	20,8	20,4	21,0	20,8	20,6	20,1	20,4
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	16,1	16,6	17,4	16,7	15,1	15,6	17,4
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,4	12,5	9,6	12,4	10,1	10,9	11,5
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	7,9	8,1	8,0	8,2	7,4	7,6	6,6
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,8	4,9	4,5	6,0	4,2	4,8	3,7
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	2,9	2,9	2,5	2,8	2,5	2,4	3,8
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,1	1,4	1,2	1,2	0,6	1,2	1,2
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,4	0,5	0,0	0,4	0,6	0,6	0,5
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	79,1	85,4	74,4	78,5	78,7	84,5	73,9
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,0	0,9	1,8	1,1	0,7	1,3	1,2
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,0	1,2	5,4	1,7	2,3	1,6	3,9
P ≥ 50 000 euros	13,6	16,9	12,5	18,4	18,7	18,4	12,6	21,0
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	49,2	51,0	48,1	49,0	55,6	49,8	45,7
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,2	31,2	31,2	30,9	25,5	30,4	30,8
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,5	8,6	8,3	8,6	6,8	9,1	9,4
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,8	11,2	12,8	10,1	9,4	10,1	10,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,9	11,4	10,0	12,2	9,4	11,2	10,6
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,7	9,4	10,2	11,3	10,8	10,9	11,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,5	7,0	8,4	6,6	6,4	6,9	8,5
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,4	1,5	2,2	2,2	1,6	2,1	3,6

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	454 626 451	11 191	51 284	74,7	83,9	15 493	4,0
Dettes immobilières	222 846 292	2 271	4 050	36,6	17,0	85 005	2,0
Prêts immobiliers	202 227 793	1 950	3 400	33,2	14,6	92 958	2,0
Arriérés	3 145 118	161	221	0,5	1,2	4 371	1,0
Solde après vente de la résidence principale	17 473 381	320	429	2,9	2,4	40 198	1,0
Dettes à la consommation	222 113 410	10 018	39 804	36,5	75,1	12 314	3,0
Crédits renouvelables	81 048 168	7 740	21 707	13,3	58,0	5 308	2,0
Prêts personnels	130 855 135	7 116	16 793	21,5	53,3	10 314	2,0
Crédits affectés/LOA	10 210 107	1 025	1 304	1,7	7,7	6 754	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	161 696	56	62	0,0	0,4	1 472	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	9 505 053	5 821	7 368	1,6	43,6	824	1,0
Dettes de charges courantes	62 576 725	10 514	41 810	10,3	78,8	3 169	3,0
Dettes de logement	26 782 923	5 609	7 009	4,4	42,0	2 617	1,0
Loyer et charges locatives	24 256 549	5 265	6 302	4,0	39,5	2 573	1,0
Charges de copropriété	603 856	115	119	0,1	0,9	3 191	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	1 381 316	124	137	0,2	0,9	6 452	1,0
Dépôts de garantie	541 201	424	451	0,1	3,2	489	1,0
Dettes d'énergie et de communication	11 073 555	7 197	15 454	1,8	53,9	1 020	2,0
Électricité, gaz, chauffage	6 553 354	5 285	7 320	1,1	39,6	845	1,0
Eau	3 467 389	3 966	5 065	0,6	29,7	541	1,0
Téléphonie, Internet	1 052 812	2 176	3 069	0,2	16,3	275	1,0
Dettes de transport	51 144	133	153	0,0	1,0	143	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	3 431 570	3 986	6 345	0,6	29,9	520	1,0
Dettes d'assurance	2 810 573	3 431	5 173	0,5	25,7	489	1,0
Dettes de mutuelle	620 997	999	1 171	0,1	7,5	384	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 874 610	3 250	5 242	0,5	24,4	404	1,0
Dettes de santé	1 039 278	1 801	2 585	0,2	13,5	203	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 835 331	1 969	2 657	0,3	14,8	465	1,0
Dettes alimentaires	1 275 489	280	302	0,2	2,1	2 167	1,0
Dettes fiscales	17 087 435	4 763	7 306	2,8	35,7	957	1,0
Impôt sur le revenu	11 387 622	1 654	1 879	1,9	12,4	1 374	1,0
Taxe d'habitation	3 236 576	3 668	4 100	0,5	27,5	580	1,0
Taxe foncière	2 008 299	1 076	1 236	0,3	8,1	994	1,0
Dettes fiscales indirectes	454 938	88	91	0,1	0,7	981	1,0
Autres dettes	91 505 157	7 292	16 288	15,0	54,6	1 820	2,0
Dettes diverses	62 259 208	4 266	7 794	10,2	32,0	1 329	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	16 390 104	3 860	6 904	2,7	28,9	1 059	1,0
Dettes auprès d'une caution	7 185 876	198	228	1,2	1,5	4 550	1,0
Dettes en tant que caution	38 683 229	414	662	6,4	3,1	26 215	1,0
Dettes sociales	15 087 637	3 794	5 539	2,5	28,4	1 253	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	4 251 156	2 389	3 252	0,7	17,9	542	1,0
Employeur et comité d'entreprise	777 169	227	251	0,1	1,7	1 200	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	7 776 842	1 449	1 600	1,3	10,9	2 046	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	2 282 469	321	436	0,4	2,4	4 495	1,0
Dettes professionnelles	5 167 403	154	204	0,8	1,2	6 425	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	8 990 908	2 017	2 751	1,5	15,1	563	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	385 862 041	13 256	105 332	63,4	99,3	15 491	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	591 070 459	13 337	105 699	97,1	99,9	17 922	7,0
Endettement global	608 708 333	13 345	109 382	100,0	100,0	18 666	7,0

Source : Banque de France.

OCCITANIE

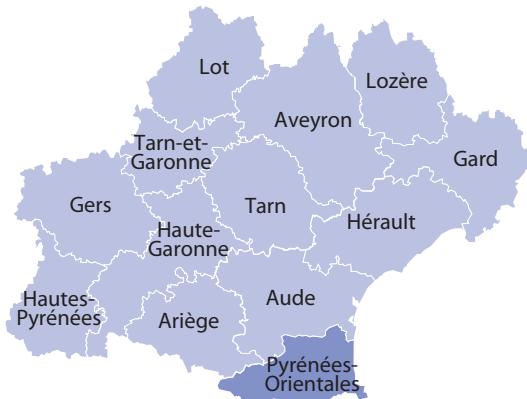
Région Occitanie

Surendettement – Données 2019

12 049 situations soumises aux commissions de surendettement
14 010 personnes surendettées^{a)}
245 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 633 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **57,2%**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **4 921 817** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **10,0%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,3%**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **19 094 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **16,9%**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **3,2%**ⁱ⁾
202 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1%**^{h)}

Ariège

361 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
394 personnes surendettées^{a)}
280 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 943 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **10,7%**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **7,4%**^{f)}
 Taux de pauvreté : **18,5%**^{h)}

- a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).
 - b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.
 - c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.
 - d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.
 - e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).
 - f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.
 - g) Données 2016.
 - h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.
 - i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.
 - j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.
- Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Aude

921 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 137 personnes surendettées ^{a)}
298 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 555 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **11,6%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **8,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **21,1%** ^{h)}

Aveyron

401 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
446 personnes surendettées ^{a)}
170 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 096 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,4%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,9%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,7%** ^{h)}

Gard

1 378 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 733 personnes surendettées ^{a)}
223 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 813 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **12,0%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **8,5%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **19,8%** ^{h)}

Gers

420 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
470 personnes surendettées ^{a)}
261 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 073 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,3%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,0%** ^{h)}

Haute-Garonne

2 592 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 863 personnes surendettées ^{a)}
226 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 325 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,0%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **12,8%** ^{h)}

Hauts-Pyrénées

495 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
580 personnes surendettées ^{a)}
256 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 569 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,3%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,0%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Hérault

2 296 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 689 personnes surendettées ^{a)}
236 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **18 227 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **12,1%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **19,2%** ^{h)}

Lot

389 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
463 personnes surendettées ^{a)}
262 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **11 467 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,3%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,7%** ^{h)}

Lozère

100 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
111 personnes surendettées ^{a)}
156 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **12 460 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **5,4%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,8%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,3%** ^{h)}

Pyrénées-Orientales

1 278 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 453 personnes surendettées ^{a)}
317 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **15 865 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **13,9%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **9,2%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **20,7%** ^{h)}

Tarn

865 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 042 personnes surendettées ^{a)}
266 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 502 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,9%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,6%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **15,5%** ^{h)}

Tarn-et-Garonne

553 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
629 personnes surendettées ^{a)}
259 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 353 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **9,7%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,4%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **17,2%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	27,9	15,4	16,3
Femmes seules	21,7	23,1	20,5	20,7
Couples sans enfant	10,6	10,2	26,5	27,5
Familles monoparentales	20,9	21,2	9,3	9,4
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,2	1,7	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	19,0	7,6	7,7
Couples avec enfant(s)	18,2	15,7	26,0	23,5
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	2,0	2,3	2,6

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	12 383	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	6 035	48,7
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 977	16,0
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	4 371	35,3

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	576	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	142	24,7
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	128	22,2
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	55	9,6
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	330	57,3
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	183	31,8

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	21 152
Mesures avec effacement partiel	22 159	28 025
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	22 848

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Situation matrimoniale^{a)}									
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	43,3	43,7	45,4	51,5	43,8	45,5	41,1	43,1
Divorcés/séparés	28,1	29,6	27,0	28,1	25,2	32,4	27,3	29,1	29,8
Célibataires	20,2	22,3	23,3	21,3	17,6	19,3	21,9	26,2	21,4
Veufs(ves)	4,7	4,8	6,0	5,3	5,7	4,6	5,3	3,6	5,7
Nombre de personnes à charge^{b)}									
0	58,1	60,4	60,2	60,4	61,5	60,2	58,8	59,5	63,4
1	17,6	18,2	21,4	16,4	19,4	18,6	19,7	17,9	20,6
2	13,8	12,4	10,1	14,0	11,5	11,4	12,0	13,0	8,2
3	6,9	6,2	6,2	6,4	4,9	7,5	6,4	6,6	4,7
4 et plus	3,6	2,8	2,1	2,8	2,7	2,2	3,1	3,0	3,1
Répartition par sexe et par âge^{c)}									
Hommes	45,7	45,4	50,3	46,4	45,5	45,5	43,2	46,9	45,3
De 18 à 24 ans	0,9	0,8	1,5	1,1	0,4	0,7	0,4	0,7	1,0
De 25 à 34 ans	7,1	6,4	4,8	6,0	8,1	6,2	4,9	8,1	6,6
De 35 à 44 ans	10,9	10,2	14,2	10,0	12,3	9,8	9,1	11,1	10,0
De 45 à 54 ans	12,3	12,2	12,2	12,8	10,3	12,2	11,1	11,8	11,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,6	8,9	8,1	7,0	8,7	9,4	8,8	9,8
De 65 à 74 ans	4,5	5,4	6,6	6,6	5,8	5,9	6,0	4,7	4,5
75 ans et plus	1,4	1,8	2,0	1,8	1,6	2,1	2,3	1,6	1,7
Femmes	54,3	54,6	49,7	53,6	54,5	54,5	56,6	53,1	54,7
De 18 à 24 ans	1,7	1,6	1,8	1,4	3,4	1,4	1,5	1,6	2,9
De 25 à 34 ans	10,2	9,6	7,1	9,9	9,6	8,2	8,1	11,8	10,0
De 35 à 44 ans	12,8	12,2	13,2	11,4	10,3	12,3	12,8	13,3	9,7
De 45 à 54 ans	13,9	14,3	11,7	13,3	13,9	15,0	16,6	12,9	12,2
De 55 à 64 ans	8,8	8,9	9,6	8,8	8,7	8,3	8,7	7,9	9,8
De 65 à 74 ans	5,0	5,8	4,1	6,7	6,1	6,2	5,7	4,0	7,2
75 ans et plus	1,9	2,2	2,3	2,0	2,5	3,1	3,4	1,7	2,8

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Locataires	74,5	73,7	68,5	73,6	72,1	72,5	69,1	77,0	73,5
Propriétaires accédants	7,9	7,7	10,4	8,9	8,2	8,4	11,0	5,6	8,6
Propriétaires	3,6	3,6	5,0	4,5	5,2	3,3	4,1	2,5	3,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	12,0	13,9	10,8	12,0	12,7	9,0	12,2	12,1
Autres	2,6	2,9	2,1	2,2	2,5	3,1	6,9	2,8	1,9

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	43,3	41,5	42,0	41,4	43,3	43,7	49,1
Divorcés/séparés	28,1	29,6	30,1	30,5	31,0	29,4	31,2	29,3
Célibataires	20,2	22,3	22,6	21,6	20,7	22,3	21,3	18,8
Veufs(ves)	4,7	4,8	5,8	6,0	6,9	5,0	3,8	2,8
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	60,4	61,6	62,9	67,4	61,6	59,0	55,2
1	17,6	18,2	18,2	20,3	12,0	16,3	18,6	18,4
2	13,8	12,4	12,8	9,1	10,9	12,7	12,8	14,3
3	6,9	6,2	5,2	5,7	5,4	6,5	5,6	8,0
4 et plus	3,6	2,8	2,3	2,1	4,3	2,8	4,0	4,1
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	45,4	44,1	45,4	50,5	43,5	45,8	44,2
De 18 à 24 ans	0,9	0,8	0,5	1,5	0,0	0,8	1,2	0,6
De 25 à 34 ans	7,1	6,4	5,1	6,5	4,5	5,3	7,8	7,2
De 35 à 44 ans	10,9	10,2	10,0	10,6	14,4	8,1	10,2	9,9
De 45 à 54 ans	12,3	12,2	12,0	9,3	9,9	13,4	13,2	13,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,6	8,7	10,4	9,9	8,1	7,2	8,7
De 65 à 74 ans	4,5	5,4	5,5	5,4	8,1	5,8	5,0	3,8
75 ans et plus	1,4	1,8	2,3	1,7	3,6	2,1	1,2	0,3
Femmes	54,3	54,6	55,9	54,6	49,5	56,5	54,2	55,8
De 18 à 24 ans	1,7	1,6	1,1	1,1	0,0	1,7	1,9	2,7
De 25 à 34 ans	10,2	9,6	9,0	8,9	9,0	9,0	9,8	9,9
De 35 à 44 ans	12,8	12,2	12,0	10,8	12,6	10,5	14,0	14,1
De 45 à 54 ans	13,9	14,3	15,3	15,8	9,9	15,8	13,4	15,7
De 55 à 64 ans	8,8	8,9	9,8	10,2	8,1	9,6	8,2	8,6
De 65 à 74 ans	5,0	5,8	6,4	5,6	9,0	7,8	5,2	3,7
75 ans et plus	1,9	2,2	2,2	2,4	0,9	2,1	1,7	1,1

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Locataires	74,5	73,7	75,4	73,0	69,6	74,7	70,3	67,1
Propriétaires accédants	7,9	7,7	5,8	7,3	7,6	7,0	11,5	12,9
Propriétaires	3,6	3,6	3,6	4,9	8,7	3,3	2,9	5,3
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	12,0	12,3	12,2	7,6	12,1	12,3	11,9
Autres	2,6	2,9	2,9	2,6	6,5	2,9	3,0	2,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Situation professionnelle									
Actifs	60,5	57,6	55,6	52,9	53,8	56,1	55,5	62,0	55,0
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	24,1	23,9	20,2	24,4	22,2	22,8	29,2	22,2
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,1	8,4	5,1	5,4	4,6	3,2	5,4	5,3
Salariés intérimaires	2,4	1,9	1,5	1,3	2,5	1,4	3,2	2,1	3,8
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
Chômeurs	25,0	26,3	21,8	25,8	21,3	27,9	26,4	25,0	23,6
Inactifs	39,5	42,4	44,4	47,1	46,2	43,9	44,5	38,0	45,0
Sans profession	12,8	11,8	13,7	13,9	11,7	9,9	11,9	11,4	12,8
Retraités	15,9	18,2	19,0	20,8	18,8	19,7	21,1	14,0	20,5
Elèves ou étudiants	0,3	0,2	0,0	0,3	0,2	0,1	0,0	0,4	0,2
Congé maladie longue durée	4,0	4,2	3,3	3,9	4,3	4,3	5,1	5,0	4,7
Congé parental	0,8	0,7	0,3	0,5	0,7	0,9	0,6	0,9	0,5
Invalides	5,7	7,3	8,1	7,8	10,5	8,9	5,7	6,3	6,4
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}									
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,6	0,3	0,6	0,9	0,5	0,0	0,7	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,2	1,3	1,0	0,7	1,1	0,2	1,6	1,0
Professions intermédiaires	3,1	3,1	3,6	3,3	2,2	3,0	4,5	3,2	6,0
Employés	31,5	32,6	30,5	28,8	26,9	34,0	25,1	36,8	36,0
Ouvriers	21,4	17,3	25,6	16,4	19,5	14,9	30,6	21,7	18,6
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	16,0	16,0	17,8	17,9	16,7	20,9	12,1	17,9
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	29,1	22,8	32,1	31,8	29,9	18,7	23,9	19,8

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2)

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	57,6	57,3	59,0	38,7	57,8	57,5	61,4
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	24,1	25,0	22,2	20,7	20,0	21,9	26,2
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,1	4,4	6,5	6,3	4,4	5,0	6,7
Salariés intérimaires	2,4	1,9	1,2	2,2	0,0	1,7	3,2	3,2
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,4	0,0	0,1	0,1	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Chômeurs	25,0	26,3	26,4	27,6	11,7	31,6	27,0	25,1
Inactifs	39,5	42,4	42,7	41,0	61,3	42,2	42,5	38,6
Sans profession	12,8	11,8	10,7	12,3	23,4	10,7	13,9	13,7
Retraités	15,9	18,2	19,4	19,7	26,1	20,9	16,0	12,6
Élèves ou étudiants	0,3	0,2	0,2	0,2	0,9	0,2	0,1	0,3
Congé maladie longue durée	4,0	4,2	4,4	3,0	4,5	3,1	3,6	3,7
Congé parental	0,8	0,7	0,6	0,4	0,0	0,6	1,0	1,4
Invalides	5,7	7,3	7,4	5,4	6,3	6,7	7,9	7,0
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,6	0,6	0,4	0,0	0,8	1,0	0,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,2	1,2	1,1	0,9	1,4	0,6	1,6
Professions intermédiaires	3,1	3,1	2,4	1,9	0,9	3,1	1,8	5,6
Employés	31,5	32,6	33,2	22,2	17,1	28,9	34,9	38,0
Ouvriers	21,4	17,3	9,7	20,3	21,6	13,0	20,0	22,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	16,0	17,9	18,8	24,3	18,5	12,9	11,0
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	29,1	35,1	35,2	35,1	34,3	28,9	21,0

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Structure des ressources^{a)}									
Revenus d'activité	53,7	48,8	48,1	44,4	47,3	47,8	47,7	54,6	48,7
Pensions	18,9	21,7	23,8	23,6	24,8	24,7	21,1	16,2	23,1
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,6	0,7	0,3	0,3	0,6	0,1	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	12,9	11,6	14,6	11,5	12,4	12,6	12,5	11,5
Minima sociaux	11,1	12,7	12,4	14,0	11,4	12,5	13,9	12,4	13,6
Autres ressources	3,1	3,5	3,5	2,7	4,6	2,3	4,2	4,1	2,9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}									
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	35,9	34,3	36,8	37,2	35,3	35,6	34,1	35,1
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	20,0	19,7	21,4	19,0	21,6	19,2	19,9	21,4
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,2	15,2	15,0	12,6	14,7	14,3	16,1	17,7
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,5	14,0	11,0	12,8	9,8	13,0	11,6	10,9
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	7,7	9,9	6,6	8,7	7,5	8,3	7,7	5,8
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,7	2,1	4,5	5,0	4,9	5,5	5,1	4,9
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	2,8	2,7	2,7	3,1	3,6	2,3	2,4	2,1
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	1,5	1,5	1,4	1,8	1,6	1,9	1,2
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,5	0,6	0,3	0,3	0,6	0,0	0,8	0,8
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,3	0,4	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}									
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	82,2	76,0	80,4	77,9	83,5	76,7	86,0	78,8
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,2	0,9	0,5	2,2	0,9	0,8	1,8	2,5
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,5	3,9	2,8	4,6	1,2	3,6	2,2	3,5
P ≥ 50 000 euros	13,6	14,1	19,3	16,3	15,3	14,4	18,9	10,0	15,2
Capacité de remboursement^{d)}									
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	51,7	48,4	56,1	46,4	51,2	52,4	51,4	47,7
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,6	26,1	26,9	29,5	27,7	30,7	29,4	33,1
donc : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,3	9,2	6,8	10,1	8,2	10,2	8,7	8,4
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,0	8,9	8,6	10,7	9,7	11,0	10,1	11,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,2	8,0	11,4	8,7	9,8	9,5	10,6	13,2
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,2	14,2	7,7	13,1	10,3	7,7	10,2	8,6
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,0	8,9	6,7	8,7	8,2	7,4	6,1	7,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,5	2,4	2,6	2,2	2,7	1,8	2,9	2,7

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	48,8	49,1	49,4	39,3	42,5	46,7	52,1
Pensions	18,9	21,7	23,2	22,0	31,8	26,0	20,5	16,9
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,4	0,4	0,7	0,4	0,3	0,7
Prestations familiales et de logement	12,9	12,9	11,7	12,6	14,4	14,4	14,8	14,9
Minima sociaux	11,1	12,7	11,9	13,0	11,6	13,3	13,6	11,6
Autres ressources	3,1	3,5	3,7	2,6	2,3	3,3	4,1	3,9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	35,9	36,4	42,4	38,0	37,3	37,0	34,0
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	20,0	19,8	16,8	21,7	19,4	20,6	16,2
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,2	15,7	15,2	10,9	15,3	13,3	13,8
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	11,5	10,8	12,0	12,0	12,7	12,0	12,1
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	7,7	8,4	7,3	4,3	6,9	7,2	9,3
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	4,7	3,9	2,6	6,5	4,4	5,1	7,9
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	2,8	3,1	1,8	4,3	1,9	3,5	4,2
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,5	1,4	1,3	2,2	1,3	0,7	1,6
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,5	0,4	0,5	0,0	0,4	0,6	1,0
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,4	0,1	0,0
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	82,2	84,8	82,3	79,3	81,7	79,2	74,0
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,2	0,9	1,0	0,0	1,1	0,6	1,4
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,5	1,8	2,1	2,2	3,3	3,1	2,9
P ≥ 50 000 euros	13,6	14,1	12,5	14,5	18,5	14,0	17,1	21,7
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	51,7	51,6	54,5	53,3	54,0	51,7	48,7
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,6	29,1	28,3	29,3	26,9	28,3	26,8
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,3	8,5	8,6	7,6	6,7	7,9	9,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,0	10,1	9,9	10,9	10,2	10,9	8,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,2	10,5	9,9	10,9	10,0	9,6	9,0
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,2	10,0	9,6	9,8	10,4	10,1	13,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,0	7,1	5,2	6,5	6,1	7,5	7,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,5	2,1	2,3	1,1	2,5	2,4	3,1

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	392 236 768	9 856	44 200	70,4	83,6	14 435	3,0
Dettes immobilières	193 992 665	1 697	2 880	34,8	14,4	96 114	1,0
Prêts immobiliers	173 519 325	1 436	2 456	31,2	12,2	104 474	1,0
Arriérés	2 841 357	70	81	0,5	0,6	14 332	1,0
Solde après vente de la résidence principale	17 631 983	255	343	3,2	2,2	46 189	1,0
Dettes à la consommation	188 805 630	8 760	34 819	33,9	74,3	12 065	3,0
Crédits renouvelables	81 997 519	7 290	21 732	14,7	61,8	5 874	2,0
Prêts personnels	95 838 153	5 567	11 635	17,2	47,2	9 784	1,0
Crédits affectés/LOA	10 969 958	1 141	1 452	2,0	9,7	6 749	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	165 884	64	88	0,0	0,5	1 456	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	9 272 589	5 189	6 413	1,7	44,0	830	1,0
Dettes de charges courantes	62 035 946	9 318	36 117	11,1	79,0	3 376	3,0
Dettes de logement	25 214 435	5 199	6 526	4,5	44,1	2 624	1,0
Loyer et charges locatives	22 633 816	4 841	5 867	4,1	41,0	2 575	1,0
Charges de copropriété	1 231 960	210	224	0,2	1,8	3 479	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	973 999	91	97	0,2	0,8	5 936	1,0
Dépôts de garantie	374 660	317	338	0,1	2,7	405	1,0
Dettes d'énergie et de communication	8 843 569	6 173	12 484	1,6	52,3	916	2,0
Électricité, gaz, chauffage	5 235 716	4 443	5 852	0,9	37,7	794	1,0
Eau	2 683 744	3 168	3 893	0,5	26,9	488	1,0
Téléphonie, Internet	924 109	1 993	2 739	0,2	16,9	269	1,0
Dettes de transport	34 763	86	99	0,0	0,7	175	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	3 122 427	3 564	5 624	0,6	30,2	501	1,0
Dettes d'assurance	2 465 960	3 070	4 486	0,4	26,0	450	1,0
Dettes de mutuelle	656 468	964	1 138	0,1	8,2	388	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 743 406	2 686	4 386	0,5	22,8	390	1,0
Dettes de santé	1 435 177	1 610	2 330	0,3	13,6	200	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 308 228	1 495	2 056	0,2	12,7	443	1,0
Dettes alimentaires	2 369 340	315	337	0,4	2,7	2 200	1,0
Dettes fiscales	19 708 006	4 382	6 662	3,5	37,1	1 058	1,0
Impôt sur le revenu	13 116 804	1 517	1 728	2,4	12,9	1 776	1,0
Taxe d'habitation	3 278 602	3 398	3 806	0,6	28,8	614	1,0
Taxe foncière	2 267 465	937	1 060	0,4	7,9	1 401	1,0
Dettes fiscales indirectes	1 045 135	64	68	0,2	0,5	1 019	1,0
Autres dettes	102 516 673	6 857	15 797	18,4	58,1	1 870	2,0
Dettes diverses	73 928 008	3 707	6 857	13,3	31,4	1 500	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	23 389 958	3 322	5 932	4,2	28,2	1 100	1,0
Dettes auprès d'une caution	3 934 515	164	180	0,7	1,4	3 508	1,0
Dettes en tant que caution	46 603 534	431	745	8,4	3,7	34 463	1,0
Dettes sociales	15 896 678	3 803	5 769	2,9	32,2	1 091	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	3 875 463	2 571	3 544	0,7	21,8	501	1,0
Employeur et comité d'entreprise	936 615	261	286	0,2	2,2	1 500	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	6 234 367	1 000	1 147	1,1	8,5	1 413	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	4 850 233	536	792	0,9	4,5	5 747	1,0
Dettes professionnelles	2 755 896	158	199	0,5	1,3	4 207	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	9 936 092	2 060	2 972	1,8	17,5	621	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	362 796 722	11 732	93 234	65,2	99,5	15 633	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	537 252 518	11 770	91 826	96,5	99,8	17 235	7,0
Endettement global	556 789 387	11 796	96 114	100,0	100,0	18 291	7,0

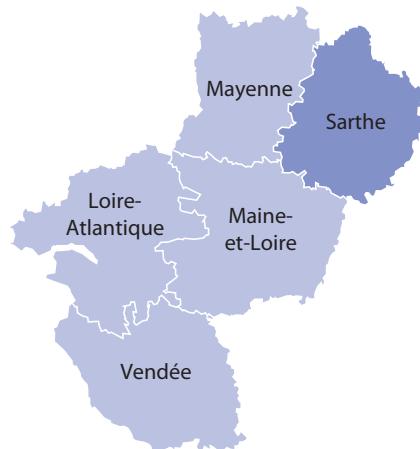
Source : Banque de France.

PAYS DE LA LOIRE

Région Pays de la Loire

Surendettement – Données 2019

7 156 situations soumises aux commissions de surendettement
 8 142 personnes surendettées^{a)}
 231 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : 14 599 euros^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : 54,2%^{d)}



Contexte socioéconomique

Population : 3 093 456 habitants^{b)}
 Taux de chômage : 7,0%^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : 3,5%^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : 19 484 euros^{g)}
 Taux de pauvreté : 11,0%^{h)}
 Taux d'illettrisme : 3,3%ⁱ⁾
 144 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
 164 098 personnes surendettées^{a)}
 268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : 16 384 euros^{c)}
 Taux de chômage : 8,3%^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : 5,2%^{f)}
 Taux de pauvreté : 14,1%^{h)}

Loire-Atlantique

2 071 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
 2 274 personnes surendettées^{a)}
 179 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : 15 062 euros^{c)}
 Taux de chômage : 6,8%^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : 4,0%^{f)}
 Taux de pauvreté : 10,2%^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Maine-et-Loire

1 518 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 762 personnes surendettées ^{a)}
228 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 867 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **7,7%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,0%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,7%** ^{h)}

Mayenne

715 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
848 personnes surendettées ^{a)}
288 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **14 463 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **5,5%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,5%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **11,7%** ^{h)}

Sarthe

1 568 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 782 personnes surendettées ^{a)}
341 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **13 318 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **8,2%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **4,2%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **13,4%** ^{h)}

Vendée

1 284 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 476 personnes surendettées ^{a)}
228 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 514 euros** ^{c)}
 Taux de chômage : **6,5%** ^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **2,1%** ^{f)}
 Taux de pauvreté : **9,6%** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	29,2	15,4	15,2
Femmes seules	21,7	19,5	20,5	19,6
Couples sans enfant	10,6	11,3	26,5	29,4
Familles monoparentales	20,9	20,0	9,3	7,3
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,4	1,7	1,4
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	17,6	7,6	5,9
Couples avec enfant(s)	18,2	18,3	26,0	26,8
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,7	2,3	1,8

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	7 264	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	2 852	39,3
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	1 254	17,3
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	3 158	43,5

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	334	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	54	16,1
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	51	15,2
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	22	6,7
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	220	65,8
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	73	21,9

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	17 782
Mesures avec effacement partiel	22 159	17 824
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	17 795

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Situation matrimoniale^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	47,6	43,0	50,2	54,5	44,5	51,3
Divorcés/séparés	28,1	29,7	33,4	27,1	26,8	29,0	29,8
Célibataires	20,2	18,6	20,2	19,0	15,5	21,7	13,6
Veufs(ves)	4,7	4,1	3,5	3,7	3,2	4,8	5,3
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	58,1	59,2	62,1	56,1	55,0	59,9	59,7
1	17,6	16,6	14,7	17,4	16,8	17,5	17,4
2	13,8	13,3	13,2	14,3	13,7	12,4	13,2
3	6,9	7,1	6,9	8,3	7,4	6,4	6,6
4 et plus	3,6	3,8	3,1	3,9	7,1	3,7	3,1
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes	45,7	48,0	47,8	46,8	49,4	48,7	48,0
De 18 à 24 ans	0,9	1,1	0,7	1,4	1,8	1,2	0,8
De 25 à 34 ans	7,1	7,4	7,5	8,2	7,3	8,0	5,6
De 35 à 44 ans	10,9	12,0	12,0	12,1	12,5	11,6	12,0
De 45 à 54 ans	12,3	13,0	13,7	11,8	12,0	12,8	14,2
De 55 à 64 ans	8,6	8,5	7,8	7,7	9,1	9,8	8,9
De 65 à 74 ans	4,5	4,5	5,1	4,0	4,7	4,1	4,6
75 ans et plus	1,4	1,4	0,9	1,6	2,0	1,2	2,0
Femmes	54,3	52,0	52,2	53,2	50,6	51,3	52,0
De 18 à 24 ans	1,7	1,9	1,1	2,4	2,6	2,2	1,8
De 25 à 34 ans	10,2	10,4	10,3	11,7	12,4	10,2	8,0
De 35 à 44 ans	12,8	12,7	13,1	14,0	11,6	11,4	13,0
De 45 à 54 ans	13,9	12,5	13,5	11,2	13,0	12,2	12,9
De 55 à 64 ans	8,8	8,1	8,0	8,1	5,7	9,3	8,2
De 65 à 74 ans	5,0	4,7	4,7	4,1	4,1	4,4	6,4
75 ans et plus	1,9	1,6	1,6	1,6	1,3	1,5	1,7

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Locataires	74,5	75,3	77,5	77,4	74,7	73,8	71,6
Propriétaires accédants	7,9	9,3	7,8	6,3	10,7	11,2	12,1
Propriétaires	3,6	3,5	2,1	3,5	4,7	4,3	4,0
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	9,4	10,3	10,0	7,7	8,5	9,5
Autres	2,6	2,5	2,4	2,7	2,3	2,3	2,8

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : PAYS DE LA LOIRE

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Situation professionnelle							
Actifs	60,5	61,0	61,3	64,9	58,7	57,9	60,8
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	27,0	27,4	27,9	25,7	25,0	28,5
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	5,6	5,5	6,1	5,8	5,0	6,1
Salariés intérimaires	2,4	3,5	2,9	3,7	4,7	3,8	3,2
Congé maternité	0,1	0,2	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1
Chômeurs	25,0	24,5	25,2	27,0	22,3	23,8	22,7
Inactifs	39,5	39,0	38,7	35,1	41,3	42,1	39,2
Sans profession	12,8	11,8	11,0	11,9	14,0	14,2	8,5
Retraités	15,9	16,1	15,3	14,4	16,3	16,3	19,2
Elèves ou étudiants	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Congé maladie longue durée	4,0	4,5	5,3	4,1	4,4	3,5	4,9
Congé parental	0,8	0,8	0,8	0,6	0,9	0,8	1,2
Invalides	5,7	5,7	6,0	4,0	5,4	7,2	5,4
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,5	0,6	0,5	0,2	0,1	0,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	0,9	1,1	0,9	0,4	0,5	1,2
Professions intermédiaires	3,1	3,0	4,1	2,5	1,4	1,9	4,3
Employés	31,5	26,7	27,6	29,1	24,3	25,7	25,1
Ouvriers	21,4	28,7	24,2	31,0	37,5	29,6	26,8
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	14,9	14,4	12,8	14,6	15,0	18,4
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	25,3	28,0	23,2	21,6	27,2	23,4

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Structure des ressources^{a)}							
Revenus d'activité	53,7	54,1	55,2	55,5	53,4	50,4	55,3
Pensions	18,9	19,5	18,5	16,1	19,2	21,6	22,7
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Prestations familiales et de logement	12,9	13,1	12,2	14,5	15,0	14,1	10,6
Minima sociaux	11,1	10,1	11,1	10,3	8,8	11,2	8,1
Autres ressources	3,1	3,0	2,8	3,4	3,6	2,5	3,2
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}							
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	33,4	34,1	33,7	28,6	38,9	27,7
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	19,6	19,8	19,4	20,9	19,1	19,1
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,1	14,2	14,7	14,8	15,6	16,7
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,1	12,6	11,9	12,9	10,8	12,7
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,5	8,3	7,8	10,6	7,5	9,8
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,8	5,4	7,2	4,7	3,7	7,9
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,5	3,5	3,6	4,5	2,6	3,8
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,4	1,3	1,2	2,6	1,5	1,4
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,5	0,8	0,4	0,3	0,3	0,7
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2
Patrimoine immobilier et financier^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	80,3	83,2	83,1	78,0	77,6	77,0
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,6	1,8	1,5	2,1	1,1	1,4
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,0	1,7	3,2	2,6	5,1	2,8
P ≥ 50 000 euros	13,6	15,1	13,3	12,2	17,3	16,2	18,7
Capacité de remboursement^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	47,2	46,4	49,3	46,5	51,5	41,1
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,7	32,3	29,8	31,1	28,6	31,3
dans : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	8,6	9,1	8,2	8,7	8,3	8,3
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,3	10,6	9,5	12,0	10,3	9,6
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	11,8	12,6	12,1	10,4	10,0	13,4
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	11,4	10,8	12,3	9,6	10,5	13,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	8,1	7,6	6,6	9,3	6,8	11,4
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,7	2,9	2,0	3,5	2,6	2,8

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	215 762 947	5 601	25 592	75,6	83,9	13 437	3,0
Dettes immobilières	106 603 670	1 140	2 193	37,4	17,1	86 224	2,0
Prêts immobiliers	93 097 627	927	1 789	32,6	13,9	94 393	2,0
Arriérés	1 025 247	65	87	0,4	1,0	5 988	1,0
Solde après vente de la résidence principale	12 480 797	215	317	4,4	3,2	41 013	1,0
Dettes à la consommation	104 838 272	4 848	19 266	36,7	72,7	11 304	3,0
Crédits renouvelables	43 470 339	3 816	11 246	15,2	57,2	5 441	2,0
Prêts personnels	56 631 800	3 254	7 409	19,8	48,8	9 251	2,0
Crédits affectés/LOA	4 736 133	493	611	1,7	7,4	5 927	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	92 487	44	48	0,0	0,7	1 247	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	4 228 519	3 248	4 085	1,5	48,7	748	1,0
Dettes de charges courantes	32 798 454	5 418	24 415	11,5	81,2	3 257	4,0
Dettes de logement	13 141 731	3 101	3 925	4,6	46,5	2 426	1,0
Loyer et charges locatives	12 101 187	2 963	3 544	4,2	44,4	2 370	1,0
Charges de copropriété	221 231	45	46	0,1	0,7	2 270	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	418 347	47	50	0,1	0,7	5 812	1,0
Dépôts de garantie	400 965	260	285	0,1	3,9	509	1,0
Dettes d'énergie et de communication	6 379 608	3 975	9 884	2,2	59,6	1 123	2,0
Électricité, gaz, chauffage	3 727 416	2 967	4 481	1,3	44,5	866	1,0
Eau	1 896 440	2 427	3 266	0,7	36,4	487	1,0
Téléphonie, Internet	755 752	1 377	2 137	0,3	20,6	311	1,0
Dettes de transport	43 647	167	196	0,0	2,5	130	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 772 187	2 202	3 688	0,6	33,0	453	1,0
Dettes d'assurance	1 428 811	1 885	2 992	0,5	28,3	415	1,0
Dettes de mutuelle	343 375	575	696	0,1	8,6	363	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 602 155	1 928	3 233	0,6	28,9	374	1,0
Dettes de santé	601 352	1 097	1 644	0,2	16,4	169	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	1 000 803	1 174	1 589	0,4	17,6	446	1,0
Dettes alimentaires	801 515	211	224	0,3	3,2	2 111	1,0
Dettes fiscales	9 057 611	2 217	3 265	3,2	33,2	981	1,0
Impôt sur le revenu	6 723 113	746	817	2,4	11,2	1 494	1,0
Taxe d'habitation	1 632 070	1 764	1 957	0,6	26,4	574	1,0
Taxe foncière	609 009	429	469	0,2	6,4	759	1,0
Dettes fiscales indirectes	93 419	21	22	0,0	0,3	1 459	1,0
Autres dettes	36 746 257	3 973	8 947	12,9	59,5	1 738	2,0
Dettes diverses	24 390 072	2 416	4 406	8,5	36,2	1 208	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	8 141 087	2 271	4 027	2,9	34,0	1 000	1,0
Dettes auprès d'une caution	1 092 047	46	52	0,4	0,7	4 377	1,0
Dettes en tant que caution	15 156 938	189	327	5,3	2,8	30 000	1,0
Dettes sociales	7 804 411	2 101	2 958	2,7	31,5	1 171	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	2 405 138	1 359	1 677	0,8	20,4	572	1,0
Employeur et comité d'entreprise	564 687	144	176	0,2	2,2	1 050	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	3 444 383	759	847	1,2	11,4	1 503	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	1 390 203	186	258	0,5	2,8	4 127	1,0
Dettes professionnelles	961 192	68	84	0,3	1,0	3 292	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	3 590 583	1 096	1 499	1,3	16,4	571	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	178 703 988	6 644	56 761	62,6	99,6	14 599	7,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	278 699 862	6 669	56 897	97,7	99,9	16 709	8,0
Endettement global	285 307 658	6 673	58 954	100,0	100,0	17 430	8,0

Source : Banque de France.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

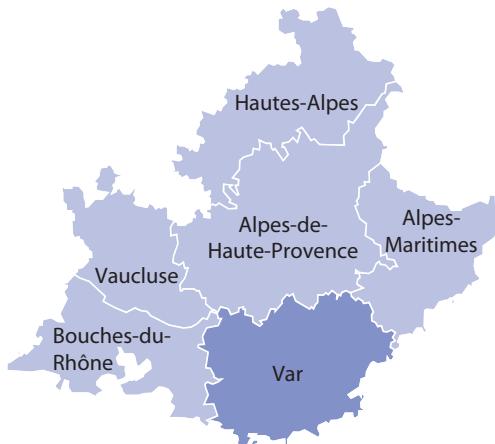
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Surendettement – Données 2019

12 376 situations soumises aux commissions de surendettement
13 661 personnes surendettées^{a)}
294 situations de surendettement pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **18 561 euros**^{c)}
 Taux de pauvreté des ménages surendettés : **53,1 %**^{d)}

Contexte socioéconomique

Population : **4 214 145** habitants^{b)}
 Taux de chômage : **9,8 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **6,4 %**^{f)}
 Revenu disponible brut des ménages par habitant : **20 370 euros**^{g)}
 Taux de pauvreté : **17,2 %**^{h)}
 Taux d'illettrisme : **4,0 %**ⁱ⁾
285 décisions d'expulsion pour loyer impayé pour 100 000 habitants^{j)}



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus^{b)}

- Moins de 300
- Entre 300 et 350

France

143 080 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement
164 098 personnes surendettées^{a)}
268 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 384 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **8,3 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,2 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **14,1 %**^{h)}

Alpes-de-Haute-Provence

357 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
420 personnes surendettées^{a)}
261 situations pour 100 000 habitants^{b)}
 Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 724 euros**^{c)}
 Taux de chômage : **10,4 %**^{e)}
 Part de la population couverte par le RSA : **5,0 %**^{f)}
 Taux de pauvreté : **16,4 %**^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

d) Le taux de pauvreté est calculé sur la base des ressources des ménages dont le dossier a été considéré ou jugé recevable.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

g) Données 2016.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

i) Proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015.

j) Nombre de décisions d'expulsion prises par les tribunaux en 2018, rapporté à la population de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

Alpes-Maritimes

2 614 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
2 793 personnes surendettées ^{a)}
287 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **20 399 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **9,0 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **4,2 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,7 %** ^{h)}

Bouches-du-Rhône

4 994 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
5 505 personnes surendettées ^{a)}
298 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **18 810 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **10,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **8,3 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **18,5 %** ^{h)}

Hautes-Alpes

267 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
304 personnes surendettées ^{a)}
225 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 450 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **8,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **3,6 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **14,3 %** ^{h)}

Var

2 880 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
3 260 personnes surendettées ^{a)}
317 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **18 095 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **9,5 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **5,6 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **15,5 %** ^{h)}

Vaucluse

1 264 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement
1 379 personnes surendettées ^{a)}
273 situations pour 100 000 habitants ^{b)}
Endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés : **16 231 euros** ^{c)}
Taux de chômage : **11,1 %** ^{e)}
Part de la population couverte par le RSA : **6,4 %** ^{f)}
Taux de pauvreté : **19,7 %** ^{h)}

a) Données 2019, dossiers recevables, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Personnes âgées de 15 ans et plus – estimations de population au 1^{er} janvier 2019.

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.

e) Données provisoires au 2^e trimestre 2019. Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT).

f) Données sur la population couverte au 31 décembre 2016. La population couverte regroupe les allocataires, leur conjoint et les personnes à charge. La part est calculée en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier 2018.

h) Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2016 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2017.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, ministères des Armées et de la Justice.

1 | Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale

(en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2019		Population française ^{b)} 2016	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	26,6	27,2	15,4	15,3
Femmes seules	21,7	24,9	20,5	21,5
Couples sans enfant	10,6	10,5	26,5	26,1
Familles monoparentales	20,9	20,1	9,3	10,6
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	1,8	1,7	1,8
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,7	18,3	7,6	8,8
Couples avec enfant(s)	18,2	15,4	26,0	24,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,1	1,9	2,3	2,4

a) Situations de surendettement recevables.

b) Champ : France, population des ménages.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires.

Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population de 2016, exploitations complémentaires.

Effacements de dettes en 2019

a) Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	147 440	100,0	12 090	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	61 642	41,8	5 371	44,4
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	26 496	18,0	2 388	19,8
<i>autres situations closes^{d)}</i>	59 302	40,2	4 331	35,8

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, clôtures acceptées par la commission.

b) Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	6 699	100,0	587	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 309	19,5	138	23,4
<i>dont dettes éligibles</i>	1 194	17,8	118	20,0
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	587	8,8	58	10,0
<i>autres situations closes^{c)}</i>	4 161	62,1	330	56,3
Montant total effacé^{d)}	1 781	26,6	176	30,0

a) et b) : cf. renvoi du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes

(en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	21 879
Mesures avec effacement partiel	22 159	24 480
Montant moyen effacé^{b)}	20 207	22 680

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2019 (tableau b), rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2019 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2| Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique

(en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hautes-Alpes	Var	Vaucluse
Situation matrimoniale^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	47,0	43,3	45,1	42,4	43,3	45,1	44,1	43,1
Divorcés/séparés	28,1	29,7	31,3	29,1	30,0	27,6	29,5	30,7
Célibataires	20,2	21,8	18,5	23,8	21,8	22,9	20,9	20,3
Veufs(ves)	4,7	5,1	5,1	4,7	5,0	4,4	5,5	5,9
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	58,1	62,1	65,4	63,0	61,2	59,5	62,2	63,5
1	17,6	16,7	15,6	17,2	16,2	19,8	17,8	15,1
2	13,8	12,7	10,7	13,0	13,0	14,6	12,3	12,3
3	6,9	5,7	4,9	5,3	6,3	3,6	5,4	6,1
4 et plus	3,6	2,7	3,5	1,6	3,3	2,4	2,2	3,0
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes	45,7	44,7	49,5	44,7	44,6	45,7	43,9	45,8
De 18 à 24 ans	0,9	0,5	0,0	0,5	0,6	0,3	0,4	0,8
De 25 à 34 ans	7,1	5,6	5,7	4,7	6,2	6,9	5,2	6,2
De 35 à 44 ans	10,9	9,9	10,7	9,9	9,7	9,2	10,2	10,1
De 45 à 54 ans	12,3	11,6	13,1	12,4	11,6	13,2	10,4	12,1
De 55 à 64 ans	8,6	9,2	10,2	9,4	9,3	9,2	9,1	8,6
De 65 à 74 ans	4,5	5,7	5,5	5,2	5,4	5,6	6,5	6,3
75 ans et plus	1,4	2,1	4,3	2,6	1,8	1,3	2,1	1,7
Femmes	54,3	55,2	50,5	55,3	55,4	54,3	56,0	54,2
De 18 à 24 ans	1,7	1,1	1,7	0,5	1,3	1,6	1,0	0,9
De 25 à 34 ans	10,2	8,9	9,0	8,9	9,2	8,2	8,0	10,2
De 35 à 44 ans	12,8	12,4	10,5	12,2	12,7	9,9	12,3	13,3
De 45 à 54 ans	13,9	14,2	12,6	13,5	14,7	15,1	15,0	12,2
De 55 à 64 ans	8,8	9,9	6,4	10,7	9,7	11,2	10,3	9,4
De 65 à 74 ans	5,0	5,7	7,1	6,2	5,1	5,6	6,1	5,5
75 ans et plus	1,9	3,0	3,1	3,4	2,6	2,6	3,3	2,8

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)}

(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hautes-Alpes	Var	Vaucluse
Locataires	74,5	74,2	73,2	73,2	74,5	78,1	74,9	73,3
Propriétaires accédants	7,9	6,4	7,5	6,7	5,4	4,9	7,2	7,5
Propriétaires	3,6	3,1	4,3	2,7	2,9	4,0	3,3	3,3
Hébergés et occupants à titre gratuit	11,3	13,1	11,8	13,2	13,7	11,7	11,8	13,7
Autres	2,6	3,3	3,2	4,2	3,6	1,2	2,8	2,2

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

Source : Banque de France.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Caractéristiques professionnelles

(en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR	Alpes-de- Haute- Provence	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Hautes- Alpes	Var	Vaucluse
Situation professionnelle								
Actifs	60,5	56,1	53,1	60,1	55,5	50,0	54,4	56,3
Salariés en CDI ^{a)}	27,5	27,4	21,9	31,4	27,6	20,7	26,3	23,7
Salariés en CDD ^{a)}	5,1	4,9	5,7	5,5	4,5	7,6	4,5	4,9
Salariés intérimaires	2,4	1,5	1,9	1,6	1,8	1,0	1,3	1,2
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,3
Chômeurs	25,0	21,9	23,6	21,1	21,3	20,7	21,8	26,3
Inactifs	39,5	43,9	46,9	39,9	44,5	50,0	45,6	43,7
Sans profession	12,8	12,9	7,9	11,5	14,3	14,8	11,8	13,9
Retraités	15,9	19,3	24,3	19,6	17,9	19,1	21,1	18,3
Élèves ou étudiants	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Congé maladie longue durée	4,0	4,7	3,1	3,7	5,1	4,9	5,2	4,9
Congé parental	0,8	0,6	1,2	0,5	0,5	1,3	0,8	0,7
Invalides	5,7	6,1	10,0	4,4	6,3	9,5	6,6	5,7
Professions et catégories socioprofessionnelles^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,5	0,8	1,4	0,4	0,9	0,3	1,0	0,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	1,2	1,0	1,5	1,4	1,0	0,8	0,9
Professions intermédiaires	3,1	3,5	1,7	2,9	4,5	2,6	2,8	2,8
Employés	31,5	33,1	47,9	39,5	31,5	27,0	31,0	27,8
Ouvriers	21,4	14,2	14,5	12,6	14,5	15,8	13,2	18,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,4	17,7	16,2	18,2	16,2	19,1	20,1	17,3
Autres personnes sans activité professionnelle	27,8	29,5	17,4	24,8	31,1	34,2	31,1	32,0

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Hautes-Alpes	Var	Vaucluse
Structure des ressources^{a)}								
Revenus d'activité	53,7	52,9	47,7	57,0	53,1	50,5	50,6	50,3
Pensions	18,9	22,1	29,1	20,9	20,7	24,7	24,7	21,4
Revenus du patrimoine	0,3	0,5	0,8	0,4	0,6	1,0	0,5	0,4
Prestations familiales et de logement	12,9	11,3	11,5	8,9	12,4	10,8	10,7	13,6
Minima sociaux	11,1	10,1	8,6	9,0	10,3	10,5	10,3	11,6
Autres ressources	3,1	3,1	2,4	3,7	2,9	2,5	3,1	2,7
Niveau des ressources mensuelles nettes^{b)}								
Ressources (R) < 1 148 euros	32,9	34,0	34,7	31,2	35,4	41,1	32,6	35,6
1 148 euros ≤ R < 1 468 euros	19,0	18,9	20,0	19,7	18,6	18,3	19,1	18,1
1 468 euros ≤ R < 1 779 euros	15,5	15,3	12,6	14,7	15,1	15,9	15,2	18,0
1 779 euros ≤ R < 2 129 euros	12,4	12,6	12,9	13,2	12,2	11,8	13,5	11,0
2 129 euros ≤ R < 2 519 euros	8,7	8,0	8,8	8,8	7,8	3,3	7,7	8,9
2 519 euros ≤ R < 2 945 euros	5,5	5,3	5,6	5,9	5,3	4,1	4,9	4,5
2 945 euros ≤ R < 3 453 euros	3,4	3,2	3,2	3,0	3,1	3,3	3,6	2,7
3 453 euros ≤ R < 4 120 euros	1,7	1,7	1,2	2,0	1,6	1,2	2,4	0,7
4 120 euros ≤ R < 5 271 euros	0,8	0,8	0,3	1,1	0,8	0,8	0,9	0,4
R ≥ 5 271 euros	0,2	0,2	0,6	0,4	0,2	0,4	0,0	0,1
Patrimoine immobilier et financier^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	82,5	84,5	79,8	84,9	86,1	85,0	82,4	83,6
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,4	1,7	1,4	1,6	1,6	2,4	1,9	2,2
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,6	2,0	1,5	1,6	1,2	1,6	1,7
P ≥ 50 000 euros	13,6	12,1	16,7	12,0	10,7	11,3	14,1	12,6
Capacité de remboursement^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	48,9	50,3	48,4	47,8	51,3	52,6	50,0	52,0
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,1	30,3	29,9	28,5	27,9	29,1	29,7
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,0	7,9	8,6	7,5	7,5	12,6	8,5	8,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,3	10,4	11,2	10,5	9,9	9,7	10,9	10,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	10,9	10,8	10,4	11,8	11,1	5,7	9,6	10,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	11,0	10,3	12,7	9,9	10,2	10,9	10,1	11,5
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,8	7,5	6,3	9,0	7,6	5,3	7,6	5,0
CAR ≥ 1 500 euros	2,9	2,8	2,3	3,5	2,4	3,2	3,2	1,8

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Ressources mensuelles des ménages surendettés après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation – en % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3| Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	384 851 213	9 952	48 043	70,4	86,9	15 738	4,0
Dettes immobilières	168 274 368	1 329	2 182	30,8	11,6	107 562	1,0
Prêts immobiliers	150 550 585	1 129	1 842	27,5	9,9	115 340	1,0
Arriérés	1 106 555	54	65	0,2	0,5	4 831	1,0
Solde après vente de la résidence principale	16 617 228	217	275	3,0	1,9	57 738	1,0
Dettes à la consommation	207 162 231	9 158	39 366	37,9	80,0	13 788	3,0
Crédits renouvelables	96 272 641	8 031	26 089	17,6	70,1	6 684	2,0
Prêts personnels	99 187 270	5 705	11 810	18,1	49,8	10 703	1,0
Crédits affectés/LOA	11 702 320	1 201	1 467	2,1	10,5	6 252	1,0
Microcrédits et prêts sur gage	211 104	82	94	0,0	0,7	1 944	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	9 203 509	5 093	6 401	1,7	44,5	908	1,0
Dettes de charges courantes	68 982 637	8 927	30 563	12,6	78,0	3 519	3,0
Dettes de logement	33 430 024	5 460	6 584	6,1	47,7	3 244	1,0
Loyer et charges locatives	28 939 460	4 846	5 663	5,3	42,3	3 155	1,0
Charges de copropriété	2 986 993	522	547	0,5	4,6	3 354	1,0
Frais de maison de retraite/ frais de maison spécialisée	971 814	96	102	0,2	0,8	5 597	1,0
Dépôts de garantie	531 757	259	272	0,1	2,3	800	1,0
Dettes d'énergie et de communication	5 766 897	4 884	8 966	1,1	42,7	717	1,0
Électricité, gaz, chauffage	3 313 248	3 423	4 390	0,6	29,9	613	1,0
Eau	1 567 400	1 909	2 166	0,3	16,7	476	1,0
Téléphonie, Internet	886 250	1 807	2 410	0,2	15,8	276	1,0
Dettes de transport	22 815	124	130	0,0	1,1	105	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 326 037	3 030	4 617	0,4	26,5	453	1,0
Dettes d'assurance	1 685 789	2 481	3 499	0,3	21,7	384	1,0
Dettes de mutuelle	640 247	974	1 118	0,1	8,5	393	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 415 707	2 170	3 277	0,4	19,0	330	1,0
Dettes de santé	1 701 000	1 511	2 139	0,3	13,2	232	1,0
Dettes d'éducation et frais de garde	714 707	916	1 138	0,1	8,0	371	1,0
Dettes alimentaires	1 542 420	282	300	0,3	2,5	2 265	1,0
Dettes fiscales	23 478 738	4 422	6 688	4,3	38,6	1 212	1,0
Impôt sur le revenu	17 245 915	1 791	2 038	3,2	15,6	1 854	1,0
Taxe d'habitation	3 759 266	3 335	3 721	0,7	29,1	704	1,0
Taxe foncière	1 787 688	760	870	0,3	6,6	1 417	1,0
Dettes fiscales indirectes	685 870	53	59	0,1	0,5	1 607	1,0
Autres dettes	93 168 254	6 163	13 161	17,0	53,8	2 107	2,0
Dettes diverses	53 171 382	3 140	5 451	9,7	27,4	1 719	1,0
Huissier, avocat, prêt de la famille (...)	18 631 837	2 840	4 768	3,4	24,8	1 327	1,0
Dettes auprès d'une caution	6 243 154	73	87	1,1	0,6	31 671	1,0
Dettes en tant que caution	28 296 391	382	596	5,2	3,3	26 479	1,0
Dettes sociales	15 640 384	3 160	4 655	2,9	27,6	1 392	1,0
Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)	3 154 469	1 961	2 577	0,6	17,1	563	1,0
Employeur et comité d'entreprise	1 743 175	319	361	0,3	2,8	1 646	1,0
Pôle emploi, sécurité sociale, caisses de retraite (...)	6 379 466	944	1 031	1,2	8,2	2 231	1,0
Dettes sur fraude à la sécurité sociale	4 363 275	456	686	0,8	4,0	4 689	1,0
Dettes professionnelles	4 783 613	135	188	0,9	1,2	6 509	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	19 572 875	2 085	2 867	3,6	18,2	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	378 727 735	11 406	89 585	69,2	99,6	18 561	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	517 004 148	11 426	87 713	94,5	99,8	19 768	7,0
Endettement global	547 002 104	11 449	91 767	100,0	100,0	20 660	7,0

Source : Banque de France.

ANNEXES

Annexe 1 | Nomenclature de l'endettement, définitions et précisions méthodologiques concernant les dettes et les situations de surendettement

Dettes financières

- Dettes immobilières
 - Prêts immobiliers
 - Arriérés
 - Solde après vente de la résidence principale
- Dettes à la consommation
 - Crédits renouvelables
 - Prêts personnels
 - Crédits affectés/LOA
- Microcrédit et prêts sur gage
- Autres dettes financières (découverts et dépassements)
 - Autres dettes bancaires et solde débiteur

Dettes de charges courantes

- Dettes de logement
 - Loyer et charges locatives
 - Charges de copropriété
 - Frais de maison de retraite, frais de maison spécialisée
 - Dépôts de garantie
- Dettes d'énergie et de communication
 - Électricité, gaz, chauffage
 - Eau
 - Téléphonie, Internet
- Dettes de transport
- Dettes d'assurance et de mutuelle
 - Dettes d'assurance
 - Dettes de mutuelle
- Dettes de santé et d'éducation
 - Dettes de santé : frais médicaux, forfaits hospitaliers
 - Dettes d'éducation : frais de garde d'enfant, frais de scolarité et d'étude, cantine scolaire

- Dettes alimentaires
 - Pensions alimentaires, etc.
- Dettes fiscales
 - Impôt sur le revenu
 - Taxe d'habitation
 - Taxe foncière
 - Dettes fiscales indirectes

Autres dettes

- Dettes diverses
 - Frais d'huissier, d'avocat, emprunts auprès de la famille, dommages et intérêts civils, autres dettes diverses
 - Dettes auprès d'une caution : dettes auprès d'une caution personne physique, dettes bancaires ou non bancaires auprès d'une caution personne morale
 - Dettes en tant que caution : dettes du débiteur en tant que caution, débiteur caution actionnée pour une dette professionnelle, débiteur caution actionnée pour une dette non professionnelle
- Dettes sociales
 - Organismes d'aide sociale (CAF, FSL, etc.)
 - Employeur et comité d'entreprise
 - Dettes vis-à-vis de Pôle emploi, de la sécurité sociale et de caisses de retraite
 - Dettes sur fraude à la sécurité sociale
- Dettes professionnelles
 - Organismes sociaux, dettes fiscales professionnelles, autres dettes professionnelles, microcrédit professionnel bancaire, microcrédit professionnel non bancaire, dettes fiscales directes, dettes fiscales indirectes
- Dettes pénales et réparations pécuniaires
 - Dettes pénales, condamnations pénales, amendes, réparations pécuniaires

Autres précisions méthodologiques

Budget de vie courante : dans le cadre du traitement du surendettement, les commissions établissent pour chaque ménage un budget mensuel de vie courante ou « reste à vivre » qui intègre le montant des dépenses de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité, de garde et de déplacements professionnels, ainsi que les frais de santé. Si certaines dépenses sont appréciées pour leur montant réel, les autres font l'objet d'une évaluation forfaitaire qui se décompose en forfaits de base (alimentation, habillement, hygiène, couverture complémentaire de santé et frais de transport), d'habitation et de chauffage.

Capacité de remboursement : la capacité de remboursement d'un ménage surendetté, calculée sur une base mensuelle, est la différence entre ses ressources nettes et son « budget de vie courante ». Elle est déterminée selon les modalités décrites dans la circulaire ministérielle du 22 juillet 2014 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Dettes non éligibles au traitement du surendettement des particuliers : selon le Code de la consommation, livre VII, *Traitements des situations de surendettement*, certaines dettes sont exclues du champ d'application de la loi sur le surendettement des particuliers et ne peuvent faire l'objet d'une remise, d'un rééchelonnement ou d'un effacement. Cela concerne :

- les dettes qui relèvent des procédures instituées par le livre VI du Code de commerce (article L. 711-3), c'est-à-dire l'ensemble des dettes professionnelles ;
- les dettes alimentaires (article L. 711-4) ;
- les réparations pécuniaires allouées aux victimes dans le cadre d'une condamnation pénale (article L. 711-4) ;
- les dettes ayant pour origine des manœuvres frauduleuses commises au préjudice des organismes de protection sociale (article L. 711-4) ;
- les amendes prononcées dans le cadre d'une condamnation pénale (article L. 711-4) ;
- les dettes issues de prêts sur gage souscrits auprès des caisses de crédit municipal (article L. 711-5).

- Les dettes dont le montant a été payé en lieu et place du débiteur par la caution ou le coobligé, personnes physiques (article L. 742-22).

Encours des dettes : l'encours des dettes est calculé par agrégation des dettes individuelles de toutes les situations de surendettement, classées en différentes catégories.

Endettement médian : pour une catégorie de dettes, l'endettement médian est la valeur qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales, la première comprenant les dossiers dont le montant de dettes cumulées de la catégorie est inférieur ou égal à la médiane, la seconde les dossiers dont le montant de dettes cumulées de la catégorie est supérieur ou égal au montant médian.

Endettement moyen : l'endettement moyen est le rapport entre l'encours total d'une catégorie de dettes et le nombre de situations comportant au moins une dette de cette catégorie.

Nombre de dettes : pour chaque catégorie de dettes, le nombre de dettes correspond au nombre de lignes de dettes recensées dans l'ensemble des situations de surendettement recevables. Une situation peut comprendre plusieurs dettes relevant de la même catégorie.

Nombre de situations recevables : pour chaque catégorie de dettes, le nombre de situations recevables correspond au nombre de situations dans lesquelles au moins une dette de la catégorie concernée est présente.

Nombre médian de dettes par situation : pour une catégorie de dettes, le nombre médian de dettes est le nombre qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales, la première comprenant les dossiers dont le nombre de dettes de la catégorie est inférieur ou égal au nombre médian, la seconde les dossiers dont le nombre de dettes de la catégorie est supérieur ou égal au nombre médian. Lorsque pour une catégorie de dettes, plus de la moitié des dossiers concernés ne comportent qu'une seule dette, le nombre médian de dettes est 1.

Part dans l'endettement global : pour une catégorie de dettes, la part dans l'endettement global s'obtient en divisant l'encours des dettes de la catégorie concernée par l'encours total des dettes.

Part des situations concernées : la part des situations concernées est calculée en divisant le nombre de situations de surendettement contenant au moins une dette de la catégorie visée par le nombre total de situations recevables.

Primodépôt/redépôt : les dépôts de dossiers de surendettement sont constitués de primodépôts et de redépôts. On considère qu'il y a redépôt d'un dossier de surendettement lorsqu'un débiteur principal, identifié par son numéro de dossier dans l'application de traitement du surendettement de la Banque de France, a déjà soumis une ou plusieurs fois sa situation, en tant que débiteur principal, au secrétariat d'une commission de surendettement au cours des mois ou années précédentes. Quand ce n'est pas le cas, les dossiers sont considérés comme des primodépôts.

Taux d'effacement des dettes : pour une catégorie de dettes, le taux d'effacement correspond à la totalité du montant effacé rapportée à la dette globale de la catégorie considérée dans l'ensemble des dossiers clos. Le taux d'effacement global est le rapport du montant effacé à la totalité des dettes enregistrées dans les dossiers clos.

Précisions relatives à la procédure de traitement du surendettement

Mesures imposées (MI) : prises dans le cadre de la procédure de traitement du surendettement, les mesures imposées par la commission se décomposent en mesures pérennes, constituées d'un réaménagement de la dette (par étalement des paiements, réduction des intérêts et, parfois, par effacement partiel de la dette) assorti d'un échéancier, et mesures d'attente. Ces dernières sont elles-mêmes constituées des suspensions d'exigibilité de créances (ou SEC – voir définition de ce terme) et des autres mesures d'attente, qui incluent un réaménagement partiel des dettes sur une période de temps limitée.

Moratoire : un moratoire est une mesure, liée à la phase de conciliation, prévoyant le gel du remboursement des dettes déclarées au dossier de surendettement sur une durée maximale de 24 mois.

Plan : un plan, dit aussi plan conventionnel ou amiable, signé par le président de la commission, est un contrat passé entre le déposant et ses créanciers après une phase de conciliation. Un plan est qualifié de pérenne lorsqu'il prévoit le remboursement des dettes, à plus ou moins long terme. On parle de plan d'attente quand la commission décide de donner du temps au débiteur pour améliorer sa situation financière considérée comme temporairement dégradée ou pour vendre le bien immobilier qu'il possède. Les plans d'attente se décomposent en plans d'attente sans règlement (moratoires) et plans d'attente avec règlement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la procédure de conciliation est réservée aux dossiers comportant un bien immobilier et exclut la possibilité d'effacer les dettes.

Procédure de rétablissement personnel (PRP) avec liquidation judiciaire : similaire dans son principe au rétablissement personnel (voir définition ci-dessous), cette procédure concerne les débiteurs qui possèdent un patrimoine. La commission saisit le juge d'instance – qui doit procéder à la vente des biens et au dédommagement des créanciers avec le fruit de la vente – avant de procéder à l'effacement des dettes restantes.

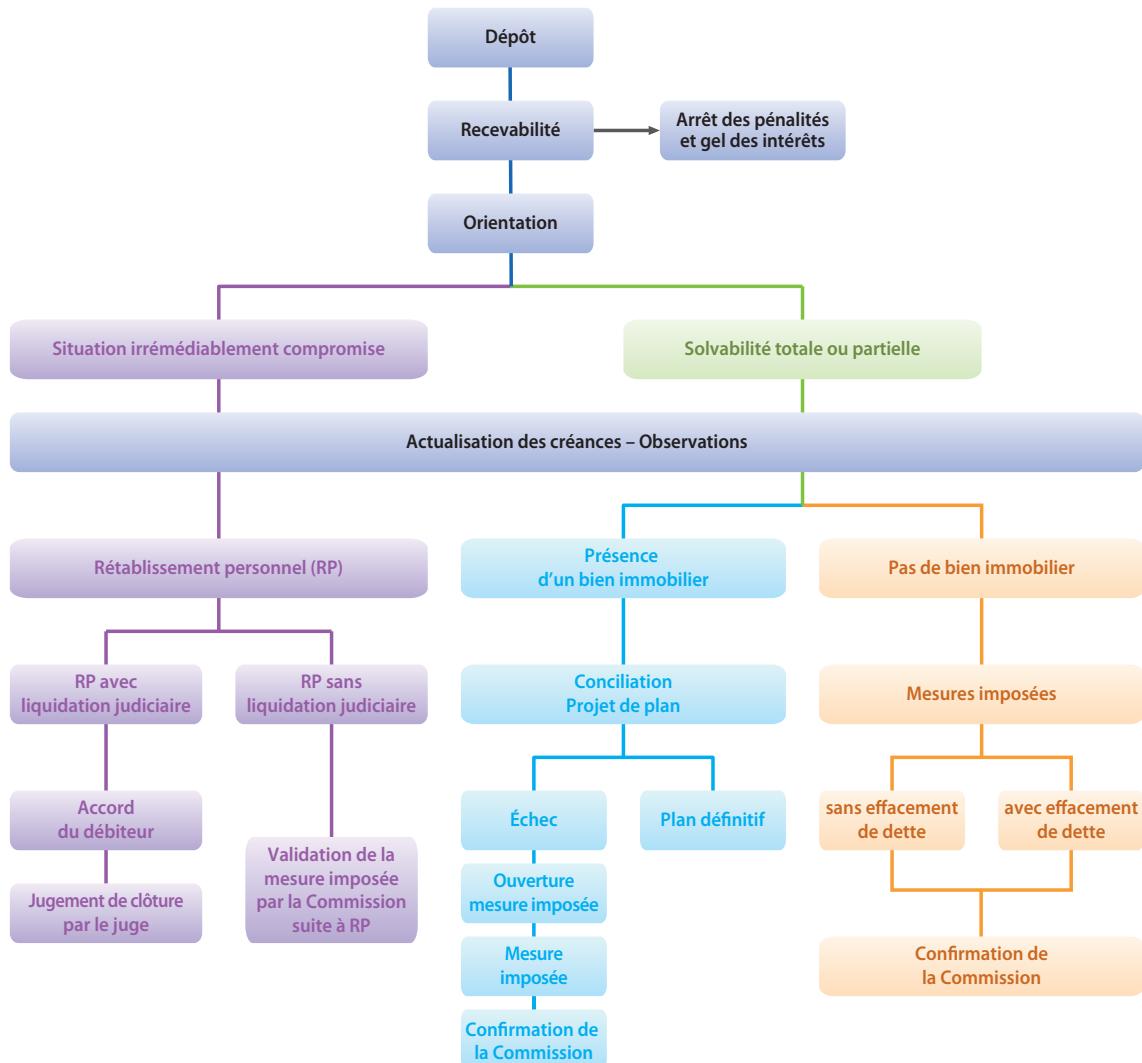
Rétablissement personnel (RP) : le rétablissement personnel permet l'effacement de toutes les dettes d'une personne surendettée dont la situation financière est tellement dégradée qu'aucun plan de redressement n'est envisageable, à l'exception des dettes visées aux articles L. 711-3 et L. 711-4 du Code de la consommation, livre VII, *Traitement des situations de surendettement*, et de celles mentionnées aux articles L. 711-5 et L. 742-22. Cette procédure est engagée à l'initiative de la commission de surendettement avec l'accord du débiteur. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle est imposée par la commission et n'est plus soumise à l'homologation du juge d'instance.

Suspension d'exigibilité des créances (SEC) : la mise en place d'une SEC dans le cadre de la procédure de traitement du surendettement, à l'initiative de la commission ou du débiteur, suspend temporairement le paiement des dettes et arriérés par le débiteur. Au terme de la période de suspension, d'une durée maximale de 24 mois, le débiteur peut déposer un nouveau dossier auprès de la commission s'il estime n'être toujours pas en mesure de faire face à son endettement.

Corrections statistiques de l'endettement

Les données d'endettement reprises dans ce rapport proviennent de documents justificatifs joints aux dossiers de surendettement, et saisies dans l'application de traitement du surendettement ou enregistrées via des protocoles d'échanges de données numérisées (système d'échange de données informatisé – EDI – et portail du surendettement). Tout le long de l'année, elles sont contrôlées et, le cas échéant, corrigées dans la base de données, dans le cadre de la fiabilisation de la collecte. Outre ces modifications, les dettes ont été soumises début janvier 2020 à un programme de détection automatique des montants aberrants et des doubles comptes. Après vérification, les cas détectés ont été supprimés ou ont donné lieu à des corrections s'intercalant entre les données figurant dans la base et les données agrégées finalement publiées. Au total, les corrections ont porté sur 5 472 dettes, 2 253 dossiers, dont 37 ont été supprimés, et ont contribué à réduire de 67 millions d'euros (1,1 %) l'endettement global des ménages surendettés en 2019.

Annexe 2 | Schéma de la procédure de traitement du surendettement en 2019



Annexe 3 | Professions et catégories socioprofessionnelles

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (42 postes) ;
- les professions (486 postes).

La nomenclature actuelle (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.

La base d'étude pour la répartition des surendettés par PCS est de 164 098 surendettés (débiteurs et codébiteurs). Les personnes au chômage sont réparties dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernière situation professionnelle, tandis que les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont enregistrés dans une CSP spécifique.

Les « agriculteurs exploitants » regroupent les PCS :

- 11 : Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : Agriculteurs sur grande exploitation

Les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » regroupent les PCS :

- 21 : Artisans
- 22 : Commerçants et assimilés
- 23 : Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus

Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » regroupent les PCS :

- 31 : Professions libérales et assimilées
- 33 : Cadres de la fonction publique
- 34 : Professeurs, professions scientifiques
- 35 : Professions de l'information,
des arts et des spectacles
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Les « professions intermédiaires » regroupent les PCS :

- 42 : Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 : Professions intermédiaires de la santé
et du travail social
- 44 : Clergé, religieux
- 45 : Professions intermédiaires administratives
de la fonction publique
- 46 : Professions intermédiaires administratives
et commerciales des entreprises
- 47 : Techniciens
- 48 : Contremaîtres, agents de maîtrise

Les « employés » regroupent les PCS :

- 52 : Employés civils et agents de service
de la fonction publique
- 53 : Policiers et militaires
- 54 : Employés administratifs d'entreprise
- 55 : Employés de commerce
- 56 : Personnels des services directs aux particuliers

Les « ouvriers » regroupent les PCS :

- 62 : Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : Chauffeurs
- 65 : Ouvriers qualifiés de la manutention,
du magasinage et des transports
- 67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 : Ouvriers agricoles

Les « retraités » regroupent les PCS :

- 71 : Anciens agriculteurs exploitants
- 72 : Anciens artisans, commerçants,
chefs d'entreprise
- 74 : Anciens cadres
- 75 : Anciennes professions intermédiaires
- 77 : Anciens employés
- 78 : Anciens ouvriers

**Les « autres personnes sans activité
professionnelle » regroupent les PCS :**

- 81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 : Militaires du contingent
- 84 : Élèves, étudiants
- 85 : Personnes diverses sans activité professionnelle,
de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 : Personnes diverses sans activité professionnelle,
de 60 ans et plus (sauf retraités)

Annexe 4 | Populations statistiques étudiées dans le cadre de la typologique du surendettement

Indicateur	Champ 1	Champ 2	Champ 3	Nombre
Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions pour 100 000 habitants	Dossiers déposés en 2019			143 080
Répartition des ménages en fonction du nombre de personnes à charge	Dossiers recevables en 2019	Ménages		135 014
Répartition des ménages en fonction du nombre d'enfants à charge	Dossiers recevables en 2019	Ménages		135 014
Répartition des ménages selon la structure familiale	Dossiers recevables en 2019	Ménages		135 014
Répartition des personnes surendettées par sexe et par âge	Dossiers recevables en 2019	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	164 098
Situation au regard du logement	Dossiers recevables en 2019	Débiteurs principaux		135 014
Situation professionnelle des personnes surendettées	Dossiers recevables en 2019	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	164 098
Professions et catégories socioprofessionnelles des personnes surendettées	Dossiers recevables en 2019	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	164 098
Structure des ressources	Dossiers recevables en 2019	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		134 118
Niveau des ressources mensuelles nettes	Dossiers recevables en 2019	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		134 118
Patrimoine immobilier et financier	Dossiers recevables en 2019	Ménages		135 014
Capacité de remboursement	Dossiers recevables en 2019	Ménages		135 014
Taux de pauvreté monétaire en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2019	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues	Débiteurs, codébiteurs et autres personnes composant les ménages	279 131
Proportion de personnes ayant des ressources nettes inférieures au RSA en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2019	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues	Débiteurs, codébiteurs et autres personnes composant les ménages	279 131
Proportion de ménages ayant des ressources nettes constituées à plus de 50 % de minima sociaux en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2019	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		134 118
Endettement	Dossiers recevables en 2019 à l'exception de ceux comportant des dettes identiques à celles d'un autre dossier			134 865
Effacements de dettes	Dossiers clos			147 440

a) Un tiers non déposant est une personne adulte faisant partie du même ménage que le débiteur, qui n'est pas codébitrice et dont les ressources sont prises en compte pour le calcul des charges du ménage. Lorsque les ressources du tiers non déposant sont inconnues, sa contribution aux charges communes du ménage est fixée forfaitairement à 50 %.

Source : Banque de France.

Annexe 5 | Définitions et modalités de calcul des indicateurs statistiques utilisés dans la typologie du surendettement

Décisions judiciaires d'expulsion du logement pour impayé de loyer – ministère de la Justice

Ces décisions de justice interviennent à un stade précis de la procédure entamée par un bailleur à l'encontre de son locataire : après le commandement de payer par voie d'huissier et l'assignation à comparaître devant le juge d'instance, et avant le commandement de quitter les lieux et l'expulsion, lorsqu'elle a effectivement lieu. Chaque année, le nombre d'expulsions avec le concours de la force publique est très inférieur au nombre de décisions judiciaires d'expulsion du logement (en 2018, par exemple, il y a eu 16 000 expulsions pour 116 000 décisions d'expulsion).

Famille

Une famille est un ménage ou une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple avec enfant(s) ;
- soit d'un adulte et de son ou ses enfants appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Illettrisme – définition de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Ménage

Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Niveau de vie – définition Insee

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc semblable pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Part de la population couverte par le RSA

La part de la population couverte par le RSA est calculée en divisant le nombre de personnes couvertes par la prestation au 31 décembre 2018 (allocataires, conjoints et personnes à charge) par l'ensemble de la population de la région ou du département concerné (selon les estimations de population de l'Insee au 1^{er} janvier 2019).

Revenu disponible des ménages par habitant – définition Insee

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

En 2015, d'après les comptes régionaux des ménages établis par l'Insee, le revenu disponible des ménages par habitant s'élevait à 20 485 euros en France métropolitaine, avec des extrêmes de 17 794 euros dans les Hauts-de-France et de 24 190 euros en Île-de-France.

Revenu de solidarité active (RSA) – définition Insee et Cnaf

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, s'est

substitué au revenu minimum d'insertion (RMI, créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Toute personne de plus de 25 ans ou qui a au moins un enfant à charge ou à naître y est éligible. Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu forfaitaire garanti, dont le montant dépend de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge.

La population couverte par le RSA se compose :

- des bénéficiaires du RSA qui n'ont pas de revenus d'activité et qui reçoivent chaque mois un montant égal à la différence entre le forfait mensuel et les ressources initiales du foyer (allocations logement, allocations familiales, indemnités chômage, etc.);
- des bénéficiaires du RSA qui ont de faibles revenus d'activité et qui reçoivent chaque mois un montant égal à la somme de 62% des revenus d'activité du foyer et de la différence entre le forfait mensuel et les autres ressources initiales du foyer (allocations logement, allocations familiales, indemnités chômage, etc.). Dans ce cas, les bénéficiaires peuvent également prétendre à une prime d'activité.

Depuis le 1^{er} avril 2019, les montants forfaitaires mensuels du RSA sont les suivants :

- personne seule sans enfant : 559,74 euros ;
- personne seule avec un enfant : 839,62 euros ;
- personne seule avec deux enfants : 1 007,55 euros ;
- par enfant supplémentaire : 223,89 euros ;
- couple sans enfant : 839,62 euros ;
- couple avec un enfant : 1 007,55 euros ;
- couple avec deux enfants : 1 175,47 euros ;
- par enfant supplémentaire : 223,89 euros.

Taux de chômage localisé – définition Insee

Le taux de chômage, calculé par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT), est le pourcentage de chômeurs dans la population active (composée des actifs occupés et des chômeurs).

Taux d'illettrisme

Le taux d'illettrisme présenté dans la typologie du surendettement correspond à la proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'illettrisme parmi ceux qui ont suivi la Journée défense et citoyenneté au cours de l'année 2015. En France métropolitaine, le taux d'illettrisme est de 3,6% ; il est également disponible par région, avec des taux allant de 2,8% en Bretagne à 5,1% dans les Hauts-de-France.

Taux de pauvreté monétaire – définition Insee

Le taux de pauvreté porte ici sur des ménages fiscaux (hors personnes vivant en communauté et sans-abris) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (vivant dans des ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (exprimé en euros), dénommé seuil de pauvreté.

L'Insee, comme Eurostat et les instituts statistiques d'autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On priviliege en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian. La France priviliege également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40%, 50% ou 70%), conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure des inégalités.

En 2017 selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de 20 820 euros, soit 1 735 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 041 euros mensuels en 2017. 8,9 millions de personnes, soit 14,1 % de la population, vivent en dessous de ce seuil.

Annexe 6 | Tableaux régionaux par thème

Tableau 1
Situation matrimoniale
(en % du nombre de personnes surendettées – débiteurs et conjoints éventuels, codébiteurs ou non)

	Couples (mariés, passés, en union libre)	Divorcés/ Séparés	Célibataires	Veufs(ves)
Auvergne-Rhône-Alpes	46,1	29,7	19,8	4,4
Bourgogne-Franche-Comté	47,3	30,2	17,6	5,0
Bretagne	44,4	30,7	20,1	4,9
Centre-Val de Loire	46,9	28,0	19,9	5,2
Corse	41,8	26,8	25,5	5,9
Grand Est	48,4	27,5	19,5	4,5
Hauts-de-France	52,7	25,2	17,0	5,1
Île-de-France	46,1	26,0	24,0	3,9
Normandie	48,5	27,2	19,1	5,1
Nouvelle-Aquitaine	45,4	29,2	20,0	5,3
Occitanie	43,3	29,6	22,3	4,8
Pays de la Loire	47,6	29,7	18,6	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43,3	29,7	21,8	5,1
France métropolitaine	47,0	28,1	20,2	4,7

Source : Banque de France.

Tableau 2
Nombre de personnes à charge
(en % du nombre de substitutions de surendettement recevables)

	0	1	2	3	4 et plus
Auvergne-Rhône-Alpes	59,3	16,9	13,5	6,7	3,5
Bourgogne-Franche-Comté	61,0	17,1	12,6	6,0	3,2
Bretagne	60,7	16,9	13,5	6,1	2,8
Centre-Val de Loire	59,6	16,8	13,1	6,8	3,6
Corse	62,7	17,1	14,0	4,1	2,1
Grand Est	57,3	18,0	14,0	6,7	4,0
Hauts-de-France	54,5	18,2	14,7	8,1	4,5
Île-de-France	53,5	18,2	15,2	8,5	4,6
Normandie	56,4	18,2	14,7	7,1	3,7
Nouvelle-Aquitaine	61,2	17,5	13,1	5,4	2,8
Occitanie	60,4	18,2	12,4	6,2	2,8
Pays de la Loire	59,2	16,6	13,3	7,1	3,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,1	16,7	12,7	5,7	2,7
France métropolitaine	58,1	17,6	13,8	6,9	3,6

Source : Banque de France.

Tableau 3
Structure familiale des ménages
(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfant	Familles monoparentales	dont hommes seuls	dont femmes seules	Couples avec enfant(s)	Autres ménages sans famille^{a)}
Auvergne-Rhône-Alpes	28,4	21,5	10,2	20,0	1,9	18,1	17,9	2,1
Bourgogne-Franche-Comté	28,6	21,5	11,4	18,9	2,0	16,9	18,0	1,6
Bretagne	30,8	21,0	9,6	19,5	2,1	17,4	17,3	1,9
Centre-Val de Loire	27,4	22,1	11,0	19,7	2,0	17,7	18,0	1,9
Corse	23,9	26,8	12,4	22,5	1,4	21,0	12,8	1,6
Grand Est	26,8	20,2	10,9	20,8	2,5	18,4	19,4	1,8
Hauts-de-France	25,0	18,8	11,6	20,3	2,1	18,2	22,4	2,0
Île-de-France	22,3	22,7	9,0	24,8	2,1	22,7	18,3	2,9
Normandie	26,1	19,8	11,3	22,0	2,5	19,5	18,8	1,9
Nouvelle-Aquitaine	27,2	23,8	10,8	19,5	2,2	17,3	17,0	1,7
Occitanie	27,9	23,1	10,2	21,2	2,2	19,0	15,7	2,0
Pays de la Loire	29,2	19,5	11,3	20,0	2,4	17,6	18,3	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27,2	24,9	10,5	20,1	1,8	18,3	15,4	1,9
France métropolitaine	26,6	21,7	10,6	20,9	2,1	18,7	18,2	2,1

^{a)}Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Source : Banque de France.

Tableau 4
Répartition par âge et par sexe
(en % du nombre de personnes surendettées – débiteurs et codébiteurs)

	18-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		75 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Auvergne-Rhône-Alpes	1,0	1,7	7,7	10,5	11,2	12,5	12,2	13,7	8,8	8,6	4,4	4,5	1,4	1,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,1	1,9	7,3	9,9	10,6	12,3	13,4	13,3	8,5	8,2	4,6	5,1	1,5	2,2
Bretagne	1,0	1,8	7,9	10,2	12,1	12,1	13,4	13,6	7,9	7,8	4,5	4,8	1,1	1,7
Centre-Val de Loire	0,9	2,1	7,3	10,5	11,0	12,4	12,9	13,5	8,4	8,8	4,1	4,9	1,2	2,0
Corse	0,9	0,3	4,6	7,2	9,4	15,9	12,3	13,0	7,4	11,3	5,1	6,8	2,2	3,6
Grand Est	1,0	1,7	7,8	11,1	11,2	12,3	12,9	13,8	8,8	7,9	4,1	4,4	1,1	1,7
Hauts-de-France	1,1	2,3	8,5	11,3	11,6	12,7	12,1	13,2	8,4	8,1	3,7	4,6	0,9	1,5
Île-de-France	0,3	0,8	4,8	9,6	10,6	15,2	11,9	15,6	9,0	10,5	4,6	4,4	1,2	1,5
Normandie	1,1	2,0	8,3	11,0	10,9	12,7	12,3	13,2	8,2	8,1	4,3	5,1	1,1	1,8
Nouvelle-Aquitaine	1,0	1,9	7,2	9,6	10,4	11,8	11,9	13,8	8,2	9,2	4,9	5,7	1,8	2,6
Occitanie	0,8	1,6	6,4	9,6	10,2	12,2	12,2	14,3	8,6	8,9	5,4	5,8	1,8	2,2
Pays de la Loire	1,1	1,9	7,4	10,4	12,0	12,7	13,0	12,5	8,5	8,1	4,5	4,7	1,4	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,5	1,1	5,6	8,9	9,9	12,4	11,6	14,2	9,2	9,9	5,7	5,7	2,1	3,0
France métropolitaine	0,9	1,7	7,1	10,2	10,9	12,8	12,3	13,9	8,6	8,8	4,5	5,0	1,4	1,9

Source : Banque de France.

Tableau 5
Situation au regard du logement^{a)}
(en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Locataires	Propriétaires accédants	Propriétaires	Hébergés et occupants à titre gratuit	Autres^{b)}
Auvergne-Rhône-Alpes	75,8	6,5	3,6	11,6	2,6
Bourgogne-Franche-Comté	70,7	10,2	5,1	11,6	2,3
Bretagne	74,6	9,2	3,6	10,7	1,9
Centre-Val de Loire	70,1	11,4	4,7	11,2	2,7
Corse	75,5	5,4	5,6	11,5	2,1
Grand Est	73,6	8,6	3,6	12,0	2,2
Hauts-de-France	76,3	7,4	3,4	10,6	2,2
Île-de-France	77,1	6,4	2,3	10,9	3,2
Normandie	75,8	7,7	3,7	10,6	2,2
Nouvelle-Aquitaine	71,4	9,4	5,2	11,4	2,6
Occitanie	73,7	7,7	3,6	12,0	2,9
Pays de la Loire	75,3	9,3	3,5	9,4	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	74,2	6,4	3,1	13,1	3,3
France métropolitaine	74,5	7,9	3,6	11,3	2,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (monastère, prison, caserne, résidence scolaire ou universitaire, maison de retraite) et individus vivant hors logement (habitation mobile, mariniers, sans-abris).

Source : Banque de France.

Tableau 6
Situation professionnelle
 (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	Actifs	Inactifs							Invalides
		Salariés en CDI	Salariés en CDD	Salariés intérimaires	Congé maternité	Professions libérales	Artisans, commerçants	Chômeurs	
Auvergne-Rhône-Alpes	58,7	26,7	5,3	2,6	0,1	0,1	23,8	41,3	13,8
Bourgogne-Franche-Comté	58,7	25,4	5,5	2,5	0,2	0,0	25,0	41,3	12,6
Bretagne	62,4	26,3	6,2	3,2	0,2	0,0	26,3	37,6	9,7
Centre-Val de Loire	63,1	28,9	5,4	2,9	0,2	0,0	0,1	25,6	36,9
Corse	45,8	23,1	5,3	0,5	0,0	0,0	0,5	16,4	54,2
Grand Est	62,0	25,3	5,2	2,7	0,2	0,0	0,1	28,4	38,0
Hauts-de-France	57,9	24,1	4,8	2,5	0,2	0,0	0,1	26,3	42,1
Île-de-France	68,0	38,2	4,5	1,9	0,1	0,0	0,2	23,1	32,0
Normandie	60,5	26,6	5,4	2,6	0,1	0,0	0,1	25,7	39,5
Nouvelle-Aquitaine	59,4	25,6	5,3	2,7	0,1	0,1	0,2	25,4	40,6
Occitanie	57,6	24,1	5,1	1,9	0,1	0,0	0,1	26,3	42,4
Pays de la Loire	61,0	27,0	5,6	3,5	0,2	0,0	0,1	24,5	39,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,1	27,4	4,9	1,5	0,1	0,0	0,2	21,9	43,9
France métropolitaine	60,5	27,5	5,1	2,4	0,1	0,0	0,1	25,0	39,5
								15,9	12,8
								0,3	0,3
								4,0	0,8
								5,7	5,7

Source : Banque de France.

Tableau 7
Professions et catégories socioprofessionnelles
 (en % du nombre de personnes surendettées – débiteurs et codébiteurs)

	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Inactifs ayant déjà travaillé	Autres personnes sans activité professionnelle
Auvergne-Rhône-Alpes	0,5	1,1	3,5	27,9	21,0	14,2	32,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,5	0,9	3,4	26,7	26,5	15,5	26,6
Bretagne	0,5	1,5	2,9	29,8	23,8	13,0	28,5
Centre-Val de Loire	0,3	1,3	3,4	32,3	25,6	14,0	23,0
Corse	1,2	1,9	1,7	43,1	8,9	14,2	29,1
Grand Est	0,4	0,7	2,4	30,3	24,3	13,1	28,7
Hauts-de-France	0,4	0,8	3,1	23,9	24,7	12,6	34,5
Île-de-France	0,6	2,8	3,4	47,2	14,3	12,4	19,3
Normandie	0,3	1,0	2,4	27,9	26,0	14,5	27,9
Nouvelle-Aquitaine	0,6	0,9	3,1	31,1	21,9	16,4	26,0
Occitanie	0,6	1,2	3,1	32,6	17,3	16,0	29,1
Pays de la Loire	0,5	0,9	3,0	26,7	28,7	14,9	25,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,8	1,2	3,5	33,1	14,2	17,7	29,5
France métropolitaine	0,5	1,2	3,1	31,5	21,4	14,4	27,8

Note : Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie professionnelle.

Source : Banque de France.

Tableau 8
Structure des ressources
 (ressources prises en compte dans les situations de surendettement recevables, en % du total des ressources)

	Revenus d'activité	Pensions	Revenus du patrimoine et de logement	Prestations familiales	Minima sociaux	Autres ressources
Auvergne-Rhône-Alpes	54,3	18,9	0,3	12,6	10,6	3,4
Bourgogne-Franche-Comté	52,4	20,2	0,3	12,6	11,2	3,2
Bretagne	52,1	19,9	0,4	12,8	11,6	3,3
Centre-Val de Loire	54,4	18,6	0,2	12,3	10,9	3,7
Corse	48,4	25,4	0,6	10,5	12,1	3,0
Grand Est	52,6	17,4	0,3	14,0	12,6	3,0
Hauts-de-France	50,8	17,3	0,3	15,7	13,3	2,7
Île-de-France	62,4	14,8	0,4	11,0	8,3	3,1
Normandie	51,8	19,4	0,2	13,6	12,2	2,8
Nouvelle-Aquitaine	50,9	22,0	0,3	12,3	11,2	3,2
Occitanie	48,8	21,7	0,4	12,9	12,7	3,5
Pays de la Loire	54,1	19,5	0,2	13,1	10,1	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,9	22,1	0,5	11,3	10,1	3,1
France métropolitaine	53,7	18,9	0,3	12,9	11,1	3,1

Source : Banque de France.

Tableau 9
Niveau des ressources mensuelles nettes^{a)}
 (ressources du débiteur et du codébiteur; en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ressources (R) < 1 148 euros	R ≥ 1 148 euros et < 1 468 euros	R ≥ 1 468 euros et < 1 779 euros	R ≥ 1 779 euros et < 2 129 euros	R ≥ 2 129 euros et < 2 519 euros	R ≥ 2 519 euros et < 2 945 euros	R ≥ 2 945 euros et < 3 453 euros	R ≥ 3 453 euros et < 4 120 euros	R ≥ 4 120 euros et < 5 271 euros	R ≥ 5 271 euros
Auvergne-Rhône-Alpes	33,6	19,5	15,2	12,0	8,4	5,4	3,2	1,7	0,7	0,3
Bourgogne-Franche-Comté	33,9	19,6	14,8	11,7	8,3	5,8	3,4	1,5	0,8	0,2
Bretagne	34,9	20,7	15,7	11,4	7,2	4,8	3,0	1,5	0,8	0,1
Centre-Val de Loire	32,0	19,4	16,2	12,5	9,1	4,8	3,2	1,7	0,9	0,1
Corse	33,7	19,5	15,8	13,3	8,3	4,0	1,5	1,5	1,7	0,8
Grand Est	34,3	19,1	14,7	12,3	8,5	5,6	3,2	1,5	0,6	0,1
Hauts-de-France	33,2	18,9	15,2	12,5	9,0	5,6	3,2	1,6	0,6	0,1
Île-de-France	27,0	16,1	16,0	14,1	10,7	6,7	4,6	2,7	1,6	0,5
Normandie	32,2	19,1	15,6	13,2	8,7	5,3	3,5	1,8	0,6	0,1
Nouvelle-Aquitaine	34,5	20,8	16,1	11,4	7,9	4,8	2,9	1,1	0,4	0,1
Occitanie	35,9	20,0	15,2	11,5	7,7	4,7	2,8	1,5	0,5	0,2
Pays de la Loire	33,4	19,6	15,1	12,1	8,5	5,8	3,5	1,4	0,5	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,0	18,9	15,3	12,6	8,0	5,3	3,2	1,7	0,8	0,2
France métropolitaine	32,9	19,0	15,5	12,4	8,7	5,5	3,4	1,7	0,8	0,2

a) Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

Source : Banque de France.

Tableau 10
Patrimoine immobilier et financier
(patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés, en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Patrimoine (P)	P ≥ 2 000 euros et < 10 000 euros	P ≥ 2 000 euros et < 50 000 euros	P ≥ 10 000 euros et < 50 000 euros	P ≥ 50 000 euros
Auvergne-Rhône-Alpes	84,4	1,3	2,3	12,0	
Bourgogne-Franche-Comté	77,7	1,4	4,5	16,4	
Bretagne	81,3	1,2	2,2	15,3	
Centre-Val de Loire	76,6	1,3	3,4	18,7	
Corse	86,4	0,8	0,4	12,4	
Grand Est	81,5	1,4	3,5	13,6	
Hauts-de-France	84,5	1,2	2,5	11,8	
Île-de-France	85,4	1,9	1,4	11,4	
Normandie	83,3	1,2	1,9	13,6	
Nouvelle-Aquitaine	79,1	1,0	3,0	16,9	
Occitanie	82,2	1,2	2,5	14,1	
Pays de la Loire	80,3	1,6	3,0	15,1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,5	1,7	1,6	12,1	
France métropolitaine	82,5	1,4	2,5	13,6	

Source : Banque de France.

Tableau 11
Capacité de remboursement
 (capacité de remboursement des ménages surendettés, en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	CAR ≥ 0 euro et < 450 euros	CAR ≥ 0 euro et < 100 euros	CAR ≥ 100 euros et < 250 euros	CAR ≥ 250 euros et < 450 euros	CAR ≥ 450 euros et < 800 euros	CAR ≥ 800 euros et < 1 500 euros	CAR ≥ 1 500 euros
Auvergne-Rhône-Alpes	49,3	30,3	8,5	10,9	10,9	10,6	7,1	2,7
Bourgogne-Franche-Comté	45,5	31,8	8,5	11,1	12,1	11,2	8,6	3,0
Bretagne	48,7	31,9	9,6	11,2	11,1	10,2	6,6	2,7
Centre-Val de Loire	47,2	30,1	8,0	10,6	11,5	11,3	8,3	3,1
Corse	51,3	29,7	9,5	10,3	9,9	6,8	8,7	3,5
Grand Est	50,4	28,0	7,8	9,9	10,3	11,1	7,7	2,8
Hauts-de-France	51,9	27,9	7,6	9,9	10,3	10,5	7,2	2,4
Île-de-France	44,3	28,2	7,0	9,4	11,7	13,0	9,9	4,5
Normandie	49,0	29,2	8,0	10,8	10,4	11,4	7,7	2,7
Nouvelle-Aquitaine	49,2	30,2	8,5	10,8	10,9	10,7	7,5	2,4
Occitanie	51,7	28,6	8,3	10,0	10,2	10,2	7,0	2,5
Pays de la Loire	47,2	30,7	8,6	10,3	11,8	11,4	8,1	2,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,3	29,1	7,9	10,4	10,8	10,3	7,5	2,8
France métropolitaine	48,9	29,3	8,0	10,3	10,9	11,0	7,8	2,9

Source : Banque de France.

Tableau 12
Endettement global
(montant en euros, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	616 233 622	13 901	18 762	8,0
Bourgogne-Franche-Comté	322 997 148	7 017	19 192	8,0
Bretagne	248 018 174	5 664	17 009	8,0
Centre-Val de Loire	282 742 684	6 136	19 749	8,0
Corse	22 643 765	486	17 736	6,0
Grand Est	476 985 449	11 076	18 208	7,0
Hauts-de-France	742 401 471	19 149	15 670	7,0
Île-de-France	973 022 542	19 095	23 477	7,0
Normandie	378 963 828	9 078	17 877	8,0
Nouvelle-Aquitaine	608 708 333	13 345	18 666	7,0
Occitanie	556 789 387	11 796	18 291	7,0
Pays de la Loire	285 307 658	6 673	17 430	8,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	547 002 104	11 449	20 660	7,0
France métropolitaine	6 061 816 164	134 865	18 952	7,0

Source : Banque de France.

Tableau 13
Endettement hors immobilier
(montant en euros, part en %, nombre médian de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	403 033 196	13 842	16 429	7,0
Bourgogne-Franche-Comté	197 630 939	6 965	15 788	7,0
Bretagne	152 250 046	5 626	14 433	7,0
Centre-Val de Loire	168 386 627	6 103	16 014	7,0
Corse	14 149 595	483	16 887	6,0
Grand Est	305 591 469	11 006	15 772	7,0
Hauts-de-France	490 523 525	19 078	14 027	7,0
Île-de-France	660 419 968	19 013	21 354	6,0
Normandie	245 342 999	9 037	15 673	7,0
Nouvelle-Aquitaine	385 862 041	13 256	15 491	6,0
Occitanie	362 796 722	11 732	15 633	6,0
Pays de la Loire	178 703 988	6 644	14 599	7,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	378 727 735	11 406	18 561	6,0
France métropolitaine	3 943 412 851	134 191	16 384	7,0

Source : Banque de France.

Tableau 14
Dettes immobilières
(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	213 200 425	1 831	34,6	13,2	93 711	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	125 366 209	1 308	38,8	18,6	86 134	1,0
Bretagne	95 768 128	984	38,6	17,4	87 980	2,0
Centre-Val de Loire	114 356 057	1 175	40,4	19,1	87 285	1,0
Corse	8 500 170	55	37,5	11,3	127 196	1,0
Grand Est	171 393 979	1 737	35,9	15,7	84 462	1,0
Hauts-de-France	251 877 946	2 373	33,9	12,4	92 999	1,0
Île-de-France	312 602 574	2 182	32,1	11,4	124 156	1,0
Normandie	133 620 829	1 261	35,3	13,9	95 866	1,0
Nouvelle-Aquitaine	222 846 292	2 271	36,6	17,0	85 005	2,0
Occitanie	193 992 665	1 697	34,8	14,4	96 114	1,0
Pays de la Loire	106 603 670	1 140	37,4	17,1	86 224	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	168 274 368	1 329	30,8	11,6	107 562	1,0
France métropolitaine	2 118 403 313	19 343	34,9	14,3	93 930	1,0

Source : Banque de France.

Tableau 15
Dettes à la consommation
(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	219 408 179	10 427	35,6	75,0	12 188	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	115 876 032	5 259	35,9	74,9	12 507	3,0
Bretagne	83 447 888	4 241	33,6	74,9	10 301	3,0
Centre-Val de Loire	101 779 726	4 565	36,0	74,4	12 716	3,0
Corse	8 072 935	355	35,7	73,0	14 522	3,0
Grand Est	174 969 544	8 044	36,7	72,6	12 663	3,0
Hauts-de-France	297 029 981	13 931	40,0	72,8	12 211	3,0
Île-de-France	362 401 101	15 155	37,2	79,4	14 991	3,0
Normandie	142 963 712	6 748	37,7	74,3	12 333	3,0
Nouvelle-Aquitaine	222 113 410	10 018	36,5	75,1	12 314	3,0
Occitanie	188 805 630	8 760	33,9	74,3	12 065	3,0
Pays de la Loire	104 838 272	4 848	36,7	72,7	11 304	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	207 162 231	9 158	37,9	80,0	13 788	3,0
France métropolitaine	2 228 868 640	101 509	36,8	75,3	12 684	3,0

Source : Banque de France.

Tableau 16
Dettes de charges courantes, hors dettes de logement
(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	l'endettement global	Part dans les situations concernées	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	42 727 459	10 467	6,9	75,3	1 855	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	20 202 822	5 227	6,3	74,5	1 834	3,0
Bretagne	15 671 246	4 300	6,3	75,9	1 923	3,0
Centre-Val de Loire	18 633 345	4 663	6,6	76,0	2 040	3,0
Corse	1 805 672	379	8,0	78,0	2 393	3,0
Grand Est	31 588 617	8 369	6,6	75,6	1 873	3,0
Hauts-de-France	53 031 679	14 446	7,1	75,4	1 844	3,0
Île-de-France	85 525 179	13 002	8,8	68,1	1 982	2,0
Normandie	24 466 415	6 821	6,5	75,1	1 797	3,0
Nouvelle-Aquitaine	35 793 802	9 717	5,9	72,8	1 846	3,0
Occitanie	36 821 511	8 563	6,6	72,6	1 883	3,0
Pays de la Loire	19 656 723	5 051	6,9	75,7	1 949	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35 552 613	7 808	6,5	68,2	1 672	2,0
France métropolitaine	421 479 083	98 813	7,0	73,3	1 870	3,0

Note : Les données de dettes de logement sont présentées dans le tableau 17.

Source : Banque de France.

Tableau 17
Dettes de charges courantes : dettes de logement
(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	35962 972	7 433	5,8	53,5	2 852	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	15 713 629	3 409	4,9	48,6	2 679	1,0
Bretagne	11 000 208	2 653	4,4	46,8	2 295	1,0
Centre-Val de Loire	14 482 870	2 929	5,1	47,7	2 616	1,0
Corse	1 179 230	221	5,2	45,5	3 000	1,0
Grand Est	27 777 688	5 574	5,8	50,3	2 790	1,0
Hauts-de-France	39 052 902	9 100	5,3	47,5	2 308	1,0
Île-de-France	92 749 072	11 182	9,5	58,6	4 549	1,0
Normandie	22 273 233	4 646	5,9	51,2	2 584	1,0
Nouvelle-Aquitaine	26 782 923	5 609	4,4	42,0	2 617	1,0
Occitanie	25 214 435	5 199	4,5	44,1	2 624	1,0
Pays de la Loire	13 141 731	3 101	4,6	46,5	2 426	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33 330 024	5 460	6,1	47,7	3 244	1,0
France métropolitaine	358 760 937	66 516	5,9	49,3	2 889	1,0

Source : Banque de France.

Tableau 18
Autres dettes
(montant en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne-Rhône-Alpes	93 539 078	8 137	15,2	58,5	2 093	2,0
Bourgogne-Franche-Comté	40 307 247	4 012	12,5	57,2	1 617	2,0
Bretagne	38 037 176	3 423	15,3	60,4	1 710	2,0
Centre-Val de Loire	29 357 878	3 448	10,4	56,2	1 672	2,0
Corse	2 643 854	199	11,7	40,9	1 774	1,0
Grand Est	63 872 672	6 459	13,4	58,3	1 701	2,0
Hauts-de-France	89 338 541	10 365	12,0	54,1	1 413	2,0
Île-de-France	103 850 465	9 201	10,7	48,2	2 049	1,0
Normandie	50 177 742	5 285	13,2	58,2	1 716	2,0
Nouvelle-Aquitaine	91 505 157	7 292	15,0	54,6	1 820	2,0
Occitanie	102 516 673	6 857	18,4	58,1	1 870	2,0
Pays de la Loire	36 746 257	3 973	12,9	59,5	1 738	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93 168 254	6 163	17,0	53,8	2 107	2,0
France métropolitaine	835 060 944	74 814	13,8	55,5	1 791	2,0

Source : Banque de France.

Parutions

Études sur le surendettement

<https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Le surendettement des ménages

Enquête typologique annuelle – Données nationales et régionales

- Cf. présent rapport et précédents



Enquête typologique 2018

Dettes et biens immobiliers dans la procédure de surendettement

- Repères
- Synthèse
- Analyse des dossiers avec bien immobilier et/ou dette immobilière
- Caractéristiques sociodémographiques et ressources des déposants avec bien immobilier et/ou dette immobilière
- Montant et structure de l'endettement des déposants avec bien immobilier et/ou dette immobilière

Enquête typologique 2017

Analyse des redéposants

- Repères
- Synthèse
- Analyse des redépôts
- Caractéristiques sociodémographiques, ressources et patrimoine des redéposants
- Montant et structure de l'endettement par catégorie de redéposants

Enquête typologique 2015

Analyse des primodéposants

- Introduction
- Niveau, typologie et évolution de l'endettement des primodéposants
- Ressources et capacités de remboursement des primo-déposants
- Profil sociodémographique et professionnel des primodéposants
- Sous-populations des primodéposants

Étude des parcours menant au surendettement – 2015

- Contexte et objet de l'étude
- Une méthodologie fondée sur la réalisation d'entretiens qualitatifs et quantitatifs
- Élaboration d'une typologie de parcours menant au surendettement
- Identification d'une combinaison de facteurs fragilisants pouvant mener au surendettement
- Principaux enseignements et pistes de prévention

[Version anglaise : *Study of paths leading to over-indebtedness – 2015*]

Statistiques nationales du surendettement

<https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/chiffres-cles-et-bilan-national>

Indicateurs statistiques sur le surendettement

[Parution mensuelle]

- Indicateurs d'activité

Bilan national de l'activité des commissions de surendettement

[Parution annuelle]

- Synthèse d'indicateurs d'activité par année civile

Publications d'autres banques centrales de l'UE

Banque nationale de Belgique Centrale des crédits aux particuliers – Statistiques 2018

Banca d'Italia

D'Alessio (G.) et Iezzi (S.) (2016)

« Over-indebtedness in Italy: how widespread and persistent is it? »,
Questioni di Economia e Finanza (Occasional Papers), n° 319, mars

Éditeur

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Gilles Vayset,
Secrétaire général de la Banque de France

Rédacteur en chef

Dominique Nivat

Ont contribué à la rédaction de ce rapport

Lisa Fratacci, Karine Jean,
Fabienne Monteil, Dominique Nivat

Secrétariat de rédaction

Alexandre Capony, Caroline Corcy,
Didier Névoonic

Réalisation

Direction de la Communication
Service de l'Édition et des Langages
& Studio Création

Version papier

Tirage limité

Impression

Navis

Dépôt légal

Janvier 2020
ISSN 2270-8014

Internet

www.banque-france.fr

Le surendettement des ménages – Enquête typologique 2019 est en libre téléchargement sur le site de la Banque de France.

